Leila Chikhaoui

L'urgence écologique

Hatem M'rad

Typologie des dictateurs tunisiens

N° 133 - Juin 2022 - 5 DT • www.leaders.com.tn

Leaders

9 772233 227004

Farouk Bouasker

Président de l'ISIE

Ces grands défis à relever

Mohamed-El Aziz Ben Achour La convivialité au temps des beys

DISPONIBLE SUR Google Play

Download on the App Store

Available on the AppGallery

UBCIPAY

La solution de paiement mobile

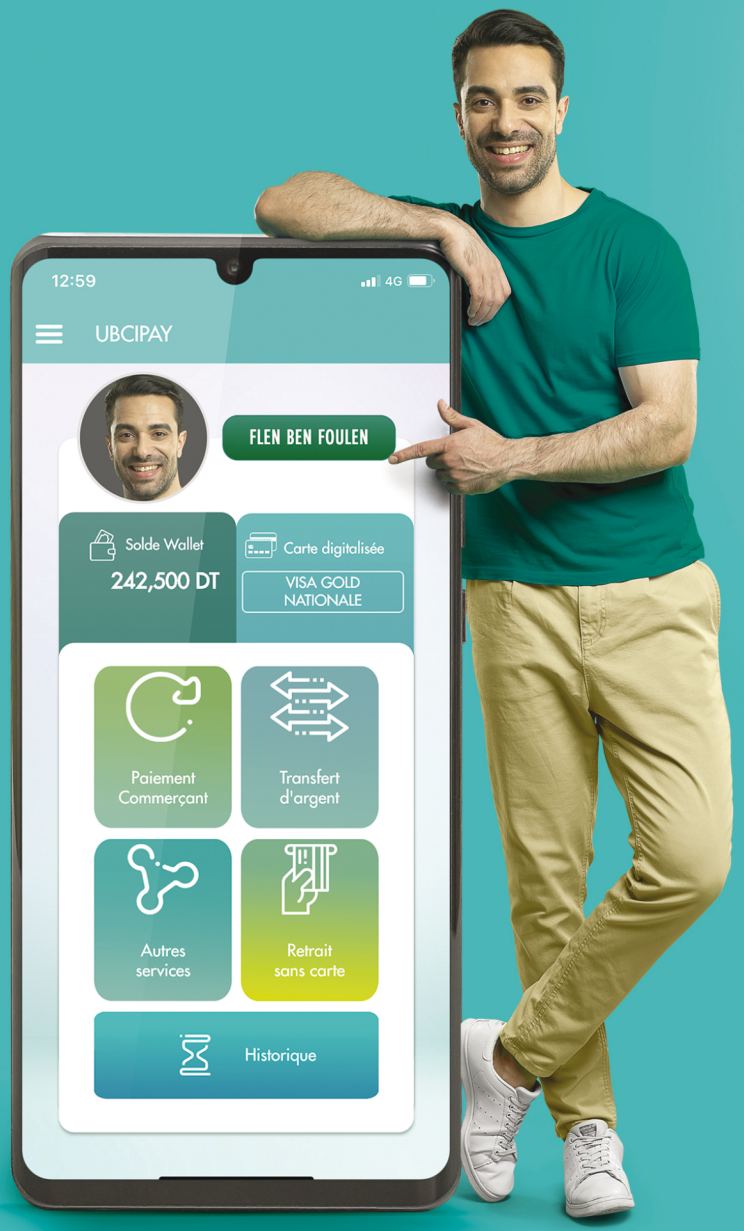

UBCI

www.ubci.tn

Sommaire

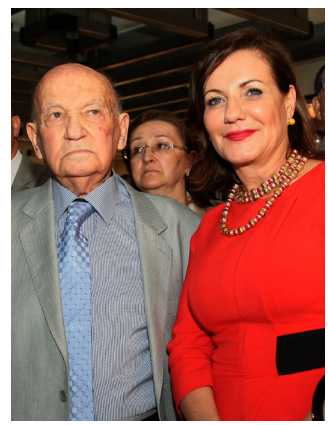

Editorial

3 Quid de la Nouvelle République ?
Par Taoufik Habaieb

Opinion

16 Sans vision et sans stratégie socioéconomique, vers où se dirige notre pays ?
Par Riadh Zghal

En couverture

18 Farouk Bouasker
De très grands défis à relever
28 Leila Chikhaoui-Mahdaoui
L'urgence écologique

Nation

40 Hatem M'rad
De la sous-autorité de la transition à la sur-autorité de l'état d'exception
46 Démocratie tunisienne: entre le factice et l'égocratie
Par Latifa Lakhdhar

International

52 De Kaboul à Kiev, pour un nouvel ordre mondial
Acte II, Bagdad ou le mensonge organisé
Par Abdelaziz Kacem
56 Les pays arabes du Golfe et la guerre en Ukraine: raisons d'une attitude insolite
Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Société

60 La convivialité au temps des beys
Par Mohamed-El Aziz Ben Achour
68 Rome et l'échec final du "Dominium mundi"
Par Ammar Mahjoubi
72 Wassila et Bourguiba en toute romance
74 Abdelmajid Charfi
L'esprit, la lettre et les fausses évidences
76 Yadh Ben Achour
La révolution, une espérance, La question islamique
78 Les Juifs de Djerba : ce qui a changé
80 En traversant les Quatrains en déshérence d'Abdelaziz Kacem
Par Abdeljelil Karoui
84 The Tunisia Cookbook
De Hafida Ben Rejeb Latta
86 Mohamed Harmel
Comment aurait-il été communiste aujourd'hui ?
88 Aïcha Filali
La mémoire autrement
90 Walid Kamoun
Le talent et la passion au service de la science
92 Dr Moez Limayem
nominé président de l'Université de Floride du Nord
94 M'hammed Driss
Un visionnaire

Billet

96 Nation, Etat, pouvoir local et régional
Par Habib Touhami

Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Taoufik Habaieb

CONSEILLER
Hédi Behi

COLLABORATEURS
• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jémia • Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani • Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben Achour • Rafaa Ben Achour • Yadh Ben Achour • Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed Jaoua • Elyès Jouini • Mohamed Ibrahim Hsairi • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane • Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi • Radhi Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami Marrakchi • Anis Marrakchi • Samir Marrakchi • Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine Sellami • Ahmed Ounaïes • Habib Touhami • Riadh Zghal • Dr Sofiène Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz
(Designer)

PHOTOS
Mohamed Hammi - DR

MARKETING & COMMUNICATION

Mohamed Taïeb Habaieb
(Système & Organisation)

APPUI
Habib Abbassi • Lamia Alayet • Leïla Mnif • Khouloud Kefi • Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION
Simpact

PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333
• abonnement@leaders.com.tn
• marketing@leaders.com.tn
• redaction@leaders.com.tn

www.leaders.com.tn

UN CHOIX
À LA CARTE

LES CARTES BH BANK

BH BANK

L'édito

• Par Taoufik Habaieb

Quid de la *Nouvelle République ?*

Sacrés Tunisiens ! Vite épris, vite dépris. Ils ne cessent d'étonner. Hier acharnés à déboulonner la dictature, puis à balayer la Troïka du pouvoir, les voilà, dans une très large majorité, accorder les pleins pouvoirs à Kaïs Saïed. Quitte à accepter les dérives, pourvu qu'il déracine l'islam politique et éradique la corruption.

Un état d'exception s'installe, sans limites. En parfaite ligne droite, Kaïs Saïed conduit la Tunisie vers l'accomplissement de son propre projet d'une «Nouvelle République». Rien n'est encore révélé du système politique et de la constitution qu'il entend faire endosser par un référendum populaire, suivi d'élections législatives anticipées.

Jusqu'au bout, qu'il vente ou qu'il pleuve, tout à son grand dessein, Kaïs Saïed est absolument résolu à le faire aboutir. Un large dialogue national était annoncé en décembre dernier pour débattre des réformes institutionnelles et formuler des propositions consensuelles. Il a été sans cesse repoussé et réduit dans son format. Il aura fallu attendre fin mai pour qu'une instance consultative soit créée avec pour mandat de soumettre ses recommandations, le 20 juin au plus tard. Son président-coordinateur, le doyen Sadok Belaïd, accepte un grand pari.

Une occasion de ratée. L'économie, soumise à un dialogue national inclusif, pèsera de tout son poids sur le processus politique engagé. Un débat fécond, pluriel, profond aura été nécessaire et utile. Pour favoriser les expressions multiples, esquisser des solutions immédiates et les contours d'un projet d'avenir.

Pour tout dialogue, il n'y aura que l'Instance Belaïd, dans son format réduit et ses délais express. Kaïs Saïed fera le tri parmi ses propositions et foncera tout droit. Sans trop se soucier des réactions en Tunisie et des interrogations à l'étranger ou, plus tard, du taux de participation au vote, rien ne l'arrêtera. Un passage en force sera redoutable.

En attendant l'aboutissement du processus politique, comment gérer les urgences au quotidien? S'ils s'apprêtent aux vacances d'été, les Tunisiens sont en butte à la flambée des prix. Tout augmente, au risque de devenir prohibitif, vidant le panier de la ménagère. L'inflation atteint un taux record de 7,5%. Le taux directeur de la Banque centrale passe à 7.0%, avec ses conséquences sur les crédits. La guerre en Ukraine ajoute aux déficits des finances publiques pas moins de 5 milliards de dinars en surcoût de pétrole et de céréales, outre le manque à gagner en touristes russes. Le budget de l'Etat n'arrive pas à boucler les 20 milliards de dinars de déficit. Les réformes tardent, le FMI et les autres bailleurs de fonds ne sont pas prompts à accorder les crédits.

Boucler les fins de mois devient un cauchemar, pour l'Etat comme pour les Tunisiens. Ce grand mur de vérité sera déterminant. En déléguant les pleins pouvoirs à Kaïs Saïed, les Tunisiens comptaient sur lui pour préserver leur pouvoir d'achat, les prémunir contre l'inflation, sécuriser leurs maigres ressources. Au bout du rouleau, les travailleurs multiplient les revendications d'augmentations salariales. Subissant de plein fouet l'effet des crises successives, les entreprises sont dans l'impossibilité d'y répondre. Le front social risque alors de s'enflammer.

Fortement centré sur son projet politique, Kaïs Saïed doit parer aux autres urgences, essentielles. Freiner la flambée des prix, mobiliser des financements extérieurs et relancer l'administration publique sont de haute priorité. Les Tunisiens réclament une avance sur les dividendes de la «Nouvelle République» de Kaïs Saïed.

Sans délai, il doit s'y résoudre. En renforçant ses équipes, en leur fixant des objectifs précis et des échéances impératives. Le gouvernement est à revigorer. L'économie est à relancer. Et les Tunisiens doivent se réconcilier.

T.H.

Les propositions de Mustapha Zaanouni

Longtemps ministre du Plan dans le gouvernement Hédi Nouira, puis directeur régional du Pnud pour les pays arabes, Mustapha Zaanouni ne peut se croiser les bras au vu de la situation qui prévaut actuellement en Tunisie. Pour sortir le pays à moyen terme de la crise où il est enlisé, il vient de formuler une série de propositions pratiques. Il s'agit principalement d'accélérer la numérisation générale, notamment pour ce qui est des opérations d'investissement, d'import-export, des relations avec l'administration et la justice. Il appelle à la décongestion rapide du port de Radès, au développement des énergies renouvelables, à une meilleure gestion des déchets et leur valorisation, et au traitement des eaux usées.

Mustapha Zaanouni invite le gouvernement à encourager l'accroissement de la production agricole et la mise en place d'un réseau de distribution des fruits et légumes. Des idées pratiques, simples et faciles à appliquer, insiste-t-il, qui ne manqueront pas de porter leurs fruits.

Un directeur général pour la TSB

Le ministère des Finances est à la recherche d'un directeur général pour la Tunisian Saudi Bank. Le processus d'appel à candidature, lancé début mai, a été clôturé dans sa première phase de dépôt des dossiers. Une première sélection est en cours pour entamer les entretiens oraux. L'avenir de la banque reste cependant à clarifier. Une privatisation est-elle envisagée ?

Ali Turki, le père du fondateur de la dynastie husseinite

L'histoire est riche quant au fondateur de la dynastie husseinite, Hussein 1er Bey (1675-1740). Quant à son père, Ali Turki, les détails sur son origine, son arrivée en Tunisie et son séjour restent rares et incomplets. Le lieu même de sa sépulture est longtemps demeuré inconnu. Son descendant, Abdelaziz Bey, revient sur les origines lointaines de son aïeul, dépeint son caractère et révèle le lieu de sa sépulture. Dans un livre intitulé *Ali Turki, père fondateur de la dynastie des beys husseinites* (Editions IHET), il évoque la naissance d'Ali Turki, vers 1630 à Candie (La Crête), son arrivée à Tunis dans le corps des janissaires, son installation au Kef en tant que commandant de la garnison, et ses deux mariages, l'un avec une fille des Chenouf et la seconde, une Charnia, qui lui donnera Hussein 1erBey.

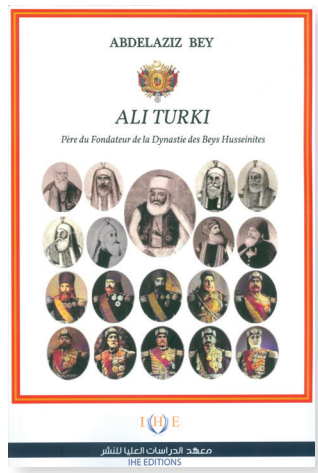

Le mystère de la sépulture est finalement élucidé. Poussant les recherches documentaires et les déplacements sur le terrain, l'auteur, Abdelaziz Bey, se rendra dans la région du Kef au mausolée abandonné de Sidi Mlayeh. Juste à côté, il découvre une autre sépulture, celle d'Ali Turki. Une autre tombe attribuée au fondateur de la dynastie husseinite se trouve au mausolée de Sidi AmorBoukhtioua, à l'Ariana.Si la première est authentique, la seconde serait beaucoup plus symbolique, lui ayant été attribuée pour sa piété..

Offre promotionnelle

CRÉDIT ACHAT LOGEMENT

البنك التونسي
BANQUE DE TUNISIE

ACHETEZ LA MAISON DE VOS RÊVES

Offre valable jusqu'au 31 mai 2022

Vous souhaitez acheter un logement ou investir dans une résidence secondaire ?
La Banque de Tunisie vous permettra de concrétiser vos rêves
et vos projets immobiliers en vous proposant le crédit achat logement.

- **Crédit immédiat sans épargne préalable.**
- **Taux d'intérêt exceptionnel.**
- **Délai de réponse (48 heures).**
- **Crédit sans plafond en fonction de votre revenu.**

Pour plus d'informations appelez le 81 10 12 12

www.bt.com.tn

DON BY UIB

L'application innovante au service de la solidarité

Don by UIB, à la fois application mobile et plateforme web, permet aux associations partenaires de la Fondation Solidarité & Innovation by UIB de recevoir des dons de manière totalement sécurisée. Initiative inédite et solidaire, Don by UIB permet à tous les porteurs de cartes bancaires de réaliser un don en 3 clics. Votre don sera entièrement reversé au profit de l'association choisie.

JE DONNE EN 3 CLICS

Connectez-vous sur www.donbyuib.com.tn ou téléchargez l'application Don by UIB sur PlayStore. GET IT ON Google Play

الإتحاد الدولي للبنوك
UIB

GROUPE SOCIETE GENERALE

FONDATION
SOLIDARITÉ & INNOVATION
by UIB

HafedhZouari, récit de vie

A soixante ans, HafedhZouari se décide finalement à lever un coin de voile sur ses origines, son parcours entrepreneurial, son engagement dans la vie politique et son action parlementaire. Ce natif de KalaâKebira, tout près de Sousse, s'était très tôt lancé dans le commerce, voguant entre la Tunisie, l'Algérie et la France, avant de développer la représentation de camions et d'engins de BTP. Sur la même lancée, il développera la concession automobile, introduisant pour la première fois sur le marché tunisien des voitures coréennes, puis indiennes et chinoises, avant de créer des unités de montage automobiles. Tout en enrichissant et en diversifiant ce parcours professionnel, HafedhZouari sera sollicité pour rejoindre la vie politique et se présenter au parlement où il sera élu pendant deux mandats successifs. C'est ce vécu, intense, pluriel, semé d'embûches, jalonné de réussites et marqué par un dévouement total à la société civile que HafedhZouari s'apprête à livrer dans un récit tranchant.

A condition que la Tunisie puisse tenir jusque-là…

Boujemaa Remili est très sceptique quant à l'aboutissement réussi du projet de Kaïs Saïed. Pour l'ancien dirigeant de Nidaa Tounes, passé auparavant par le syndicalisme ouvrier au sein de l'Ugtt, le parti communiste et Attajdid, *«la démarche planifiée et mise à exécution par Kaïs Saïed, avec comme étape ultime le 17 décembre 2022, est vouée à l'échec.»* Dans un récit autobiographique qu'il publie sous le titre de *Tarversade* (Editions Nirvana), il estime que *«s'il y avait un nouvel horizon à retenir, cela ne peut être que celui de 2024, de la prochaine élection présidentielle, à condition que la Tunisie puisse tenir jusque-là».*

Cartes bancaires

Pas moins de 5.853.713 cartes bancaires sont actuellement en circulation en Tunisie. Le nombre de cartes technologiques internationales pour le paiement de dépenses en devises de prestations numériques reste encore modeste, s'élevant à 143.749 cartes. Le parc de distributeurs automatiques de billets est à développer, ne comptant que 2.955 appareils. Quant aux terminaux de paiement électronique, ils sont en nette croissance, avec 27.616 unités en service.

Fondation Konrad-Adenauer : 40 ans en Tunisie, 40 nouvelles bourses de master

C'est un bilan éloquent de quatre décennies d'un travail intensif qu'affiche le bureau de Tunis de la Fondation Konrad-Adenauer (KAS). Cette fondation allemande a toujours allié efficacité et discrétion dans son soutien aux principes de liberté, de justice et de solidarité. Fondée en 1955, proche du parti CDU, elle s'inscrit dans le droit fil de la pensée de l'ancien chancelier fédéral Konrad Adenauer (1876-1967). La fondation compte 70 bureaux dans le monde et opère dans plus de 120 pays. En Tunisie, elle n'a cessé, depuis 2011, de renforcer ses actions en faveur de la société civile et des jeunes particulièrement.

La KAS célèbrera ses 40 ans en Tunisie le 16 juin 2002 au musée de Carthage, à la faveur d'un évènement pluriel (exposition, pitchs de projets, projection vidéo, talkshow, etc.) A cette occasion, elle offre 40 bourses d'études en master de différentes spécialités.

Postes vacants

Deux postes de directeur de cabinet sont à pourvoir à la présidence de la République et à celle du gouvernement. Huit régions sont sans gouverneur. Et pas moins de 25 ambassades, consulats et consulats généraux à l'étranger attendent leurs nouveaux titulaires… Certains depuis de longs mois…

Diplomatie

• *Nouveaux ambassadeurs accrédités à Tunis*

1 - **Zuhairi Misrawi**
Ambassadeur de la République d'Indonésie en Tunisie

2 - **Aleksandr Zolotov**
Ambassadeur de la Fédération de Russie en Tunisie

Présidence de la République

• *Comité consultatif pour la nouvelle République*

3 - **Sadok Belaïd**
Président coordinateur

Présidence du gouvernement

Ammar Mlaoueh
Conseiller juridique et de législation du gouvernement

Ministère de l'Équipement et de l'Habitat

Riadh Hentati
Chargé de mission

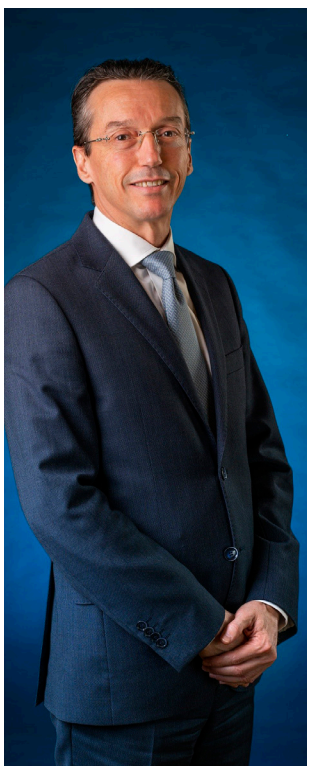

Saber Ayadi
Nouveau directeur général de Bank ABC Tunisie

Il aligne une expérience de plus de vingt ans à des positions élevées au sein du Groupe Bank ABC, à Paris et au siège à Bahreïn, et connaît bien la filiale tunisienne dont il a été administrateur. Saber Ayadi, 57 ans, ingénieur, financier, est nommé directeur général de Bank ABC Tunisie. Il succède à Chédia Bichiou, qui avait exercé la direction générale par intérim de septembre 2020 à fin avril dernier, et vient d'être admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Ingénieur, diplômé de l'Inat (lauréat, prix présidentiel), Saber Ayadi est titulaire d'un DEA en génie chimique de l'Institut national polytechnique, Toulouse, d'un DESS en finance de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne et d'un MBA de Sciences-Po, Paris. Il a effectué son parcours en France et aux Etats-Unis d'Amérique dans le conseil et l'industrie, avant de rejoindre le Groupe en 1999, au sein de Bank ABC International à Paris.

En 2014, Saber Ayadi a été nommé au siège social du Groupe à Bahreïn en tant que responsable des financements spécialisés à l'échelle du Groupe. Il a également occupé divers postes au sein du conseil d'administration du Groupe, notamment au sein du Conseil d'administration de Bank ABC Tunisie.

Mutaz Nazzal
Directeur général de TotalEnergies Marketing Tunisie

Jordanien, titulaire d'une maîtrise en sciences et génie mécanique et aérospatiale de l'Université du Missouri à Kansas City, et ayant obtenu le Prix de l'Excellence des diplômés, il a entamé sa carrière aux Etats-Unis en tant qu'assistant d'enseignement et de recherche au sein du Département de génie mécanique et aérospatial de l'Université du Missouri.

Il intègre la compagnie TotalEnergies en 2008 en tant que directeur des opérations chargé de l'ingénierie, la logistique, la maintenance, le Supply et le HSE. Sa carrière se poursuit au sein de la compagnie en tant que responsable du développement Réseau Afrique Moyen-Orient au sein de la branche Marketing et Services à Paris, puis en tant que directeur commercial et marketing de TotalEnergies en Zambie. Il est nommé directeur commercial à TotalEnergies en Jordanie, puis il devient le responsable des activités de développement commercial, immobilier, de maintenance et d'ingénierie au sein de TotalEnergies Aramco en Arabie Saoudite.

CYBER-ASSURANCE

Votre gage de sécurité pour :

-Couvrir l'impact financier des cyber-attaques
-Maitriser la gestion de crise suite à une cyber-attaque
-Assurer le maintien de votre activité

CARTE
ASSURANCES

www.carte.tn

SSANGYONG
DRIVEN BY YOU

LE TIVOLI COMME VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VU !

www.ssangyongtunisie.com

TIVOLI
EXPRESS YOURSELF!

SsangYongTunisie.Officielle

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax : (+216) 71 425 253

SOUSSE - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax : (+216) 73 343 233

SFAX - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax
Tél. : (+216) 70 130 020
Fax : (+216) 74 281 020

GABES - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès
Tél. : (+216) 70 130 090
Fax : (+216) 75 274 151

Décorations

Mohamed Ghannouchi
Décoré du Grand Cordon de l'Ordre du Soleil Levant en reconnaissance de sa contribution au développement des relations bilatérales et à la compréhension mutuelle entre la Tunisie et le Japon.

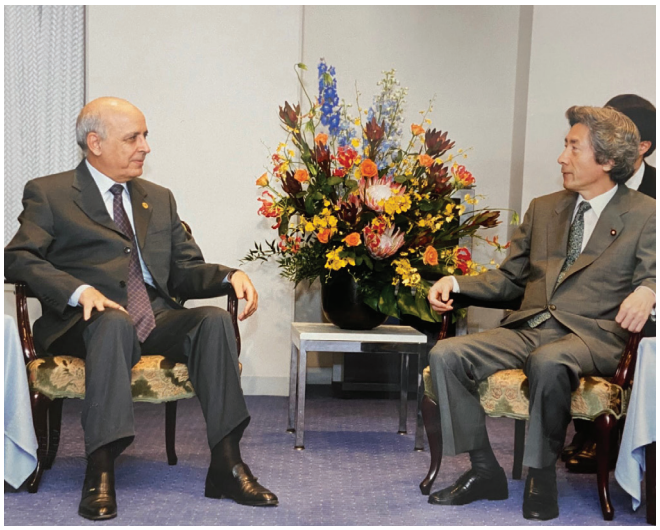

Elections

• *Fédération tunisienne des agences de voyages*

Ahmed Bettaieb
Président

Distinctions

1 - **Pr Ali Baklouti**
Lauréat du Prix AMU-PACOM 2022 Awards & Medals, Category A décerné par l'Union mathématique africaine (AMU) pour sa contribution exceptionnelle au développement des sciences mathématiques.

2 - **Ons Jabeur**
Remporte l'Open de Madrid, devenant la première joueuse arabe et africaine à remporter un tournoi WTA 1000.

3 - **Khaoula Mihoubi**
Ingénieure aéronautique au sein de l'armée de l'air tunisienne, lauréate du Prix du meilleur étudiant étranger décerné par l'Académie militaire «Royal Air Force College (RAFC)» au Royaume-Uni.

4 - **Mohamed Maztouri**
Lauréat du Prix du livre Sheikh Zayed dans la catégorie Arts et études critiques «Jeune auteur » pour son ouvrage « Bédouin dans la poésie arabe ancienne » pour l'année 2022.

5 - **Nada Raddaoui**
Docteur en chimie bio-organique, chercheuse à l'université de Munich, lauréate du Prix de Monte Carlo femme de l'année pour ses recherches qui ont abouti à une nouvelle méthode pour diagnostiquer le cancer du sang.

Félicitations à la Professeure
Najet Brahmi Zouaoui

Les lecteurs de *Leaders* apprécient ses analyses juridiques. La professeure Najet Brahmi Zouaoui vient d'être accréditée directrice de la Chaire Alecso pour l'arbitrage commercial international.

Agrégée, professeure à la faculté de Droit et des Sciences politiques de Tunis, elle est auteure et coauteure de quatre ouvrages spécialisés dans le domaine du droit des affaires, auteure aussi de cinquante articles de recherches publiés dans des revues spécialisées dont vingt dans des revues internationales.

Najet Brahmi est arbitre agréée auprès de la Chambre arbitrale internationale de Paris et du Centre régional pour l'arbitrage commercial du Caire. A Tunis, elle est la fondatrice de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage qu'elle préside depuis 2012. Elle est experte internationale auprès de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd) auprès desquels elle a prêté son expertise en matière d'appui budgétaire (UE), d'amélioration de la justice commerciale (COE) et de redressement des entreprises en difficultés économiques (Berd).
Sincères félicitations.

Chronologie

22 avril 2022

Décret-loi n° 2022-22 du 21 avril 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n° 2012-23 du 20 décembre 2012, relative à l'Instance supérieure indépendante des élections.

29 avril 2022

Décret-loi n° 2022-23 du 29 avril 2022 portant prorogation des délais de régularisation de la situation au titre des créances fiscales constatées, des amendes et condamnations pécuniaires, des déclarations fiscales non déposées ou minorées.

9 mai 2022

Décret présidentiel n° 2022-459 du 9 mai 2022 portant nomination des membres du Conseil de l'Instance supérieure indépendante des élections.

17 mai 2022

La Banque centrale de Tunisie (BCT) relève son taux directeur de 75 points de base à 7,0 %.

19 mai 2022

Décret- loi n° 2022-30 du 19 mai 2022 portant création du Haut comité national consultatif pour une nouvelle République.

Décret présidentiel n° 2022-498 du 19 mai 2022 portant ratification des statuts des entreprises citoyennes locales et régionales.

20 mai 2022

Sadok Belaïd nommé président-coordinateur du Haut comité consultatif pour la nouvelle République.

1

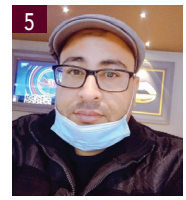
5

2

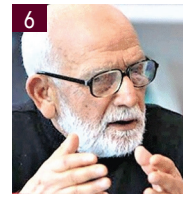
6

3

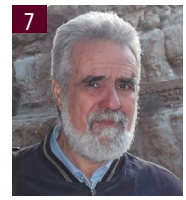
7

4

8

Décès

1 - M'hammed Driss
98 ans, un des pionniers du tourisme tunisien, fondateur du groupe Marhaba Hôtels, longtemps membre du conseil municipal de Sousse et premier vice-président de l'Etoile sportive du Sahel.

2 - Habib Ghenim
Ancien P.D.G. de la STB (1977-1981) et de la Banque de développement économique de Tunisie (1995-1997) et l'un des fondateurs de Tunis International Bank (TIB).

Farouk Ben Miled
85 ans, architecte, fondateur de l'Ordre des architectes de Tunisie (OAT), membre fondateur de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (Ltdh), ancien président de la Fédération tunisienne de voile.

3 - Mohamed Mouaada
84 ans, universitaire, ancien secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes (MDS) et l'un de ses fondateurs.

4 - Leila Adda
universitaire, militante progressiste.

5 - Ismail Dbara
Journaliste.

6 - Mahmoud Ben Jemaa
Journaliste, ancien producteur d'émission et chef de service à Radio Sfax.

7 - Noureddine Boujelbene
66 ans, poète.

Khemais Hasnaoui
Artiste, auteur de musique soufie.

8 - Sadok Mejri
Homme de théâtre.

Ilyes Mnakbi

Pilote de chasse de grande réputation, formé aux chasseurs F5 et colonel-major de l'armée de l'air (r), Ilyes Manakbi avait joué un rôle clé le 14 janvier 2011, à la base militaire de l'aviation à El Aouina. Juste après le départ de Ben Ali, il recevra l'ordre d'arrêter Ali Seriati, alors directeur général de la Sécurité présidentielle, puis de nombreux membres de la famille de Ben Ali et de son épouse.

Quelques mois après, il sera nommé P.D.G. de la Société nationale de protection des végétaux (Sonaprov) (2011-2017) puis de Tunisair (2017-2020). Un illustre officier supérieur de l'armée nationale qui s'avèrera, dans le civil, un bon chef d'entreprise. Dans l'aérien, Ilyes Mankabi avait gagné l'amitié de tous.

QNB

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez *qnb.com.tn*

Arrêt sur image

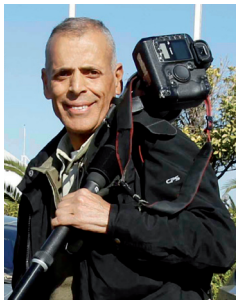

• Par Mohamed Hammi

L'énergie éolienne en Tunisie

Les avantages de l'utilisation de l'énergie éolienne à grande échelle en Tunisie sur le plan environnemental sont multiples. Elle contribue sur le plan national à diversifier le mix énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Aussi, favorise-t-elle la croissance économique du pays en ouvrant les portes de l'investissement dans cette niche. .

• Par Riadh Zghal

Sans vision et sans stratégie socioéconomique, vers où se dirige notre pays ?

Nombreuses sont les études réalisées par des équipes d'universitaires et d'experts, que ce soit dans le cadre des activités de think tanks ou commandées par des organisations internationales actives dans des projets de développement. Une récente étude réalisée par la GIZ et conduite par le professeur Sami Aouadi et son équipe a pour titre *«Les inégalités sociales et territoriales en Tunisie à l'épreuve des crises économique et sanitaire et face aux impératifs du développement régional inclusif et du dialogue social»*. Cette étude relève l'inefficacité historique des politiques de développement régional pour plus d'une raison dont je soulignerai les suivantes :

• La centralisation qui refuse à la région de former « une unité décisionnelle autonome qui gère des préoccupations et élabore les orientations futures » ;

• La détermination par le gouvernement du prix des produits agricoles et d'élevage alors que leurs inputs industriels, en majorité importés, sont libéralisés. Ainsi les agriculteurs-éleveurs sont-ils contraints de subir les augmentations continues des inputs sans pouvoir les répercuter sur les prix de revient de leurs produits et attendent le bon vouloir du gouvernement d'augmenter le prix de vente des produits de première nécessité. Il en résulte un appauvrissement non seulement des agents économiques mais des régions rurales de l'intérieur du pays ;

• Le déficit d'investissement industriel de transformation des produits agricoles et de maîtrise de la chaîne de valeur des produits finis ;

• La faiblesse des échanges inter-gouvernorats malgré l'apparition épisodique de velléités de découpage du territoire en districts censés réunir des gouvernorats voisins;

• Le maintien des mêmes paradigmes à la base des politiques économiques d'avant 2011.

Alors que depuis le soulèvement de 2010-2011 le zoom est dirigé vers le domaine juridique et les institutions gouvernementales, ces dysfonctionnements perdurent et les crises économiques et sociales se multiplient en s'amplifiant. La crédibilité de la classe politique émergente mais divisée et conflictuelle est en chute libre. L'illusion de l'idéologie, du populisme et du juridisme «salvateur», en plus de l'exclusion, bloque l'émergence de leaders nationaux visionnaires, compétents et crédibles, en mesure de concevoir et de persuader la population d'une stratégie adéquate de sortie de crise.

Il est clair que le pays se place actuellement à un tournant décisif. Soit il se dirige vers une nouvelle dictature davantage préoccupée par la concentration des pouvoirs que par le bien-être de la population, soit il s'oriente vers une poursuite du processus démocratique et la mise en œuvre d'une stratégie véritable de sortie de crise à court terme et de développement à long terme. Tous les ingrédients sont présents si le choix s'oriente vers la première option. En effet, les expériences d'autres pays en développement montrent que le processus de démocratisation a été ponctué de coups d'Etat militaires et de guerres civiles débouchant souvent sur des dictatures parfois sanguinaires et souvent corrompues.

Quant à la seconde option de poursuite du chemin vers la démocratie, elle a, par contre, des exigences bien plus complexes. Tout d'abord, elle nécessite l'émergence d'une nouvelle classe politique, sinon le fusionnement de partis et d'institutions de la société civile en une structure cohérente et soudée en vue de constituer une masse politique critique, capable de neutraliser les forces qui poussent vers la désaffection de la démocratie et l'avènement d'une nouvelle

> ...L'histoire des révolutions dans le monde depuis le 17e siècle montre que l'instauration de régimes démocratiques est loin d'être aisée. Certes, notre pays a échappé à la violence extrême car sa culture plutôt orientée vers la conciliation et l'attachement à la vie y a été déterminante...

dictature. Quelle que soit la stratégie adoptée par une telle option, elle devra se fonder sur un changement de paradigme à la base des politiques de développement. C'est à cette condition que sera engagée une véritable révolution au sens où les changements sont réels et profonds.

L'histoire des révolutions dans le monde depuis le 17e siècle montre que l'instauration de régimes démocratiques est loin d'être aisée. Certes, notre pays a échappé à la violence extrême car sa culture plutôt orientée vers la conciliation et l'attachement à la vie y a été déterminante. De plus aujourd'hui, au 21e siècle, les problématiques de la démocratie ont subi une mutation au sens où il ne s'agit plus de se suffire d'élections libérales érigeant des tenants du pouvoir au sommet, mais d'y associer la participation de la base à la décision. Donner de la voix à la base constitue désormais une revendication brandie par les populations des plus vieilles démocraties. Le Tunisien peut espérer qu'il est possible à son pays d'avancer vers une démocratie participative en sautant les étapes meurtrières des guerres civiles et des dictatures militaires. Mais le pays en a-t-il les moyens ? La réponse sera sans conteste par l'affirmative à condition que les décideurs actuels abandonnent les improvisations aléatoires sur fond de querelle avec les adversaires. Il est clair qu'après tant d'échecs des politiques adoptées depuis 2011, vouloir tout régler par décret est illusoire, de même que le temps des idéologies « révolutionnaires » est révolu et le pragmatisme est de rigueur.

Le traitement des crises multidimensionnelles qui frappent le pays nécessite une recherche des leviers efficaces pour actionner les changements souhaités par un peuple en souffrance. Les décideurs peuvent les puiser dans les diagnostics et les recommandations des nombreuses études appliquées à la Tunisie ou à des pays comparables. Il s'agit d'études consacrées aux inégalités dans la distribution des richesses, l'économie informelle, le développement inclusif, la lutte contre la pauvreté et la corruption... Encore faut-il que les décideurs daignent les consulter et se pencher sur le traitement méthodique des problèmes socioéconomiques.

Une politique orientée vers le renforcement de la démocratie par le développement et non vers le pouvoir personnel demeure encore possible. Pour l'appliquer, il faudra s'écarter des idéologies désuètes, du populisme d'Etat et s'employer à mobiliser les compétences, là où elles se trouvent, autour d'une stratégie et des objectifs rigoureusement élaborés et acceptés par le plus grand nombre de citoyens.

Le pays est mal parti depuis le renversement du régime en 2011. L'un des maux les plus graves qui s'est installé depuis cette rupture brutale, c'est le climat de méfiance à l'égard de l'Etat et des institutions étatiques ou autres. Un tel climat affecte également les rapports sociaux dans un contexte de turbulences, d'instabilité et d'absence de vision de quoi l'avenir sera fait. Cela a eu pour conséquence le blocage des dynamiques socioéconomiques dont l'investissement, ajouté au rejet de la diversité. Plutôt que la réunion des forces vives afin de servir l'intérêt général, on a attisé les conflictualités et les violences, autant de menaces de déstructuration des liens sociaux et de la solidarité nationale. L'absence d'une stratégie nationale, face à ce climat social délétère, ne peut que renforcer la méfiance, le scepticisme quant aux bienfaits de la démocratie, ébranler le sens de l'Etat et celui de l'intérêt général, une combinaison de facteurs qui risque de mettre en danger la paix sociale.

R.Z.

Farouk Bouasker

De très grands défis à relever

Un référendum le 25 juillet et des législatives anticipées le 17 décembre : les dates sont serrées pour deux scrutins annoncés «déterminants», dans l'indifférence quasi-générale des Tunisiens. Et pourtant, il va falloir les tenir, les réussir : Kaïs Saïed en fait sa grande cause personnelle, pierre angulaire dans l'accomplissement de sa vision d'une « Nouvelle République».

Principal outil, l'Instance supérieure indépendante des élections (Isie). Vilipendée au départ, vouée aux gémonies, ayant même failli être dissoute et intégrée au sein du ministère de l'Intérieur, elle a été finalement « repêchée » sous une forte insistance en Tunisie et depuis l'étranger, mais dans une nouvelle version et sans son président sortant. Elle doit monter au charbon et on lui demande d'atteindre de nouvelles performances.

Faire remballer la machine de l'Isie, et garantir deux scrutins successifs en moins de six mois dans les meilleures conditions d'indépendance et de transparence : le défi est titanesque. L'ampleur de la tâche n'a pas dissuadé Farouk Bouasker. Nommé à la tête de l'administration électorale, il n'a pas l'excuse de l'ignorance, ayant pratiqué l'Instance, depuis 2011, de bas en haut. Dès les premières approches pour l'amener à accepter cette lourde charge, il y avait mûrement réfléchi. Il a fini par donner son accord, le lundi 9 mai 2022. Le soir même, le Journal officiel publie une édition ayant pour unique texte un décret présidentiel portant sur la nouvelle composition du Conseil de l'Isie.

A 42 ans, le plus ancien membre de l'Isie est aussi le benjamin de ses six autres coéquipiers. Il doit mener l'équipe, toutes les équipes, au siège à Tunis, dans les régions et à l'étranger, vers une réussite totale. Pourvoir les postes vacants, restructurer les sections régionales, mobiliser les financements nécessaires, recruter des dizaines de milliers d'agents vacataires, lancer toute la logistique matérielle, désigner les chefs de centres et de bureaux, accréditer journalistes et observateurs et mille et une autres tâches : tout est délicat, tout est urgent.

Deux grands défis : comment enregistrer en très peu de temps plus de 2 millions de nouveaux électeurs ? Faut-il passer de l'inscription facultative à celle automatique ? Et comment garantir un taux de participation significatif ?

D'où vient Bouasker ? Pourquoi a-t-il été choisi pour présider l'Isie ? Et comment compte-t-il s'y prendre ?

Analyse et portrait.

Au siège de l'Isie installé dans les nouveaux quartiers modernes du Lac 2 de Tunis, la machine était mise en hibernation depuis les élections présidentielles anticipées, puis législatives, de 2019. Les annonces du président Kaïs Saïed sont venues la tirer de sa torpeur et sonner l'alerte générale. Carthage était longtemps resté sourd aux rumeurs, confiant au ministère de l'Intérieur et signant ainsi la dissolution de l'Isie. Il aura fallu attendre le 4 avril pour qu'un premier signal soit donné. Le président Saïed a reçu ce jour-là le premier vice-président de l'Instance, Farouk Bouasker, en tête-à-tête. D'une pierre, il fera deux coups: l'Isie sera maintenue, mais son président, Nabil Baffoun, n'en fera plus partie. Pendant plus d'une heure trente, ce qui est considéré comme une durée exceptionnelle pour une audience présidentielle, l'entretien aura été «productif», passant en revue le fonctionnement de l'Isie et son opérationnalité. Comme dans une audition. Rien n'en a filtré. Saïed, discret, n'a pas laissé percevoir le moindre indice quant à son plan.

Tout va cependant s'accélérer rapidement. Dès le 21 avril 2022, le décret-loi n° 2022-22 du 21 avril 2022 est pris, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n° 2012-23 du 20 décembre 2012, relative à l'Instance supérieure indépendante des élections. Sans rien toucher aux attributions, il a porté essentiellement sur la composition du Conseil de l'Isie réduite à 7 membres dont un président, les modalités de leur désignation, laissant entre les mains du chef de l'Etat la décision finale. Trois

BH ASSURANCE

wininti

SOUFFLE SA 2ÈME BOUGIE

L'application leader
de l'assurance digitale
en Tunisie

et en l'absence d'un parti du président fort, puissant et omniprésent qui le porte, la mobilisation des électeurs risque d'être faible, voire très faible.

De grandes urgences

Farouk Bouasker et ses collègues en sont conscients. Ils parent au plus urgent, en essayant de gagner de jour en jour une nouvelle avancée utile. D'ores et déjà, ils doivent pourvoir aux fonctions les plus nécessaires restées vacantes ; pour certaines, depuis des années. Lancer les appels à candidature, choisir et installer n'est pas une mince affaire, s'agissant en plus de délais très réduits. Reconstituer les sections régionales de l'Isie est également un chantier prioritaire tout comme le redéploiement du personnel statutaire qui souhaite bénéficier des nouveaux avantages de la mobilité administrative et changer de région.

Ces étapes sont nécessaires pour pouvoir lancer le recrutement du personnel d'appoint - plus de 55 000 agents -, la désignation des chefs de centre, le choix des chefs de bureau et de leurs assesseurs et le déploiement de la chaîne logistique. De l'impression des divers documents, formulaires et bulletins de vote à la préparation des urnes et des isoloirs et autres, la charge de travail sera bien lourde. Sans compter les relations avec les médias tunisiens et étrangers, l'accréditation des observateurs, etc.

Ce n'est jamais gagné d'avance, le moindre pépin pourrait enrayer la machine. L'Isie, qui entend défendre son indépendance et son professionnalisme, s'engage dans un grand pari. «*Je m'y obligerai*», affirme Farouk Bouasker au nom des siens.L

Portrait

Le juge, le maire et l'expert en élections

Il avait failli être diplomate de carrière et devenir ambassadeur. Une semaine de décalage a fait endosser à Farouk Bouasker la robe de magistrat et le voilà président de l'Isie. Titulaire d'une maîtrise en sciences juridiques (2002) et d'un mastère en droit des affaires (2003), obtenus à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, il avait postulé à deux grands concours très prisés. Le premier, celui ouvert pour le recrutement de secrétaires des Affaires étrangères, avec deux années d'études à l'Institut diplomatique, et le second, celui de l'Institut supérieur de la magistrature (ISM). Malgré une rude concurrence pour un nombre de places réduit, il sera admis aux deux concours. Sauf que… L'ISM sera le premier à lui notifier son admission. Alors qu'il venait juste d'accomplir les formalités d'inscription, un télégramme du ministère des Affaires étrangères lui annonçait de son côté la bonne nouvelle… Trop tard. La voie est prise.

Passionné de chasse, de sport et de lecture, marié, père de trois enfants, et très attaché à sa famille, il marquera rapidement ses repères professionnels et personnels, cultivant abnégation et discrétion.

Issu de la véritable «école de la République»

Farouk Bouasker est né le 20 septembre 1979 à Zaouiet Sousse, à quelques encablures de Sousse, non loin de Msaken, formant le triangle Zaouiet Sousse, Ksibat Sousse et Ethrayet. De père en fils, ses aïeuls sont agriculteurs, cultivant leurs champs et élevant leur bétail, notamment des ovins aux vaches laitières bien réputées. L'amour de la terre n'empêchera pas le père de Farouk d'encourager ses enfants —quatre garçons— à réussir leurs études et les pousser le plus loin possible. Ils seront médecin, ingénieur, professeur de mathématiques et magistrat… Très jeune, Farouk perdra sa mère alors qu'il n'avait que 6 ans. L'affection de son père et des autres membres de la famille redoublera, mais il apprendra à être exemplaire et toujours compter sur lui-même et les siens les plus proches.

Prémonition, il commencera par fréquenter l'école primaire de La République, à Zaouiet Sousse. Puis, il ira au collège avant d'intégrer le lycée de la Cité Ezzouhour à Sousse. Bachelier en lettres en 1998, il préfèrera la faculté des Sciences juridiques à Tunis, où il décrochera une maîtrise (2002). Il réussira son mastère à la faculté de Droit de Sousse (2003). Sur les bancs des amphithéâtres et dans les salles de travaux dirigés, il avait apprécié l'enseignement d'éminents professeurs dont Kaïs Saïed…

Face au Chaambi

Farouk Bouasker garde un souvenir impérissable de sa première affection en 2005 au tribunal de première instance de Sousse, une fois diplômé de l'ISM. Tour à tour, il sera à la chambre pénale, la chambre fiscale, la chambre civile et juge de l'enfance par intérim…

semaines après, la composition du Conseil est annoncée par le décret présidentiel n° 2022-459 du 9 mai 2022. Farouk Bouasker, magistrat, est choisi au titre de membre d'une précédente instance. Il est désigné président. Prestation de serment la semaine même et démarrage du travail.

Au troisième étage du siège de l'Isie, le bureau du président, poussé dans un angle jouxtant la salle de réunion, est aussi réduit que modestement meublé. Seul signe distinctif de son nouveau locataire, une robe de magistrat, surmontée de sa toque. Le message est clair: c'est le corps d'origine, et aussi la position de repli, à la fin de la mission, dans quatre ans au plus tard. Farouk Bouasker aligne en effet 17 ans de carrière dans la magistrature. Admis au concours d'entrée à l'Institut supérieur de la magistrature en 2003, et diplôme obtenu en 2005, sa première affectation sera au tribunal de première instance de Sousse.

L'Isie sous tous les angles

Son parcours sera brillant, au carrefour de plusieurs activités : l'Isie, l'enseignement universitaire, la société civile, la présidence de la délégation spéciale de la municipalité de sa ville natale, Zaouiet Sousse... Mais c'est surtout son statut de magistrat qui l'a toujours emporté, marqué par ses propres valeurs d'intégrité, d'indépendance et de compétence. L'Isie est venue s'y ajouter depuis l'origine de sa création, il y a maintenant plus de 11 ans.

Personne n'aura pratiqué l'Isie sous tous les angles et les régimes comme lui. De simple membre de la section régionale de Sousse (Irie) en 2011, membre du conseil, en 2017, puis premier vice-président, en 2019, le voilà nommé président. Une ascension, pas à pas, qui a permis à Farouk Bouasker de comprendre et maîtriser le fonctionnement de tous les rouages, de voir se succéder tant de chefs d'Etat et de gouvernement, et de vivre toutes les élections depuis 2011 : présidentielle, législatives et même municipales en 2018. En homme avisé, il doit relever les nouveaux défis, dans un contexte complètement différent.

Tout ou presque a changé

L'euphorie des premières années post-révolution s'est estompée. Les forces en présence ont complètement changé. Le parlement est dissous et tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du chef de l'Etat. Les grands partis, jadis dominants, sont relégués aux oubliettes. Seul le mouvement Ennahdha tente de reprendre son souffle. La refonte du système politique s'annonce totale. Le premier scrutin décidé par le président Saïed sera un référendum, un exercice jusque-là inédit pour l'Isie.

Ce qui change fondamentalement, c'est l'absence de candidats en lice. Les électeurs ne choisiront pas leurs élus, mais se prononceront par oui ou non sur une proposition d'ensemble. La campagne électorale sera d'un autre genre, sans compétition animée dans les circonscriptions, entre listes et partis, sans débats et professions de foi, sans comptage du temps de parole dans les médias. Deux camps doivent départager les urnes, pour ou contre le projet soumis par le président de la République. En pleine trêve estivale, désertion de la télévision, lassitude du corps électoral sans cesse sollicité au cours des dix dernières années et désaffection à l'égard du politique, l'ambiance sera au service minimum.

Deux grands défis

Mais c'est le taux de participation qui constituera la véritable hantise pour Carthage. La légitimation du résultat des urnes dépendra en effet de l'engouement des électeurs pour ce scrutin. Il se mesurera au nombre de votants, quel que soit le verdict. Jusque-là, le registre électoral compte, sous réserve de mise à jour pour cause de décès et autres, près de 7 millions d'inscrits. Sur un corps électoral potentiel estimé à 9 millions d'électeurs, la Tunisie est à près de 80% d'inscrits, pour une norme internationale de 66%, ce qui est à son crédit. Mais, deux millions de Tunisiens restent à inscrire et parmi eux près de 500 000 jeunes en âge de voter.

Le premier grand défi auquel l'Isie doit faire face immédiatement, c'est précisément de faire inscrire le maximum possible d'électeurs réfractaires. L'objectif de deux millions serait illusoire à atteindre en deux ou trois semaines, d'autant plus que pour de nombreux Tunisiens, il s'agit d'un scrutin sans véritable enjeu, outre l'absence d'une forte campagne de mobilisation.

Jusque-là, l'inscription au fichier électoral reste un acte facultatif, laissé à la liberté de tout un chacun. Faut-il opter pour un système d'inscription automatique, tout en permettant à chaque inscrit d'y donner suite ou non ? Cette option n'est pas écartée.

Deuxième grand défi, la participation au vote. C'est là une grande bataille que livraient jadis candidats, listes et partis. Dans le cas d'un référendum

SSANGYONG

DRIVE THE NEW MUSSO

GARANTIE 3 ANS OU 100 000 km

The very new ***PICK UP***

MUSSO

SsangYongTunisie.Officielle

AUTOMOBILES ZOUARI
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

TUNIS
Rte de Sousse, GP1 km7- 2033 Megrine
Tél: (+216) 70 130 070 - 70 130 060
Fax: (+216) 71 425 253

SOUSSE
Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse
Tél: (+216) 70 130 040 - 70 130 050
Fax: (+216) 73 343 233

SFAX
Rte de Gabès, bvd de l'environnement, km 2,5 - Sfax
Tél: (+216) 70 130 020
Fax: (+216) 74 281 020

GABÈS
Rte de Tunis km 1 BP 6001 - 31 Hached Gabès
Tél: (+216) 70 130 090
Fax: (+216) 75 274 151

Trois ans après, le mouvement du corps de la magistrature le mutera en 2008 au tribunal de première instance de Sousse 2. Il sera alors juge de la chambre civile, la chambre civile d'appel, juge chargé de l'état civil, juge chargé de la tutelle, juge chargé de la distribution des deniers, juge des référés par intérim, juge des ordonnances sur requêtes par intérim, juge d'instruction par intérim, président du tribunal cantonal d'Enfidha par intérim…

Farouk Bouasker sera nommé en 2012 juge cantonal près le tribunal cantonal de Sousse 1, en tant que président de la chambre correctionnelle, président de la chambre civile, président du tribunal cantonal de Sousse par intérim, président du tribunal cantonal de Msaken par intérim…

Gagnant la confiance de sa hiérarchie, il traitera de grands dossiers. Accédant au deuxième grade, Farouk Bouasker sera, comme tous ses pairs, concerné par un mouvement le nommant dans d'autres régions. C'est ainsi qu'il sera désigné en 2016 conseiller à la chambre criminelle près le tribunal de première instance de Kasserine, puis nommé en 2018 juge d'exécution des peines près le tribunal de première instance de Kasserine

De son bureau, il pouvait regarder à loisir mais non sans appréhension le mont Chaambi, alors en dépit de sa verdure et de son air vivifiant, en pleine effervescence terroriste.

En son âme et conscience

Tout au long de ce parcours judiciaire, Farouk Bouasker a fait montre de rigueur, d'indépendance, gagnant le respect de tous. Il lui est arrivé plusieurs fois de repasser en tête des décisions qu'il avait prises ou des jugements qu'il a prononcés, mais sans jamais les regretter et en perdre le sommeil. En son âme et conscience, il a toujours tranché. Très jeune juge encore débutant, chargé des enfants, il réfléchira longuement, mais n'hésitera pas à placer dans un centre de rééducation une jeune fille délinquante arrêtée en flagrant délit de racolage dont les parents sont divorcés et démissionnaires. A contrecœur, certes, mais il devait s'y obliger. Tout comme lorsque, plusieurs années plus tard, il fallait condamner un assassin, à la culpabilité dûment prouvée, à la peine de mort. Il savait bien que la sentence ne serait pas exécutée, mais la peine capitale était de rigueur…

S'il se plaisait beaucoup dans sa carrière de magistrat, Farouk Bouasker commençait à apprécier l'action volontaire et bénévole au sein de la société civile. Le déclenchement de la révolution en 2011 et l'annonce de l'élection d'une assemblée nationale constituante ne pouvaient le laisser de marbre. Comme pourrait-il s'y investir sans se départir de son statut de magistrat et de son indépendance politique totale ? Comment surtout se rendre utile ?

Monsieur le Maire

Une première occasion lui sera donnée avec la dissolution, au printemps 2011, des conseils municipaux et la désignation de délégations spéciales pour diriger les communes. La famille Bouasker, profondément ancrée depuis des générations à Zaouiet Sousse, bénéficie d'une bonne réputation auprès de la population. Jeune magistrat, droit, indépendant et intègre, Farouk incarnait un bon profil pour présider aux destinées de la ville. Pouvait-il se dérober? Il acceptera la mission, en ces temps de tumultueuses tempêtes, pour une durée initialement provisoire qui finira par s'étendre sur cinq ans, jusqu'en 2018. «*La municipalité est une véritable grande école de la vie au*

quotidien, dira-t-il. J'y ai beaucoup appris au contact des habitants, des équipes et de l'administration. J'en garde le meilleur souvenir.»

L'Isie, à partir du terrain

Dans la foulée, Farouk Bouasker sera sollicité pour faire partie de la section de Sousse de l'Isie, justement en tant que magistrat indépendant. La mission lui convient parfaitement, coïncidant encore plus avec les vacances judiciaires…

Farouk Bouasker avait alors 31 ans, et l'ambition démocratique chevillée au corps. Il rejoindra l'Irie et commencera alors à apprendre le métier au bas de l'échelle. Chargé de suivre les inscriptions au registre électoral, il partira sur le terrain accompagner les agents, tout en supervisant leur recrutement et en s'occupant de leur formation. De Sidi Abdelhamid à Bouficha, les deux extrémités du gouvernorat de Sousse, il sera constamment dans les quartiers, sillonnant les rues et les ruelles, expliquant la portée des élections et incitant la population à s'inscrire pour voter.

Cette première expérience sera exaltante. A l'approche des élections législatives et présidentielles de 2014, l'Isie fera appel à lui de nouveau, cette fois en qualité de formateur principal en matière électorale. A la lumière du scrutin de 2011 et des nouvelles exigences, il fallait dispenser une formation de haut niveau à toute la chaîne des intervenants dans le processus électoral, élaborer des guides pratiques, former les formateurs et se conformer aux normes internationales. Farouk Bouasker était bien indiqué pour s'en acquitter avec une équipe aussi compétente que dévouée.

En 2017, l'Isie devait préparer les élections municipales et désigner un président à la tête de sa section de Sousse. Le choix n'était pas difficile à faire : Farouk Bouasker recueillera l'unanimité. Mission réussie.

D'une seule voix obtenue à la majorité absolue

Une nouvelle opportunité s'est présentée en 2017 : celle de faire partie du Conseil de l'Isie. L'Assemblée des représentants du peuple devait procéder au renouvellement du tiers des postes et élire à 145 voix notamment deux magistrats (judiciaire et administratif) ainsi qu'un universitaire. Sans trop s'y attacher, Farouk Bouasker était cependant fortement encouragé par des collègues et amis et y postule. Bien que sachant qu'il n'avait pas beaucoup de chance, n'étant pas connecté avec les partis et les groupes de pression, il finira tout de même par déposer sa candidature, sans se faire beaucoup d'illusion sur son aboutissement. Les conciliabules sont intenses au Bardo pour sceller les fameux tawafouks. En lice avec sept autres magistrats, Farouk Bouasker ne recueillera au premier tour qu'une seule voix. Grande déception, ou plutôt désillusion confirmée.

Le quorum n'ayant pas été réuni en faveur d'un candidat, les conciliabules reprennent. Les grands groupes parlementaires sont à la négociation. Ne parvenant pas à se mettre d'accord sur l'un de leurs candidats potentiels, ils se décident à favoriser un outsider parmi les compétents et les indépendants. Pourquoi alors ne pas prendre celui qui a obtenu le minimum de voix? N'est-ce pas l'indice de sa non-appartenance à aucun parti ? L'accord est scellé : Bouasker sera ainsi élu, le 1er août 2017, haut la main avec 147 voix. Une semaine après, il prêtait serment devant le président de la République, Béji Caïd Essebsi. Avant dernier round, en février 2019. Le poste de premier vice-président de l'Isie était vacant. Il s'y présentera. Avec succès. La dernière marche du podium de la présidence, il la montera en mai 2022

Conseil de l'Isie

• Farouk Bouasker, membre d'une précédente instance supérieure indépendante des élections : président
• Maher Jedidi, magistrat de l'ordre administratif, membre, nommé vice-président
• Sami Ben Slama, membre d'une précédente instance supérieure indépendante des élections : membre
• Mohamed Tlili Mansri, membre d'une précédente instance supérieure indépendante des élections : membre
• Habib Rebii, magistrat de l'ordre judiciaire: membre
• Mahmoud Ouaer, magistrat de l'ordre financier : membre
• Mohamed Naoufel Frikha, ingénieur spécialiste en matière de systèmes d'information et de sécurité informatique: membre.

Nominations

•**Ridha Missaoui,** directeur exécutif
•**Khemaies Toujani,** chargé de la direction centrale des services communs
•**Imed Ebdelli,** chargé de la direction centrale des affaires juridiques et du contrôle de la campagne
•**Fayçal Dhaou,** chargé de la direction centrale de la communication
•**Amor Bousetta,** directeur de cabinet du Conseil
•**Mourad Majeri,** chargé du suivi des projets.

Parcours

Né le 20 septembre 1979 à Sousse

Diplômes

Depuis 2016 : doctorant en droit privé. Ecole doctorale de la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Fsjpst)
2010 : master de recherche en droit des affaires, faculté de Droit et des sciences politiques de Sousse
2005 : diplôme de fin d'études de l'Institut supérieur de la magistrature de Tunis
2002 : diplôme de maîtrise en sciences juridiques (Fsjpst)
2006 : diplôme de formation en droit fiscal de l'Institut supérieur de la magistrature de Tunis

Expérience professionnelle

2005-2008 : juge près le tribunal de première instance de Sousse
2008-2012 : juge près le tribunal de première instance de Sousse
2012-2015 : juge cantonal près le tribunal cantonal de Sousse 1
2016-2017 : conseiller à la chambre criminelle près le tribunal de première instance de Kasserine
2018 : désigné juge d'exécution des peines près le tribunal de première instance de Kasserine
2011 - 2016 : président de la délégation spéciale de la municipalité de Zaouiet Sousse.
2011 : membre de l'instance régionale indépendante pour les élections de Sousse
2014 : formateur principal auprès de l'Isie
2017 : président de l'instance régionale indépendante des élections de Sousse
2017 : membre élu du Conseil de l'Isie (août)
2019 : vice-président de l'Isie (février)
2022 : président de l'Isie (mai)

من أجل تصرف مندمج في المناطق الساحلية

APAL
وكالة حماية و تهيئة الشريط الساحلي
AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

وكالة حماية وتهيئة الشريط الساحلي : 2، نهج محمد رشيد رضا – 1002 تونس البلفدير
الهاتف : 71 906 577 الفاكس : 71 908 460
موقع الواب : www.apal.nat.tn
صفحة الفايسبوك : https://www.facebook.com/APAL.Tunisie

Leila Chikhaoui-Mahdaoui

L'urgence écologique

Remettre la question environnementale au cœur du débat sociétal, la hisser en tête des priorités gouvernementales et y engager la responsabilité de chacun : cet impératif est encore loin d'être partagé par tous. Nommée en octobre dernier ministre de l'environnement, Leila Chikhaoui-Mahdaoui, professeure universitaire en droit public, spécialisée en droit de l'environnement, se trouve confrontée à des urgences quotidiennes, à des abus cumulés contre la nature et à la (dé)mobilisation parfois violente d'une population désenchantée. Sans baisser les bras, elle s'y attelle. La tâche n'est guère facile.

Jadis en première ligne de sa catégorie dans le mouvement mondial de protection de l'environnement, la Tunisie a relâché ses efforts. Dans le tourbillon institutionnel et l'anarchie qui se sont installés, la révolution a engendré des effets dévastateurs sur la nature. L'absence d'autorité, la permissivité générale et l'impunité totale ont ouvert la voie à de graves dégradations. Ni les forêts, ni les parcs, ni les espaces publics et les terres domaniales, ni le domaine public maritime et les fonds marins n'ont été épargnés. Sans compter l'accumulation des déchets, l'aggravation de la pollution atmosphérique et la prolifération des nuisibles dans les sebkhas. Les services publics se sont trouvés débordés et s'en est suivie une grande démission, amèrement déplorée par tous les Tunisiens.

Dix-septième ministre de l'Environnement en titre depuis la désignation, en octobre 1991, du premier chargé de ce département, alors appelé ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Leila Chikhaoui-Mahdaoui mesure chaque jour davantage l'ampleur de la charge qui est désormais la sienne. Elle hérite en fait d'un lourd fardeau et d'équipes démobilisées par de multiples changements de ministres : neuf depuis 2011 ! Elles sont traumatisées par les procès intentés contre d'anciens ministres et de hauts cadres. Elles sont désenchantées par tant de promesses non tenues. Plusieurs postes demeurent vacants et de nombreux fonctionnaires hésitent à signer des documents, de peur d'engager leur responsabilité.

Dans ce climat tendu se sont déclenchées de graves crises, notamment celle de l'enfouissement des déchets dans la région de Sfax. Le refus opposé par la population d'Agareb au dépôt et à l'enfouissement des déchets des municipalités du Gouvernorat dans la décharge publique locale, pourtant contrôlée et aménagée à cet effet, est devenu une affaire d'Etat… Aucune solution définitive à ce jour, mais de nombreuses propositions et initiatives à l'étude.

La campagne musclée menée par l'Agence de protection et d'aménagement du littoral (APAL) contre l'occupation illégale du domaine public maritime, parfois de simples terrains gazonnés, détruisant, comme à Bou Jaafar, dans le gouvernorat de Sousse, ou en banlieue nord de Tunis, des équipements touristiques, a suscité un sentiment de vindicte des populistes et l'ire de certains professionnels. Les inondations dans de nombreux quartiers populaires et même dans des zones huppées, lors des dernières pluies torrentielles, ont montré les limites des réseaux d'assainissement, dépassés par les raccordements intensifs de nombreux nouveaux quartiers, qu'ils soient légaux ou anarchiques, puis régularisés…Sans oublier l'absence de tout système cohérent de récupération ou de gestion des eaux pluviales, lesquelles représentent pourtant une ressource précieuse et rare dans notre pays de semi-sécheresse…

Les Tunisiens y voient une démission totale des pouvoirs publics et des collectivités locales. Sans faire la distinction entre les responsabilités respectives des autorités centrales et locales, ils attribuent tous les torts au Ministère de l'environnement. Mais quelle est en fait la marge de manœuvre de ce département et quels sont ses moyens d'action ?

Comment relancer la machine ?

Lorsque Leila Chikhaoui-Mahdaoui a accepté de diriger ce ministère, elle était animée d'une ardente volonté d'action, après avoir côtoyé pendant près de trente ans l'environnement à

travers le droit, dans le cadre de ses activités de recherche et d'enseignement. Elle a donc saisi sans hésiter cette occasion exceptionnelle d'agir sur le terrain. Ministre, c'est un métier que l'on n'apprend pas, mais que l'on exerce, comme l'y ont encouragée ses proches. Bien imprégnée de l'écosystème juridique sous tous ses aspects et à la tête d'un ministère compact, doté de bonnes compétences, elle s'est néanmoins trouvée rapidement confrontée à une réalité difficile.

S'attelant à la tâche, la ministre comprend très vite qu'il faut rassurer, remobiliser, encourager, confie-t-elle. Rassurer les équipes au sein du ministère et des organismes sous tutelle, une galaxie composée de six étoiles :

• L'Office national de l'assainissement (Onas)
• L'Agence nationale de protection de l'environnement (Anpe)
• L'Agence de protection et d'aménagement du littoral (Apal)
• Le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (Citet)
• L'Agence nationale de gestion des déchets (Anged)
• La Banque nationale des gènes (BNG).

Rassurer les équipes, c'est notamment améliorer les conditions de travail et engager des réformes structurelles profondes afin de renforcer les capacités et (ré)instaurer des mécanismes de redevabilité et de transparence.

Remobiliser, c'est aussi reprendre tous les dossiers relégués aux oubliettes, comme le projet RE-MED, mené en collaboration avec le ministère de l'Équipement, en coopération avec l'Union européenne (concassage et réutilisation des gravats qui décorent aujourd'hui nos villes et les bords de nos routes pour la construction de nouvelles routes) ; c'est également revoir tous les projets mis en veilleuse, insuffler aux équipes l'envie de (re) mettre la main à la pâte, redonner à l'éducation environnementale et à la sensibilisation du public la place centrale qui leur revient, mais aussi accélérer l'adoption de textes dans divers domaines, relancer le projet de Code de l'environnement et proposer le renforcement des sanctions en matière d'infractions environnementales.

Encourager : le ministère reprend sa capacité de motivation et d'encouragement, d'un point de vue aussi bien moral que financier. La société

civile, pionnière de l'action environnementale, est un partenaire essentiel à réactiver. Le réseau associatif, qui a fait preuve d'initiative, d'imagination et de réalisations concrètes, s'étend sur l'ensemble des localités du pays. Il n'attend qu'accompagnement et soutien. Le ministère a d'ailleurs commencé à reprendre contact avec la société civile, via des rencontres régulièrement programmées sur les réseaux sociaux, en ligne et en présentiel, afin de (re)faire connaissance, échanger en toute transparence, prêter main-forte et récompenser les efforts. Il en va de même des relations avec les municipalités et les gouvernorats.

Toutes les urgences

«Leila Chikhaoui a aujourd'hui une occasion en or de marquer de son empreinte son passage à la tête du Ministère de l'environnement, déclare à Leaders un activiste de la cause écologique. D'abord, mettre fin à tous les abus, qu'ils soient internes ou externes (contre la nature). Ce coup de frein marquera la restauration de l'autorité et la fin de l'impunité. Elle doit aussi saisir cette opportunité de circuit court pour faire aboutir, sans devoir passer par le Parlement, un maximum de textes environnementaux. Le Code de l'environnement en sera une belle illustration. Elle gagnerait également à remettre la Tunisie dans sa dimension écologique sous les radars internationaux, en relançant la coopération internationale, en reprenant pied dans toutes les instances concernées, en soumettant des projets à financer et autres initiatives. Sécheresse et réchauffement climatique, Plan solaire et transition énergétique, rationalisation de l'utilisation de l'eau et dessalement de l'eau de mer, sont pour nous des sujets de grande priorité».

L'urgence au quotidien reste cependant la lutte contre diverses pollutions et nuisances (notamment les nids d'insectes dans les sebkhas), la gestion des décharges contrôlées et le traitement des déchets via l'encouragement des collectivités locales et des ménages à un passage progressif au recyclage et à la valorisation, la réduction de la pollution atmosphérique et autres priorités liées à l'atténuation, l'adaptation et la résilience aux changements climatiques, sans omettre la poursuite de l'intégration du développement durable dans tous les domaines.

Un vaste programme…

Les grands chantiers

1. Changements climatiques

Suivi de la mise en œuvre des contributions nationales déterminées CDN 2015 et 2021, en vue de :
• Réduire l'intensité carbone de 45 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2010.
• Renforcer l'adaptation aux impacts croissants des changements climatiques, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la sécurité hydrique, de la santé, des ressources et des systèmes naturels et environnementaux.
• Suivre la mise en œuvre d'un projet financé par le Fonds vert pour le climat (GCF), portant sur l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire et la planification territoriale
• Élaborer la stratégie nationale Bas Carbone, résiliente aux changements climatiques (document élaboré et en phase de concertation pour adoption par les acteurs concernés, en vue d'atteindre l'objectif Neutralité carbone d'ici à 2050).
• Élaborer un portefeuille de projets climatiques prioritaires à présenter lors d'une Conférence de financement climatique fin 2022.

2. Promotion de la qualité de vie

• Programmes d'assainissement : démarrage en 2022 des travaux de réalisation ou de réhabilitation de stations d'épuration (Siliana, Thibar, Medjez El Bab, Khelidia, Takelsa, Hammamet Sud, Souassi, Kasserine, Tala, Feriana et Nefta) et d'extension des réseaux sur 200 km
• Divers programmes engagés dans le cadre du Programme national de la propreté et de l'esthétique de l'environnement (PNPEE), visant l'appui des autorités régionales et locales en termes de propreté, de balayage des rues, d'aménagement d'espaces verts et de parcs urbains, d'aménagement des places de l'environnement, de mobilier urbain…
• Lancement d'un concours pour l'appui au volontariat en matière de propreté
• Appui à la promotion de la biodiversité dans les zones urbaines
• Restauration des écosystèmes naturels (Arboretum de Tunis)
• Lutte contre la pollution par les plastiques (lancement de l'interdiction des sacs en plastique à usage unique)
• Élaboration d'une stratégie nationale : littoral sans plastique

3. Lutte contre la pollution

• Suivi de la mise en œuvre du programme Ecopact : programme de dépollution intégré du bassin versant du lac de Bizerte, comportant 41 projets d'investissement et d'accompagnement :
• dépollution industrielle STIR, Fouledh et Société des Ciments de Bizerte,
• assainissement : extension du réseau d'assainissement (300 km) et réhabilitation et extension de 3 stations d'épuration
• réhabilitation de l'ancienne décharge de Menzel Bourguiba
• extension du port de pêche à Menzel Abderrahman
• aménagement d'une esplanade côtière à Menzel Abderrahman
• actions pour l'appui de la gouvernance, surveillance scientifique, changements climatiques…
• Renforcement des capacités de gestion des déchets dangereux, conformément aux exigences des Conventions internationales (Bâle, Bamako, Rotterdam, Stockholm), ce qui a notamment permis de réexpédier, le 19 février 2022, des déchets illégalement introduits dans le pays début 2020, en provenance d'Italie,
• Mise à niveau du Centre Jradou de gestion et de traitement des déchets dangereux,
• Lancement du Projet Re-Med, mené en collaboration avec le ministère de l'équipement : recyclage et réutilisation des déchets de construction (gravats) en vue de la construction de routes et d'autoroutes (coopération avec l'UE),
• Gestion rationnelle des décharges contrôlées, via l'Agence nationale de gestion des déchets (Anged) et mise en œuvre de la Stratégie nationale de gestion des déchets solides 2020-2035, fondée sur le passage progressif au tri des déchets à la source,
• Lancement d'études en vue de la réalisation d'unités de traitement et de recyclage dans le cadre d'unités modernes et non polluantes, écologiquement rationnelles, avec le concours de toutes les parties prenantes, notamment les collectivités locales et la société civile,
• Encouragement et accompagnement des initiatives locales de gestion sélective et de tri des déchets, de compostage et de recyclage avec orientation claire vers une économie circulaire,

4. Préservation de la biodiversité et des écosystèmes

• Élaboration d'une stratégie nationale d'économie bleue, en tant qu'économie créatrice de richesses et d'emplois,

garantissant à la fois les équilibres environnementaux du capital naturel et l'inclusion sociale des populations concernées,
• Appui à la protection des écosystèmes marins dans le cadre de la coopération avec le MED-Fund au niveau des futures aires marines protégées (Galite, Zembra et Zembretta, îles Kuriates et Kneiss)
• Restauration des parcs urbains (Ennahli, Mourouj, Radès)
• Finalisation de l'étude de faisabilité du projet Waha (Oasis) portant sur la protection et la préservation des oasis tunisiennes.

5. Sensibilisation

• Préparation des Assises de l'environnement qui devraient se tenir au 3e trimestre 2022,
• Révision des programmes scolaires en vue d'une nouvelle approche de l'éducation environnementale, en partenariat avec le ministère de l'Education,
• Signature de conventions de partenariat avec d'autres ministères concernés (Emploi et Formation professionnelle, Jeunesse et Sports, Santé, Equipement et Habitat, Culture, Affaires religieuses, Femmes, Enfance et Seniors, Technologies de l'information et de la communication, Enseignement supérieur, Agriculture, Tourisme, Intérieur, Economie et Planification, etc.),
• Promotion des activités et des relations avec la société civile et les médias,
• Révision des pages web du ministère et de celles des organismes sous tutelle,
• Réhabilitation de la mascotte de l'environnement, le fennec Labib, dont l'habillage a été revu à la lumière d'un concours de dessin réalisé au Parc Ennahli le 25 mars 2022, en présence des ministres de l'Environnement, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports et des Affaires religieuses, qui a donné naissance à SuperLabib, le nouvel héros de la protection de l'environnement, justicier de l'écologie, revêtu d'une cape à la Superman et d'un masque de Zorro, chargé de sauver notre milieu, car nous n'avons qu'une seule Terre et qu'une seule Mer (One Earth, One Ocean) où nous souhaitons vivre en harmonie.

Portrait

De Kalaâ Djerda à la passion pour l'environnement

Les Tunisiens commencent à la reconnaître parmi les femmes membres du gouvernement Bouden : *«celle qui porte sur les épaules une écharpe en hiver et un foulard le reste de l'année»*. Leila Chikhaoui-Mahdaoui a toujours été dans la discrétion, protégeant sa vie familiale, laborieuse, productive. Sa biographie est la plus courte de toutes celles des autres membres du gouvernement.

Tout ce qu'on sait d'elle, c'est qu'elle est professeure agrégée en droit public, docteure en droit de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où elle a soutenu en 1996 une thèse sur «Le financement de la protection de l'environnement». Spécialiste des questions de droit public financier et de droit de l'environnement (interne et international), la professeure Leïla Chikhaoui-Mahdaoui a dirigé de 2013 à 2021 le mastère en droit de l'environnement à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociale (FSJPS) de Tunis et y a enseigné divers modules. Elle a été nommée en 2014 membre de l'Instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des projets de loi (IPCCCPL), mise en place sur la base de la nouvelle Constitution, où elle a poursuivi ses activités jusqu'en 2021, parallèlement à sa mission pédagogique

Il faut creuser davantage pour en savoir plus.

De la Faculté au Ministère

Pour Leila Chikhaoui-Mahdaoui, tout a commencé un matin de fin septembre 2021, lorsqu'elle a reçu un coup de fil de Najla Bouden-Romdhane. Elles se connaissaient depuis longtemps dans le cadre de leur collaboration au titre de la mise en oeuvre des programmes d'amélioration de la qualité universitaire (PAQ) au Ministère de l'enseignement supérieur. Sans détours, la future Cheffe du gouvernement lui a dit : *«On a besoin de vous pour l'environnement»* et sans hésitation, la réponse a été : *«Oui !»*.

Elle précise : *«Je ne pouvais pas refuser cette occasion qui m'était ainsi donnée, dira-t-elle, de passer de la théorie à la pratique, compte tenu de ma passion pour la protection de l'environnement. Des motivations du même ordre, à savoir la réponse à un appel et le sentiment du devoir - surtout ne pas laisser de chaise vide - comme me l'ont ont appris mes aînés, m'avaient également poussée à accepter de faire partie de l'équipe des 10 experts ayant contribué à la dernière ligne droite de l'élaboration de la Constitution du 27 janvier 2014 (mai à décembre 2013), puis de l'Instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des projets de loi (IPCCPL), dont j'ai été membre pendant toute la durée de sa brève existence (2014-2021) et dans le cadre de laquelle j'ai énormément appris»*.

Des considérations personnelles s'y sont ajoutées : *«Je connais et apprécie les compétences de Mme Bouden-Romdhane»*, dit-elle. En outre *«j'ai toujours été édifiée par la droiture et les capacités du président Saïed. Depuis de longues années, vers la fin des années 1980, au Campus universitaire, puis à la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales, nous avons souvent échangé à propos de divers sujets et j'apprécie sa vaste culture et ses compétences. Ce sont là deux facteurs essentiels qui m'ont encouragée à accepter. Je crois en la bonne volonté, la mienne et celle de tous les membres de ce gouvernement atypique. Nous formons une équipe très soudée et, à ce titre, absolument inédite dans l'histoire, tant ancienne que récente du pays, et œuvrons à être le gouvernement de tous les possibles. Notre ambition est de redonner aux Tunisiennes et aux Tunisiens le goût du travail bien fait, du respect mutuel, du savoir et de la connaissance éclairés, de la tolérance et de la solidarité, toutes ces valeurs que nous ont inculquées nos parents et qui nous rassemblent au-delà de nos différences ...»*

Mines, nature et fierté en ADN

Au cœur du Nord-Ouest de la Tunisie, dans Le Keffois, non loin de la frontière avec l'Algérie, Kalaâ Djerda, ville minière jadis riche en phosphate, était le terminus du chemin de fer. Une citadelle érigée sur les hauteurs surplombe la vallée riche en arbres fruitiers et diverses autres cultures. Après la fermeture de la mine, le petit village, gardant tout son charme et la citadelle, toute sa fierté, a changé de nom, à l'initiative de Bourguiba, pour devenir Kalaâ Khasba (la citadelle fertile). Il a relancé son agriculture, comptant sur le labeur de ses habitants. C'est à Kalaâ Khasba que remontent les origines de la famille de Leila Chikhaoui. Bercée par les récits de son père au sujet de ce petit village idéalisé où il vécut son enfance, elle y puise une partie de son ADN…

Son père, fonctionnaire, est dépêché en tant qu'expert en coopération technique, en Afrique subsaharienne, au début des années 1970. De retour à Tunis, il rejoint un cabinet ministériel, puis des organismes publics. Sa mère a exercé jusqu'à sa retraite le métier de professeure de français, longtemps au lycée technique de Radès. Leila Chikhaoui accomplit la fin de son cycle primaire et quasiment tout son cycle secondaire au lycée Carnot de Tunis et l'achève au lycée de Mutuelleville où elle décroche son baccalauréat série B (économie) en 1984. Lorsqu'elle a fait son choix d'orientation, son amour pour la littérature lui suggérait d'approfondir sa connaissance des lettres françaises, mais une raison pragmatique, ainsi que les conseils de ses proches, l'ont finalement amenée à cocher la case de la Faculté de droit et des sciences politiques. La proximité du campus d'El Manar l'a emporté sur l'éloignement de la faculté des Lettres (la Manouba) par rapport à son domicile d'alors (Radès-Forêt) …

En flux tendu

Dès sa première année au Campus, Leila Chikhaoui est émerveillée par l'érudition de ses éminents professeurs qui, d'ailleurs, ne manquent pas de l'apprécier. Les Mohamed Charfi et Abdelfattah Amor, mais aussi bien d'autres, tels Slim Chelly, Zouheïr Mdhaffar, la fratrie Ben Achour (Yaadh, Rafâa et Sana), Habib Ayadi, Hafedh Ben Salah, Lazhar Bououny, Amel Aouij-Mrad, lui font aimer le droit et ne cessent de l'encourager, elle et ses camarades

de promotion, Chafik Sarsar, Raya Choubani, Selma Houissa, Rym Hammami…Elle obtient sa Licence en droit public en 1988, décrochant le prix présidentiel. Dans la foulée, elle réussit son certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) et commence son stage au cabinet de Maître Mohamed Mahfoudh. Parallèlement, elle obtient son diplôme d'études approfondies (DEA) en droit public en juin 1990.

Dès l'obtention de son DEA, Leila Chikhaoui-Mahdaoui commence à enseigner au Campus à la rentrée 1990-91 et passe le concours d'assistanat en février 1991. Elle y enseigne jusqu'en 2002. Férue de finances publiques et de fiscalité (elle a soutenu en 1990 un mémoire sur la réforme fiscale), elle s'intéresse rapidement au financement de la protection de l'environnement, dont elle fait le sujet de sa thèse de doctorat. Pour pouvoir s'y consacrer à plein temps, elle demande et obtient un congé d'études (1993-1996), puis achève son parcours à la Sorbonne, où elle soutient sa thèse sous la direction de la professeure Jacqueline Morand-Deviller, Michel Prieur, Yves Jégouzo, Hafedh Ben Salah et Laurent Lucchini étant membres de son jury.

De retour à Tunis, Leila Chikhaoui-Mahdaoui reprend l'enseignement au Campus, tout en assurant des cours en mastère de droit de l'environnement, alors nouvellement créé par la professeure Soukeina Bouraoui, à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis. En 1996, un nouveau dispositif d'habilitation universitaire, permettant au titulaire de son attestation de postuler au grade de maître de conférences de l'enseignement supérieur, est introduit dans le système universitaire tunisien. Elle y postule et devient la première juriste à l'obtenir, après soutenance devant un jury.

Dans le même élan, elle se présente au concours d'agrégation en 1999, mais rate la marche. Ce n'est que partie remise: elle obtient son agrégation, sur leçon, en 2002. Leila Chikhaoui-Mahdaoui est alors affectée à la Faculté de droit de Sfax où elle passe deux ans (2002-2004), avant de demander sa mutation à la Faculté des sciences juridiques, économiques et de gestion de Jendouba (2004-2009) où elle affirme avoir passé *«les plus belles années de sa carrière»*, tout en poursuivant la dispense de quelques cours à la Fsjps de Tunis. Elle finit, en 2009, par revenir à temps plein à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, où elle dirige, de 2013 à 2021, le mastère en droit de l'environnement.

Parallèlement, elle a abordé l'enseignement virtuel à l'Université virtuelle de Tunis (UVT), en collaboration avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), et a participé à la conception, puis au déploiement d'un mastère à distance en écotourisme, en concevant et en dispensant un cours sur les Aspects juridiques de l'écotourisme (2010-2012), tout en assurant également le tutorat des apprenants à distance.

Outre son parcours académique, l'expertise de Leïla Chikhaoui-Mahdaoui en tant que juriste environnementaliste a été sollicitée à maintes reprises dans le cadre de la réalisation de plusieurs études dans ce domaine (gestion intégrée des ressources hydrauliques, tarification de l'eau d'irrigation, biodiversité marine et côtière, gestion des déchets, sécurité environnementale dans l'espace méditerranéen…).

À l'échelle internationale, Leïla Chikhaoui-Mahdaoui fait partie du Groupe de 40 experts internationaux ayant contribué à l'élaboration d'un projet de Pacte mondial pour l'environnement, en discussion au sein de l'ONU depuis 2017. Elle est également membre de la Chaire Normandie pour la Paix, du Centre international de droit comparé de l'environnement (Cidce) et du Réseau des juristes africains de droit de l'environnement (RAFJE).

Au sixième étage du nouveau siège du ministère de l'Environnement, tout près de l'Insat, au Centre Urbain Nord, Leila Chikhaoui-Mahdaoui s'est rapidement sentie dans son élément. Géographiquement, elle est à quelques encablures de sa chère Faculté et de l'Arboretum de Tunis, jardin botanique sous le Protectorat (début des années 1900), longtemps affecté au ministère de l'agriculture avant d'être transféré au département chargé de l'environnement en 1996, lieu symbolique relié à la Cité des sciences par un pont aérien, victime d'une période d'abandon et de délaissement post-2011 et qui va être bientôt rouvert au public sur son initiative... Les équipes sont enthousiastes. Maintenant, il faut assurer. Les Tunisiens sont impatients et la cause écologique n'attend pas...L

Agence Nationale de Protection de l'Environnement

L'ANPE a été créée par la loi n°88-91 du 2 août 1988. Sous la tutelle du Ministère chargé de l'Environnement, elle a pour missions notamment :

Missions de l'ANPE

- La participation à l'élaboration de la politique générale du gouvernement en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement et à sa mise en œuvre par des actions spécifiques et sectorielles ainsi que des actions globales s'inscrivant dans le cadre du plan national de développement.
- La lutte contre toutes les sources de pollution et de nuisance et contre toutes les formes de dégradation de l'environnement.
- L'intervention sur l'ensemble du territoire tunisien et notamment dans les espaces maritimes relevant de la souveraineté ou la juridiction tunisienne.
- L'instruction des dossiers d'agrément des investissements dans tout projet visant à concourir à la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement.
- Le contrôle et le suivi des rejets polluants et des installations de traitement desdits rejets
- Le suivi, en collaboration avec les ministères et organismes intéressés, de l'évolution des recherches de nature scientifique, technique ou économique intéressant l'environnement.
- Le contrôle de la qualité de l'air et ses impacts sur l'environnement ainsi que la création d'un réseau national de surveillance de la qualité de l'air.
- La promotion de toute action de formation, d'éducation, d'étude et de recherche en matière de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement.

L'ANPE est représentée, au niveau régional, par huit (8) représentations couvrant tout le territoire tunisien.

En plus des activités préventives et curatives, l'ANPE assure le secrétariat de la Commission nationale pour la prévention et la lutte contre les événements de pollution marine, le suivi des conventions de Bâle, Montréal et Barcelone, le point focal du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) ainsi que la tutelle du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP).

Numéro vert : 80 100 304 | Mail: boc@anpe.nat.tn | www.anpe.nat.tn

Le parent pauvre des politiques publiques

L'aspect législatif est important. Dans une monographie portant sur «*Dix ans de législation en matière environnementale 2011-2021*», les professeurs Wahid Ferchichi et Afef Hammami-Marrakchi estiment que «*le bilan de la décennie 2011-2021 en matière d'encadrement législatif et institutionnel de l'environnement reste mitigé. En effet, cette décennie a été caractérisée par la constitutionnalisation de la protection de l'environnement, la sécurité climatique, la lutte contre la pollution, le droit à l'eau, le droit au patrimoine culturel, le développement durable et les droits des générations futures. Toutefois, la mise en application législative, institutionnelle et opérationnelle de ces acquis constitutionnels n'a pas suivi. L'environnement est resté l'un des parents pauvres des politiques publiques en Tunisie.*»

Ils recommandent particulièrement l'achèvement de l'adoption des textes environnementaux pertinents, la mise en application des engagements internationaux et le parachèvement du cadre réglementaire.

D'ores et déjà, Leila Chikhaoui-Mahdaoui a relancé l'élaboration, selon une démarche participative, du projet de Code de l'environnement initié en 2005 et dont une ébauche bien avancée était restée au fond des tiroirs depuis 2013. Elle l'a repris en y associant les acteurs concernés et en intégrant de nouveaux concepts sécurité climatique, biosécurité, non régression, justice climatique.

Parcours

- Née le 15 août 1966, aînée de 3 filles
- Mariée, mère d'une fille et grand-mère d'un petit garçon

Études

- **1988 :** licence en droit de la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, Prix présidentiel
- **1988 :** certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA) et stage au cabinet de Me Mohamed Mahfoudh
- **1990 :** DEA en droit public
- **1996 :** doctorat en droit de l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne
- **1996 :** habilitation à diriger des recherches en droit
- **2002 :** agrégation en droit public
- **2007 :** professorat en droit public

Enseignement

- **1990-2002 :** assistante à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis
- **2002-2004 :** maître de conférences à la faculté de droit de Sfax et à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis
- **2004-2009 :** maître de conférences, puis professeure, à la Faculté des sciences juridiques, économiques et de gestion de Jendouba et à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis
- **2006-2009 :** cheffe du département de droit à la Faculté des sciences juridiques, économiques et de gestion de Jendouba
- **2009-2021 :** Professeure à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis
- **2013-2021 :** direction du mastère en droit de l'environnement à la FSJPS de Tunis

Autres activités

- **2013 :** membre de l'équipe des 10 experts ayant contribué à la dernière ligne droite de l'élaboration de la Constitution du 27 janvier 2014 (de mai à décembre 2013),
- **2014-2021 :** membre de l'Instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des projets de loi (IPCCPL)

Principaux ouvrages

- *L'environnement : aspects financiers* (C.P.U., 1999)
- *Précis de finances publiques*, tome 1, *Droit budgétaire* (C.P.U., 2004)
- *Manuel de comptabilité publique* (C.P.U., 2012) rédigé en collaboration avec le professeur Néjib Belaïd de la faculté de Droit de Sousse (2012)

Loisirs

Vie familiale et amicale, lecture, natation, yoga, chi qong

CENTRE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES

DE L'ENVIRONNEMENT DE TUNIS

Transfert des technologies propres et adaptation aux changements climatiques : Implantation de deux stations d'épuration par phytoépuration en zones rurales : station Jougar à Zaghouan et station Chebika à Tozeur

- **Appui aux entreprises et promotion de l'entrepreneuriat vert et circulaire**
- **Développement des capacités nationales et régionales et promotion des métiers verts.**

Certificat d'accréditation
n°. 1-0017

Le Conseil National d'Accréditation atteste que :

Le laboratoire d'Analyses Physicochimiques des eaux, boues et sédiments du Centre International des Technologies et l'Environnement et de TUNIS (CITET)

Adresse
Boulevard du Leader Yasser Arafat
1080 La Charguia – Tunis (Tunisie).

a les compétences requises pour effectuer les analyses décrites dans l'annexe joint au présent certificat, conformément aux exigences de la norme tunisienne NT 110.200 (2017), de la norme internationale ISO/CEI 17025 (2017) et des critères d'accréditation du TUNAC.

Date d'effet : 2/11/2020
Date de fin de validité : 13/09/2024

Tunis, le 02 NOV. 2020

Le Directeur Général
Du Conseil National d'Accréditation

Yasmine WALI

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'INDUSTRIE DES MINES ET DE L'ENERGIE
INSTITUT NATIONAL DE LA NORMALISATION ET DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

INNORPI
ISO 9001

Certificat de conformité
N° : CSQ 374/2022 R3
Certificate of conformity

L'INNORPI certifie que l'entreprise :
INNORPI certifies that the company :

Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis

a établi et entretient un Système de Management de la Qualité conforme à la norme
has established and maintains a Quality Management System in compliance with

ISO 9001 (Version 2015)

sur le site suivant :
at the following locations :

Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 Tunis

pour les activités suivantes :
for the following activities :

Conception et réalisation de sessions de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la protection de l'environnement, des écotechnologies et du développement durable

Design and realization of training and capacity building sessions in the field of environmental protection, eco-technologies and sustainable development

Ce certificat est émis le
This certificate is issued on
25 Janvier 2022

et valable jusqu'au
and is valid until
24 Janvier 2025

Direction de la Certification
Certification Direction
Nehla RACHDI

Le Directeur Général
Director General
Riadh SOUSSI

INNORPI D.C

Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle
6, Rue de l'Assistance par la rue Alain Savary, BP 57 – Cité El Khadra – 1003 Tunis – TUNISIE
Tél. : 216 71 806 758 – Télefax : 216 71 807 071
Site web : www.innorpi.tn – Email : innorpi.certification@...

IAF

Hatem M'rad

De la sous-autorité de la transition à la sur-autorité de l'état d'exception

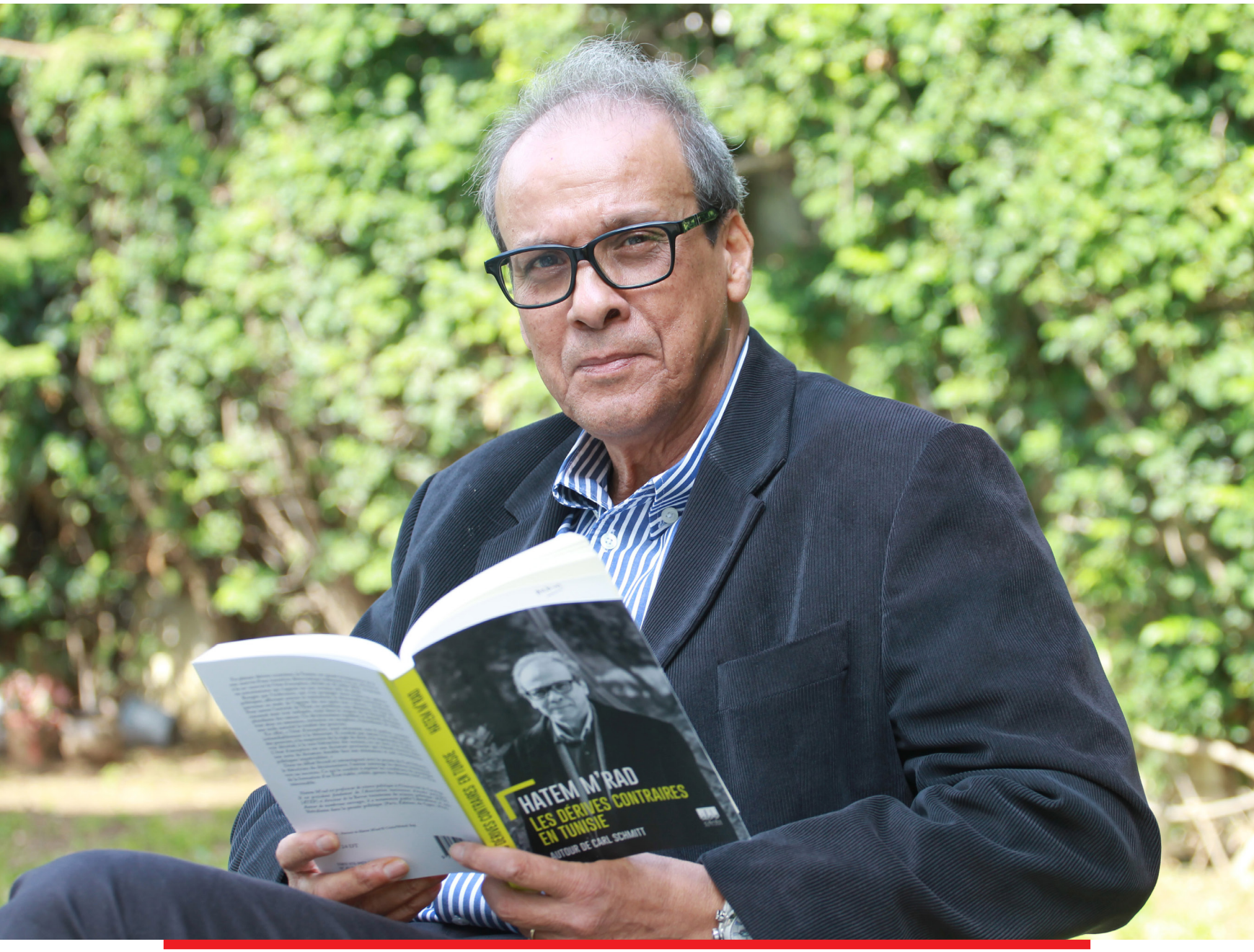

Entre deux dérives contraires, la Tunisie cherche son salut. De l'indécision à la sur-décision autoritaire et un état d'exception ? Le système politique tunisien a sans doute basculé, depuis le 25 juillet 2021, vers une concentration totale des pouvoirs entre les mains du président de la République. Kaïs Saïed a-t-il ainsi fait entrer la Tunisie dans *«un instant schmittien»*, en référence à la philosophie politique de Carl Schmitt (1888-1985) et sa théorie de la décision. Exceptionnalité des mesures suspensives de la norme et déclenchement d'un processus d'autorité dans le cas d'une *«dictature souveraine»* : le caractère annoncé provisoire peut durer et conduire vers des dérives. C'est à cette analyse que procède le professeur Hatem M'rad, dans un nouvel ouvrage intitulé *Les dérives contraires en Tunisie. Autour de Carl Schmitt* qui vient de paraître chez Cérès Editions.

Professeur de science politique à l'Université de Carthage et auteur de nombreux ouvrages, l'auteur a étudié la pensée de Carl Schmitt qui considère la décision comme l'essence du politique, dans sa confrontation avec l'expérience tunisienne récente, depuis 2011. En essayant de jeter *«un regard schmittien sur la transition démocratique tunisienne»*, l'auteur souligne qu'après des décennies d'autoritarisme, la Tunisie a glissé vers l'indécision, comme un signe de sous-autorité, une autre forme de dérive politique. Poussant l'analyse en étudiant la pensée de Schmitt à la lumière de l'état d'exception instauré par Kaïs Saïed, il met en exergue la sur-décision et la sur-autorité.

Un état d'exception triplement exceptionnel

L'exceptionnalité de rupture par rapport à la normalité, censée être pour une durée provisoire déterminée, *«suspensive et non suppressive, réhabilitative et non abolitive»*, ayant *«force de loi sans loi»*, où parfois la simple parole prononcée se substitue au texte juridique, installe *«une ère à risque»*. L'état d'exception s'avère en Tunisie triplement exceptionnel, explique Hatem M'Rad : par rapport aux normes constitutionnelles, en raison du contexte interminable de la transition démocratique et en ce que le recours « souverain » à l'état d'exception s'est effectué en violation flagrante des dispositions de l'article 80 de la Constitution.

Rappelant l'historique de l'état d'exception dans le monde et en Tunisie et expliquant son concept en le distinguant de l'état de nécessité et de l'état d'urgence, l'auteur montre l'ambiguïté du péril souvent invoqué et analyse la notion de durée déterminée, abordant la tentation dictatoriale. *«La Tunisie n'est pas vierge en état d'exception »*, rappelle-t-il, *avant d'ajouter qu'«un état dictatorial est déjà lui-même un état d'exception permanent, quels que soient les types de dictateur.»*

Quels dictateurs sont-ils ?

Hatem M'rad établit une *«typologie des dictateurs tunisiens»* (voir en Bonnes feuilles), de Bourguiba à Saïed, en passant par Ben Ali et Ghannouchi. Il y relève que la population accepte finalement ces formes de dictature, *«la bonne dictature chasse la mauvaise dictature»*, demeurant, à l'instar de la rue arabe, nostalgique du Zaïm sauveur. Passé l'effet de surprise, elle finit *«par s'en accommoder confortablement»*. *«La promesse du nouveau dictateur d'éradiquer la dictature précédente, écrit-il, de sécuriser la population et de stabiliser le système est de nature à rassurer.»*

Fin connaisseur de la pensée de Carl Schmitt et d'autres théoriciens de la décision politique, le professeur Hatem M'rad exerce dans cet ouvrage un regard analytique pluriel où le théorique conceptuel se nourrit du pratique dans ses actes au quotidien. Si dans la première partie, plus théorique, il traite de la sous-autorité de la transition, il consacre la seconde partie à la sur-autorité de l'état d'exception. La Tunisie se trouve ainsi en pleines dérives contraires…

Typologie des dictateurs tunisiens

Au-delà de l'expérience de l'état d'exception, état dictatorial par nature, la Tunisie a connu surtout la dictature des régimes. La dictature tunisienne a sa propre spécificité. Elle n'est ni totalement violente, ni complètement douce, tantôt naïve, tantôt lucide, même si elle est variable d'un moment à l'autre, d'un homme à un autre. Elle s'impose, non pas d'un coup, mais dans la durée, lentement. Lors même qu'il y a soudaineté, elle finit par s'assouplir dans le temps. La brutalité de l'audace réussit souvent à épouser les contours du pacifisme, de la souplesse et du pragmatisme, caractères ancestraux des Tunisiens. C'est pourquoi elle est souvent acceptée, ou considérée comme acceptable ou subie consciemment ou inconsciemment par les populations. Elle ne heurte pas beaucoup le Tunisien, toujours subjugué par les dictateurs régnant sur le monde arabe. Cette dictature tunisienne, étrangère à la brutalité de Saddam ou de Bachar Al-Assad ou de Moubarak, d'Al-Sissi ou de Kadhafi, se construit patiemment et progressivement pierre par pierre dans la durée. Les populations sont d'abord surprises par l'acte de bravoure d'un zaïm. Puis, un moment inquiet de voir l'arbitraire piétiner la légalité, ils finissent par s'en accommoder confortablement dans le quotidien. La promesse du nouveau dictateur d'éradiquer la dictature précédente, de sécuriser la population et de stabiliser le système est de nature à rassurer la population. La «bonne» dictature remplace la «mauvaise», et ainsi de suite.

Le chef audacieux libère son peuple d'une dictature ancienne ou d'une forme de dictature anarchique ou d'une occupation étrangère ou d'une Constitution schismatique. Selon les cas, tantôt il fait des réformes fondamentales et spectaculaires (Bourguiba), tantôt il prend des mesures de façade pour tenter de berner les démocrates par des procédés plébiscitaires (Ben Ali), tantôt il s'auto-investit dans l'exceptionnel (Saïed). Il y a même des dictateurs de coulisses (Ghannouchi). Puis des indices d'autoritarisme commencent à poindre à l'horizon, qui se renforcent jour après jour, pour se cristalliser dans la durée. Le nouveau dictateur promu prend son temps pour s'agréger des pouvoirs, clientèle, actes de fidélité et d'allégeance. Puis vint l'essentiel : suspension de partis d'opposition, contrôle politique, élection truquée, verrouillage policier, violation des libertés et des droits, présidence à vie, procès politique inéquitable, censure des médias, voire assassinats politiques. La nouvelle dictature se met finalement et majestueusement, voire paisiblement, en place. La décision politique audacieuse se transmue en fait établi, en « culture dictatoriale », bien socialisée déjà par les masses. Le fait est rendu irréfragable par le poids de l'armée, de la police et des services de renseignements. Dictature et conservatisme social vont souvent de pair. Le dictateur trouve un large écho dans l'apathie de la masse, soutenue par le legs islamique, la tradition et les préjugés. Au fond, dans les profondeurs de la société tunisienne, l'orthodoxie l'emporte encore sur la raison et le progrès, comme Ibn Taymiyya et Al-Ghazali sont encore plus présents qu'Ibn Roshd, les Mu'tazilites ou Tahar Haddad. La dictature s'accommode de l'intolérance des mœurs, des discriminations pesant sur les femmes et des minorités et les accompagne.

Bourguiba, un dictateur charismatico-progressiste

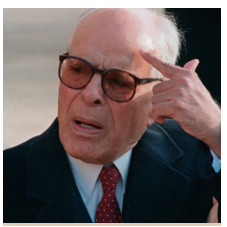

Bourguiba était un dictateur charismatico-progressiste. Le héros de l'indépendance fut après l'indépendance acclamé par le peuple. Il l'est encore à titre posthume. Il est le bâtisseur du despotisme éclairé tunisien, alliant fermeture politique et réformisme sociétal. C'est lui aussi le propulseur des grandes réformes sociales, progressistes et séculières. Il fut un dictateur qui regardait devant et non en arrière. Il était même un des rares dictateurs qui fût« révolutionnaire » dans le sens civilisationnel du terme, habité par le progrès et les changements en profondeur, visibles seulement dans le temps historique. La plupart des dictateurs sont conservateurs, Bourguiba ne l'était pas. Son modernisme n'était pas aussi radical que celui d'Atatürk, mais progressif et réaliste. C'était un « révolutionnaire » prudent. Il procédait par étapes. Sa politique des étapes a été bien analysée dans la biographie du président Caïd Essebsi autour de Bourguiba (Caïd Essebsi B., 2009). Il voulait libérer les individus des traditions, préjugés, régionalisme et mœurs rétrogrades pour homogénéiser le peuple. La dictature doit alors servir au développement économique, à l'éducation rationnelle, à la libération de la femme, à la construction de l'État, l'unité de la nation (Bessis S., et Belhassen S., 1988 ; Belkhodja T., 2010). Bourguiba a même déthéologisé l'islam. Il a pourtant fini despote, voulant rejuger les islamistes après leur procès en 1987, comme il a commencé despote, avec son coup d'État « républicain » du 25 juillet 1957 à l'Assemblée constituante.

Ben Ali, un dictateur martial et cupide

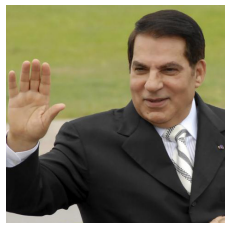

Ben Ali était un dictateur martial et cupide. Il avait un esprit pratique, de par sa formation militaire. Il a gouverné vingt-trois ans durant par le verrouillage policier pour, en définitive, n'avoir comme réalisation « notable » que l'accumulation illicite de richesses, pour lui et ses proches, à travers des procédés de corruption et de chantage, puisées dans les ressources de l'État et des fortunes privées. L'ordre public est en effet producteur et fournisseur de « ressources». Le général Ben Ali était également acclamé par la foule un certain 7 novembre, malgré son coup d'État contre celui-là même qui l'a désigné. Acclamé non pour sa personne, mais pour la délivrance du peuple du naufrage bourguibien. «L'ère nouvelle» s'est avérée « préhistorique ». Un dictateur militaire à courte vue succède à un dictateur civil visionnaire . Ben Ali avait au départ le soutien de tous les déçus de la dictature bourguibienne et des adeptes du changement démocratique, qui ont vite déchanté dès qu'il a commencé, une année après son «coup», à clôturer le système. En tout cas, la situation du peuple n'a pas changé de nature à la suite de cette « passation» dictatoriale, même si les militants sincères avaient pu résister avec les moyens du bord.

Ghannouchi, un dictateur théocratico-politique

Le cheikh Rached Ghannouchi peut à la limite être considéré comme un dictateur théocratico-politique. Après la révolution civile et sociale, c'est lui, le « théocrate machiavélien », qui reprend le flambeau, qui domine de fait politiquement le paysage vaporeux de la transition. Il n'était pas spécialement au pouvoir, il n'était pas dictateur à titre officiel, mais à titre symbolique et effectif. Il en tirait en tout cas toutes les ficelles, même à l'opposition. Il avait un réseau sécuritaire parallèle, qui n'était pas étranger aux assassinats des leaders de gauche (Chokri Belaïd, Mohamed Brahmi). Contrairement aux autres dictateurs, il ne « rassure » pas la population. Pire, il est l'homme le plus impopulaire de la transition, comme l'indiquent les sondages d'opinion depuis une dizaine d'années. Il était, à sa manière, et en forçant les choses, un dictateur perfide sous un masque consensuel. Chef d'un parti théologique représenté démocratiquement au Parlement, il gouverne en empêchant tout le monde de gouverner sur la base d'une Constitution décousue. Il a fini par incarner le mal, la corruption, la cupidité (aussi cupide que Ben Ali) et la contre-identité tunisienne. Il était normal que les rancœurs se soient abattues principalement sur lui et sur son mouvement après le tour de force saïedien du 25 juillet. Ghannouchi est un dictateur par omission ou par négation. Il a tout de même réussi historiquement à faire la transition entre plusieurs coups de force. Il a été à la fois à l'origine du coup d'État du dictateur Ben Ali contre le dictateur Bourguiba que la cause de l'exceptionnalisme dictatorial de Kaïs Saïed au moyen de l'article 80.

Saïed, un dictateur romano-éthique

Saïed est, lui, un dictateur romano-éthique. Comme ce magistrat romain extraordinaire et précaire qui, désigné par le Sénat, avait pour mission de mettre fin à une situation périlleuse, raison de sa nomination, soit en menant une guerre, soit en réprimant une sédition intérieure, même s'il pouvait aussi être désigné pour régler d'autres questions particulières. Le dictateur romain est nommé en principe pour six mois. Il n'est pas lié par les lois. Il est une sorte de roi ayant un pouvoir illimité de vie et de mort. Mais il faut se méfier de ces dictateurs de type romain. César n'est pas resté six mois au pouvoir comme il est d'usage. Il a été désigné dictateur pour dix ans. En 44 av. J.-C., un sénatus-consulte le proclame même dictateur à vie (Le Glay M., Le Bohec Y., Voisin J.-L., 1991). Mais, il a été assassiné après quatre années de dictature, et Sylla, de l'avis de Bodin, a exercé une «cruelle tyrannie» (Schmitt C., 1921, 2000). Le dictateur romain est donc censé, en principe, être provisoire, tout comme l'exceptionnalisme saïedien de l'article 80. Quoique Saïed n'ait été désigné ni par un sénat ni par une assemblée, mais par l'urne, il s'est auto-désigné «dictateur» en recourant à l'état d'exception.

Kaïs Saïed ne veut pas paraître comme un dictateur : ni romain, ni tunisien. Disons que la dictature romaine est ici tunisifiée par le caractère éthique du personnage. Enseignant de droit, et notamment de droit constitutionnel, imbu de son intégrité, il ne peut dans son esprit être dictateur, même pour une période censée être provisoire, quoique indéterminée. Étonné par les critiques qui l'ont visé, à la suite des mesures exceptionnelles qu'il a prises, suspendant toutes les institutions et tout le système politique, il s'en défend : « Je ne suis pas un dictateur.

Comment pourrais-je l'être alors que je me suis appuyé sur l'article 80 de la Constitution et que je ne suis pas sorti du cadre de la Constitution ? » Mais la Constitution a été forcée pour que le constitutionnaliste puisse changer la nature de l'État à sa guise. Il a déjà pris beaucoup de libertés avec cet article 80, en lui faisant dire ce qu'il ne dit pas, ou même le contraire de ce qu'il dit. Le constitutionnaliste misait sur l'acte d'éblouissement du bon peuple à sauver, ou de ceux qui veulent en découdre avec l'islamisme.

Il n'est peut-être pas un dictateur, mais, dans l'exercice politique, on est jugé a posteriori d'après les résultats de son action. Le président a été démocratiquement élu, mais il est entré dans la sphère dictatoriale depuis le coup de force exceptionnel de l'article 80. Dans les faits, il a pu être observé. Il n'arrête pas depuis plus d'un mois de parler seul, de décider seul, de révoquer seul, de persécuter seul, de reporter les échéances seul, de n'écouter personne, de dialoguer avec lui-même, tout cela au nom d'une Justice encore abstraite et d'un peuple mythique. Même s'il avait à réaliser une justice divine, un dictateur ne cesse pas d'être dictateur, s'il emploie des procédés dictatoriaux. Le parlement est mauvais, tout comme les partis, le chef de gouvernement, les ministres, les juges, la cour constitutionnelle, les hommes d'affaires, les médias, les riches, les bourgeois et l'élite. Tout le monde est suspecté d'être mauvais et corrompu, sauf le «peuple», cette nébuleuse. On expédie alors les arrestations des corrompus, pour que le bon peuple applaudisse les actes héroïques du sauveur, sans daigner distinguer le bon grain de l'ivraie. Les islamistes, sa principale cible, restent encore dans l'expectative.

La révolution a été le fait de tout un peuple. Pas le peuple «un» ou le peuple « unique » du Président, mais le peuple dans toutes ses diversités, toute son hétérogénéité, toute sa conflictualité. Le 14 janvier 2011, la joie populaire était immense, parce que la révolution n'était le fait de personne, d'aucun parti, d'aucun acteur politique, d'aucun courant, et qu'elle était le fait de tous. Puis, elle a été récupérée abusivement par des théocrates majoritaires. La voilà maintenant depuis le 25 juillet entre les mains d'un seul homme, d'un ajusteur en chef de la révolution, celui qui va la remettre sur le droit chemin, duquel elle n'aurait jamais dû s'éloigner. La révolution est entre les mains d'un homme qui veut parler seul à titre exceptionnel et en son nom, qui veut l'orienter où bon lui semble, qui croit tout savoir, qui exclut tous les autres interlocuteurs. Salus publica suprema civitatis lex est. Traduisons, le salut public est la loi suprême de l'État. Entendons le salut par l'illumination d'un homme.

Ainsi va le défilé des dictateurs tunisiens. Ils sont immuables et changeants, après l'indépendance comme après une révolution. Cela montre que la « culture dictatoriale » ne s'est pas totalement évanouie après la révolution. Les Tunisiens d'ailleurs, comme le peuple arabe en général, sont séduits par les dictateurs qui ont le sens de l'ordre et de l'uniformité esthétique. L'état d'exception de l'article 80 n'est pas un acte isolé, il s'enracine dans une histoire politique et dans l'imaginaire collectif du peuple.L

Les dérives contraires en Tunisie de Hatem M'rad © Cérès Éditions, mai 2022, 218 pages, 24 DT

(*) Les sous-titres sont de la Rédaction de Leaders

STAR
Assurances تأمينات
عمّل علينا

L'épargne
comme vous ne l'avez
jamais vue

Épargne 7ayya

Plus de revenus
Moins d'impôts

www.star.com.tn/7ayya

دراسة احصائية مستقلة مركزة على التجديد أجريت من قبل معهد العموري للدراسات على عينة متكونة من 2400 مستهلك تونسي بالإضافة إلى عينة متكونة من5700 مستهلك تونسي عن طريق تطبيق "élu produit de l année"

• Par Latifa Lakhdhar

Démocratie tunisienne: entre le factice et l'égocratie

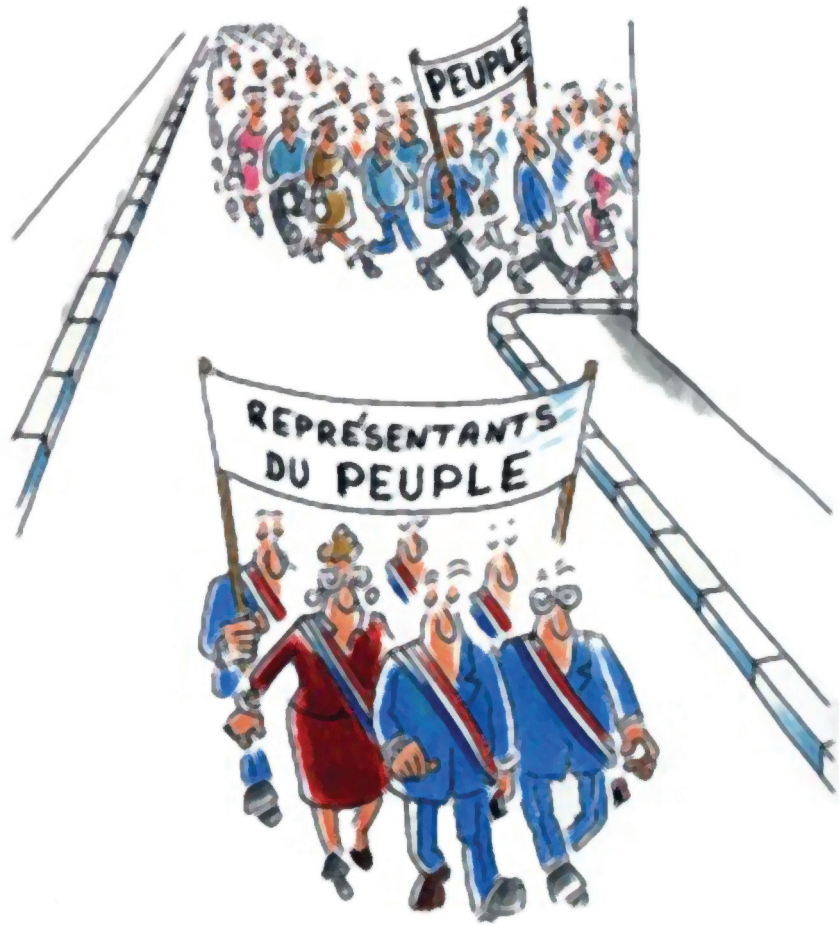

Une démocratie factice, en plus d'être vouée à l'échec, ce qui lui est arrivé d'ailleurs, est tout aussi indéfendable qu'une égocratie.
De là nos silences malgré une certaine palabre.
De là la difficulté à se positionner, à s'enthousiasmer, à s'engager, à vouloir simplement participer à la vie politique tant celle-ci ne fait qu'échapper de plus en plus à un minimum de rationalité et de mesure, nous éloigner de ce que nous espérions, nous jeter dans l'incertitude la plus cruelle et répandre le scepticisme le plus triste quant à ce qui va advenir.

D'abord, factice était cette expérience démocratique depuis octobre 2011, car formelle, procédurale sans âme ni substance, marchant chaque jour un peu plus sans les citoyens, en dehors de leurs préoccupations et le plus souvent contre leurs espoirs. Ni élections, ni parlement, ni institutions, ni séparation des pouvoirs, ni libertés n'avaient reflété l'âme d'une démocratie jusqu'à avoir saturé la société entière d'un grave sentiment de frustration et de dépossession démocratique.

Parce qu'au bout de 11 années d'illusions et de conflits, il était devenu clair que ceux qui avaient pris le pouvoir de manière continue depuis les premières élections ont prouvé par leur comportement politique que le projet majeur et ultime pour eux était celui du *«grand remplacement»*, à savoir celui de ruiner l'Etat préexistant en le prenant pour un butin de guerre manipulable et destructible. Des acteurs pour qui le principe de conflictualité démocratique n'était qu'une vitrine à cacher une instrumentalisation démocratique en vue d'infiltrer l'Etat et de le mettre sous emprise, de soumettre ses institutions aux intérêts partisans immédiats et lointains, de l'encercler par des discours, qui dans des espaces parallèles qu'ils se sont évertués à créer et à organiser– tels les mosquées, les associations, les écoles coraniques, les alliés salafistes non avoués – étaient porteurs de valeurs concurrentes et antinomiques à celles démocratiques, menant maintes fois le pays au tragique. Rien ne sert de rappeler les faits de ce pénible épisode, ils sont déjà inscrits dans le registre de l'histoire ainsi que dans celui de la mémoire nationale présente et celle à venir.

Ne pouvait qu'être factice encore cette démocratie quand elle s'est caractérisée par une dissociation systématique entre politique et éthique, faisant du parlement- scène principale de cette facticité régnante - un nid de prédation, de combines, de malveillance et un espace pour des groupements d'intérêts divers, personnels, partisans, parasitaires où les alliances opportunistes à l'extrême indécence se font et se défont au vu et au su de tout le monde jusqu'à en arriver à laminer de manière irréparable la crédibilité de l'institution, en principe la plus représentative d'une démocratie.

Factice encore était cette démocratie, quand elle s'est caractérisée par un découplage de libertés et du pouvoir réel des libertés. Quand des libertés acquises au prix d'une révolution, celles de s'exprimer, de se rassembler, de s'organiser, de publier, de critiquer, s'étaient trouvées – dans le fait- empêchées de servir le pays et de se transformer en puissance publique effective, influente, efficace et à même de participer à réformer une économie en ruine, une justice sous coupe, une école décadente, un système de santé en crise, des inégalités sociales et régionales qui s'approfondissent. Contestez, manifestez, critiquez chers citoyens, tant que votre liberté est vacante de pouvoir, votre voix reste inaudible car tous les lieux du pouvoir véritable sont accaparés par ceux qui règnent, ne consentant qu'à servir les intérêts de ceux qui règnent.

Démocratie factice cachant un vrai pouvoir de domination et d'hégémonie, démocratie indéfendable dans son fond et dans ses faits, car greffée sur un socle étranger à toute culture politique démocratique. Sorte de placage artificiel, « politiqueux » répondant plus au désir d'un Occident en mal d'inspiration qu'à une histoire nationale plus ou moins structurée pour aspirer à un destin meilleur.

La révolution transformée au fil du temps en farce, la démocratie en tragédie, ne supportant plus d'être dépossédés, les citoyens ont retiré leur confiance à ce semblant de démocratie. L'adhésion populaire leur étant ainsi retirée, le pouvoir de ces institutions « démocratiques » devient automatiquement obsolète. Le 25 juillet n'a fait que confirmer un état de fait. Rien ne sert, dans ce cas, de s'accrocher à un cadavre ni de discuter de la validité ou de la non-validité des procédures, c'est de l'âme des choses qu'il faudrait se préoccuper. A défaut, la voie de l'erreur est toute ouverte pour aller à contre-courant de la réalité et s'allier aux acteurs mêmes du mal comme le font inconditionnellement certains au prix de se faire la cible d'un rejet politique grave.

Pour autant maintenant, pouvons-nous affirmer être sortis de l'auberge ?

Avons-nous bénéficié, nous citoyens tunisiens, depuis le 25 juillet 2021, de la réappropriation du pouvoir démocratique et des libertés associées à un réel pouvoir ?

La réponse est malheureusement négative, car il n'est nullement arrangeant, pour qu'il y ait cette réappropriation, de remplacer une démocratie factice par une égocratie chargée d'un risque d'égarement dans les méandres autoritaires.

Aussi grave que de sortir de la voie juridico-institutionnelle pour un temps qui s'est prolongée, ce qui a, manifestement, porté atteinte à l'acte même du 25 juillet et qui en a dilué l'effet et le sens, le président de la République glisse vers l'isolement, dans lequel il a l'air de se plaire et vers une

sortie de la voie politique en se remplissant de la conviction que *«le peuple c'est lui, et que lui est le peuple»* et en se présentant à ses citoyens non pas en homme politique mais en homme investi d'une mission transcendantale.

De là notre président se dispense de s'occuper de manière méthodique, rationnelle et experte des affaires économiques et financières, pourtant à l'origine des maux sociaux du pays et du «peuple», fait endosser la responsabilité de ces maux à des acteurs qui, jusqu'à ce jour, restent fantomatiques, procède par une division des composantes de la société moins sur la base d'un jugement rationnel que sur des représentations presque métaphysiques et privilégie, comme au premier jour, la manipulation des émotions et des affects populaires au risque de voir la crédibilité de sa démarche s'éroder par l'effet de la dureté de vie à laquelle s'exposent les larges masses.

L'égocratie est, certes, prouvée par une dilatation du pouvoir présidentiel qui continue, sans qu'en échange les promesses sur le bien-être social et la revivification de la démocratie soient tenues, mais elle est corroborée aussi par une réalité quotidienne dans laquelle on voit le président se suffire à lui-même, à sa seule inspiration et à ses propres croyances et jugements, écartant tout esprit de discussion, de dialogue, d'échange et de consultation, pourtant essence même du politique et imposant, par là même, en monologue spectaculaire, une méthode et un continu, pour le moins qu'on puisse dire inédits.

Certainement sincère quant au changement qu'il souhaite pour son peuple, mais puisse-t-il saisir nos appréhensions et angoisses par rapport à ses méthodes opaques et par rapport à son rêve d'alternative d'un *«Royaume qui ne serait pas de ce monde»*. Ce projet de bina kaidi qui risque de nous déconnecter de nous-mêmes et du monde, de ravager la continuité de l'Etat et de ses institutions ainsi que de compromettre pour longtemps l'avenir du pays et de sa jeunesse. Puisse-t-il saisir qu'en condamnant les manœuvres islamistes du *«grand remplacement»*, il projette lui-même pour le pays un autre *«grand remplacement»* qui risque d'affaiblir l'Etat, de déstabiliser la société, de bloquer plus encore l'économie en donnant lieu à de nouvelles allégeances, un nouveau clientélisme et à un autre parasitisme.

Enfin, que ceux qui sont obnubilés par la nostalgie d'une expérience détestable anéantie par ses propres dérives et anomalies, d'une part, et ceux qui s'attachent à un populisme connu pour être *«moins la saisie d'une rationalité populaire que des représentations, des émotions et d'affects»*, de l'autre, prennent conscience que la voie du salut n'est pas celle qu'ils sont en train d'emprunter, que la voie d'une réparation démocratique en vue d'un bonheur social, vrai rêve des Tunisiens, ne peut qu'emprunter une ligne qui se libère de ces deux fausses routes.

L.L.

...Ce projet de bina kaidi qui risque de nous déconnecter de nous-mêmes et du monde, de ravager la continuité de l'Etat et de ses institutions ainsi que de compromettre pour longtemps l'avenir du pays et de sa jeunesse. Puisse-t-il saisir qu'en condamnant les manœuvres islamistes du «grand remplacement», il projette lui-même pour le pays un autre «grand remplacement» qui risque d'affaiblir l'Etat, de déstabiliser la société, de bloquer plus encore l'économie en donnant lieu à de nouvelles allégeances, un nouveau clientélisme et à un autre parasitisme...

PACK ELECTRON

إلي تستحقو الكل
بأقل FRAIS

CARTE ELECTRON

COMPTE CHÉQUE

SERVICE ATBNET

ATB
البنك العربي لتونس

@ArabTunisianBank
www.atb.tn

TÜVRheinland CERTIFIED

MSI 20000

N° Centre de la Relation Client : 70 026 267

TECHNO LATEX

L'art de la fabrication de gants d'examen médicaux tunisiens

qui s'exportent, s'imposent et brillent à l'international

Tout pays repose sur un système de santé solide et stable, et qui pourvoie efficacement aux demandes de ses citoyens en hygiène, professionnalisme, éthique, et respect d'autrui. C'est dans cette optique que notre société a été créée. Pourvoir efficacement et qualitativement au système de santé en Tunisie avec une indépendance vis-à-vis de l'international.

TECHNOLATEX, entrée en production en 2015, est une société de production de gants d'examens médicaux à usage unique au capital 100% tunisien. Appuyée à son lancement par des experts référents dans la production des gants médicaux, elle est désormais forte de son propre know-how et a créé son département Recherche & développement au sein de son site de production.

Localisée dans la zone industrielle de Bouteffaha dans le gouvernorat et la ville de Béja, elle emploie un staff varié composé de 60 personnes et atteindra un effectif stable de 100 personnes en 2023.

Munie depuis 2017 des certifications internationales lui permettant d'opérer en Tunisie et d'exporter à travers le monde, elle vise désormais à entrer dans la cour des grands avec le lancement de 7 nouveaux articles à forte demande locale et internationale et améliorer son rayonnement. Forte de ses 7 années d'expérience dans la production de gants médicaux, TECHNOLATEX a parfaitement compris les attentes de ses fidèles clients: fiabilité et qualité du produit, disponibilité continue, adéquation des prix de cession en accord avec le cours des matières premières. Grammage conforme, élasticité supérieure à 450%, absence de trous, absence de défauts majeurs. Toutes ces caractéristiques se trouvent dans nos gammes de produits.

Ces produits actuels phares incluent la gamme MAINSURE et la gamme PROLITE.

MAINSURE et PROLITE sont des gants d'examens en latex naturel provenant de cultures certifiées et répondant aux exigences des normes standards internationales ISO-13485 et EN 455. Le strict respect de ces normes applicables a permis à MAINSURE d'être demandé en priorité par les professionnels du secteur médical public et privé. Nos gants sont plus résistants lors de l'utilisation, présentent moins de défauts visuels et mineurs, et offrent un grip supérieur tout en préservant la sensibilité du toucher. La différence entre MAINSURE et PROLITE étant que le premier est micro-poudré et de couleur blanc-ivoire, et le second étant sans poudre, polymérisé, et de différents coloris.

Notre vocation et défi sont humbles et sans artifice : améliorer la fourniture de notre système de santé en mettant à sa disposition des produits d'excellente

CERTIFICATE

This is to certify that the company

Technolatex
Lot 2, Industrial Area Sidi Bouteffaha,
9000 Beja Tunisie
Tunisia

has implemented and maintains a **Quality Management System**.

Scope:
Manufacturing and sales of non-sterile latex medical gloves

Through an audit, documented in a report, performed by DQS Medizinprodukte GmbH, it was verified that the management system fulfills the requirements of the following standard:

DIN EN ISO 13485 : 2016 + AC : 2017-07
EN ISO 13485 : 2016 + AC : 2016
ISO 13485 : 2016

Certificate registration no.	548999 MP2016
Certificate unique ID	170775441
Effective date	2021-06-26
Expiry date	2024-06-25
Frankfurt am Main	2021-06-26

DQS Medizinprodukte GmbH

Sigrid Uhlemann
Managing Director

Dr. Thomas Feldmann
Head of Certification Body

August-Schanz-Straße 21, 60433 Frankfurt am Main,
Tel. +49 (0) 69 95427-300, medical.devices@dqs-med.de

qualité à prix réduit, diminuer la dépendance de notre pays des importations, créer et développer un savoir-faire tunisien pour exporter et porter le drapeau tunisien à l'extérieur de nos frontières. C'est ce à quoi TECHNOLATEX s'attelle depuis sa création.

Afin d'être mieux préparée et exploiter cette opportunité d'une meilleure couverture du local et d'ouverture vers l'international, la société se dotera d'une ligne de production de dernière génération qui permettra la production et le déploiement de nouveaux articles jamais produits au Maghreb.

Cette extension projetée en cette année 2022 nous permettra de consolider notre position de leader dans le domaine des gants UU mais aussi de diversifier considérablement notre panier produit.

In fine, TECHNOLATEX veut continuer à mieux satisfaire le marché médical tunisien en garantissant la disponibilité, même en temps de ruptures internationales, déployer des gants innovants et intelligents, répondant à des demandes spécifiques, puis s'étendre aux marchés de proximité grâce à la position stratégique du pays.

La société tient à remercier ses clients et utilisateurs fidèles, leur assure la disponibilité de ses articles et qu'une gamme complémentaire et étoffée verra le jour fin 2022 au rapport qualité-prix le plus attrayant.

• Par Abdelaziz Kacem

De Kaboul à Kiev, pour un nouvel ordre mondial

Acte II, Bagdad ou le mensonge organisé

Il m'a été donné d'expliquer, lors d'une tournée de conférences, en Europe, comment, dans les années quatre-vingt du siècle passé, l'Administration américaine a magistralement provoqué et alimenté deux guerres absurdes et contradictoires : dans l'une, en Afghanistan, elle a lâché une formidable meute de fanatiques bien dressés contre une grande puissance athée (la Russie soviétique), dans l'autre, elle a dressé un régime laïque (l'Irak) contre un régime théocratique (l'Iran).

Les relations entre Saddam Hussein et Khomeiny étaient notoirement mauvaises. Le premier, suite à un accord parrainé par Alger, avec le Chah, avait expulsé le second de la ville sainte de Najaf où il s'était réfugié. La guerre Irak / Iran semblait inéluctable. Des responsables saoudiens, mandatés par les Services américains, suggèrent à Saddam, de douteuses photos satellitaires à l'appui, que l'Iran masserait ses troupes à la frontière et que, s'il décidait de frapper le premier, le moment serait propice.

Il n'a guère fallu plus au *«kâfir»*, l'impulsif Saddam pour engager son armée contre celle du *«haqid»*, le haineux Mollah de Qom dans une guerre éclair qui durera huit ans (septembre 1980-août 1988). Les deux pays en sortent exsangues. Pendant le conflit, l'Arabie Saoudite et le Koweït soutiennent financièrement l'Irak ; Saddam pense que c'est là leur contribution à la lutte contre un ennemi dont la révolution allait les submerger. À la fin de la guerre, enhardi par je ne sais quelle promesse d'impunité, le Koweït demande à Saddam une reconnaissance de dettes en bonne et due forme. Pis encore, le petit émirat décide de dépasser largement le plafond de sa production de pétrole. Le marché est noyé et le prix du baril s'effondre[1]. L'Irak, plus que jamais au bord de la banqueroute, y voit la main américaine. Saddam fulmine, menace. Le 25 juillet 1990, il reçoit l'ambassadrice américaine April Glaspie, qui laisse entendre que les États-Unis n'ont pas l'intention d'intervenir dans le différend qui l'oppose à leur protégé. Le piège est judicieusement tendu.

L'on sait que les Américains jouent habilement du lasso et sont passés maîtres dans l'art de pousser à la faute. Assis sur une nappe immense de pétrole, l'imprudent Président irakien, dans l'une de ses fanfaronnades, menaça de faire brûler Israël. C'est lui qui prendra feu.

Le 2 août 1990, en occupant le Koweït[2], Saddam a ouvert la boîte de Pandore pour son malheur et celui du monde arabe tout entier. Ce faisant, le maître de Bagdad enfreint les règles les plus élémentaires régissant les relations entre pays frères. L'État agressé enfreint les règles à son tour, en demandant la protection d'une superpuissance étrangère à laquelle d'autres États arabes, au mépris de la charte de leur Ligue, se rallient. Ce qui fit dire à un nationaliste nassérien : *«Maudit soit l'agresseur, maudit soit l'agressé»*.

Saddam était quasiment sûr que l'Urss, qu'un traité de paix et d'amitié liait à l'Irak, opposerait son veto à toutes les résolutions que le Conseil de sécurité serait amené à prendre, sous le chapitre 7, contre Bagdad. Lourde méprise. Édouard Chevardnadze, ministre des Affaires étrangères de Gorbatchev, les votera, sans état d'âme[3]. Saddam finit par se rendre à l'évidence. Il veut quitter le Koweït. Il imagine un scénario. Roland Dumas lui rendrait visite et, à la fin de l'entretien, il annoncerait le retour de son armée au bercail « sur les instances de François Mitterrand ». Une question est posée : l'aéroport de Bagdad est-il capable de recevoir un Concorde. Oui ! Rendez-vous est pris. Mais le ministre français ne viendra pas. On sut que Bush usa de toutes sortes d'arguments pour décourager le président français. Au-delà du Koweït, c'est la scène que Saddam devra quitter. Mitterrand se rétracte. Depuis lors, la France a perdu son rôle d'arbitre.

L'alignement sans condition de François Mitterrand sur le va-t-en-guerre George Bush conduira Jean-Pierre Chevènement à démissionner de ses fonctions de ministre de la Défense.

La désinformation au temps de feu l'Union soviétique était souvent cousue de fil blanc. En revanche, les services américains sont passés maîtres en la matière. Le seul Rendon Group est capable de fabriquer une imposture à laquelle nulle vérité ne résiste. Mais le championnat a été remporté par la Hill & Knowlton, une grande entreprise américaine spécialisée, par euphémisme, dans le traitement de l'information. C'est elle qui a écrit et réalisé « le scénario des couveuses de l'hôpital de Koweït City ». Une jeune koweitienne de quinze ans, Nayira, prise en charge par les gourous de la boîte, est appelée, après moult répétitions, à témoigner devant le Congrès des atrocités commises par l'envahisseur irakien. Avec des trémolos dans la voix, elle affirme avoir vu de ses propres yeux « les soldats irakiens entrer dans l'hôpital avec leurs armes. Ils ont confisqué les couveuses après en avoir retiré les bébés, laissés mourir sur le sol. Les Irakiens ont tout détruit au Koweït. Ils ont vidé les supermarchés de toutes marchandises, volé les médicaments des pharmacies, cambriolé les maisons... ». Comment ne pas réagir, ne pas s'indigner, ne pas porter secours à ces anges prématurés ? Le Conseil de sécurité s'en émeut, le Congrès vote la guerre avec le soutien du peuple américain horrifié par un tel crime contre l'humanité. Tout était faux bien sûr et la jeune fille en pleurs n'était autre que la propre fille d'un ambassadeur golfique que je ne nommerai pas.

Pour cette fiction, la Hill & Knowlton a empoché la bagatelle de dix millions de dollars. Le président George Bush

(1) La technique est bien rodée. Les Américains, pour ajouter aux difficultés de Poutine, en conflit avec l'Ukraine, demandent aux Saoudiens et aux Émiratis, qui refusent, de dépasser leur quota de production…
(2) Bien avant Saddam Hussein, tous les dirigeants irakiens considéraient le Koweït comme partie intégrante de l'Irak
(3) Il en sera grassement récompensé séance tenante. G. Bush père l'aidera à usurper la présidence de la République de Géorgie. Homme corrompu, il est forcé à la démission après avoir mené le pays au chaos.

père, en toute mauvaise foi, a utilisé six fois dans ses discours cette prétendue atrocité. Doté d'une imagination sans relief, il a galvanisé ses soldats en Arabie saoudite à coup de : « Les bébés ont été arrachés à des couveuses et jetés sur le sol comme du bois à brûler ». Je ne crois pas que la démocratie en soit sortie grandie. Bien entendu, une enquête diligentée par la Croix-Rouge internationale disculpera les soldats irakiens d'une telle ignominie. Les dirigeants européens, Mitterrand en tête, savaient la vérité. Est-ce ainsi que la France « tient son rang?».

Après un procès qualifié de parodique[5] par l'ancien ministre US de la Justice, Ramsey Clark, et, sur fond de schisme religieux, le pouvoir chiite irakien, avec l'assentiment de l'occupant américain, fait exécuter Saddam Hussein, le jour d'une grande fête musulmane, l'Aïd al-Idha, la fête du Sacrifice. C'était une grave hérésie, l'islam interdisant formellement ce genre d'action en pareille occasion. Du coup, le «dictateur» devient martyr et le fossé entre chiites et sunnites se creuse davantage à la grande satisfaction du marionnettiste américain. Saddam a été remplacé par une multitude de nabots, de profiteurs mafieux disposant de milices mieux armées que l'armée, toujours mal replâtrée après avoir été dissoute par le proconsul Paul Bremer. Dans ses mémoires, ce dernier note que, lors de sa première réunion avec les nouveaux dirigeants irakiens, il craignait d'être interpellé sur les énormes dégâts que l'intervention américaine avait occasionnés au pays. Il fut surpris de les entendre réclamer leurs *«émoluments et rétributions»*.

C'est sur de tels terreaux que s'épanouissent les groupes islamistes armés. Malheur aux vieux pays qui se targuent bruyamment de leur ancrage historique face à des superpuissances qui annoncent la fin de l'histoire. Reste le calvaire du peuple irakien.

Faute de soins et de nourriture, des centaines de milliers d'enfants irakiens sont morts. En 1996, Madeleine Albright, alors représentante de son pays auprès des Nations unies, était l'invitée d'une célèbre émission «Sixty minutes» de CBS-News. La journaliste Leslie Stahl lui demandait : *«Nous avons entendu qu'un demi-million d'enfants sont morts. C'est supérieur au nombre d'enfants tués à Hiroshima. Est-ce que cela en valait vraiment la peine ?»*.

— Je pense que c'est un choix très dur, mais le prix, nous pensons que ça vaut le prix.

Le nombre d'enfants irakiens morts de 1991 à 2003 est estimé à un million.

Sous la férule de Saddam Hussein, l'Irak s'est doté de services publics modernes. Il atteint un niveau d'alimentation et d'enseignement bien supérieur aux normes de la région. Le pays sera *«libéré de la dictature»* au prix d'une dévastation sans précédent. Le développement ne justifie pas la dictature ? Soit ! Mais il n'existe pas un seul Arabe à même de penser que l'élimination de Saddam et de Kadhafi ou le lâchage de Moubarak et de ZABA ait un lien crédible avec la démocratie et les droits de l'homme. Il ne s'agit, le plus souvent, que de cyniques prétextes.

George Bush père avait crédibilisé la prétendue affaire des couveuses de l'hôpital de Koweït City pour arracher au peuple américain son consentement à la guerre, George W. Bush, le fiston, surpassera le papa dans le mensonge. Évoquant l'implication fallacieuse de l'Irak dans les attentats du 11 septembre 2001, le romancier britannique John le Carré écrit : *«Que Bush et sa clique aient réussi à détourner la colère des Américains d'Oussama Ben Laden sur Saddam Hussein constitue l'un des plus beaux tours de passe-passe de l'histoire de la communication. Succès total. Selon un sondage, un Américain sur deux tient aujourd'hui Saddam Hussein pour responsable de l'attentat contre le World Trade Center»*.

Sommé par l'ONU de détruire son arsenal chimique, il s'exécute le plus rapidement possible, espérant une levée tout aussi rapide des sanctions qui étouffent le pays. Il se trompe. Les inspecteurs chargés de le vérifier traînent le pas, le patron américain leur demandant de découvrir, sous le lit d'un quelconque dignitaire, un bidon oublié, une fiole dérobée. Suprême humiliation, le palais présidentiel n'a pas échappé à l'inspection. L'Irak, pour son malheur, s'était bien débarrassé de ses armes de destruction massive. Tous les Services occidentaux le savaient.

Le député britannique George Galloway, farouche opposant à la guerre d'Irak, soutient que G. W. Bush et son auxiliaire Tony Blair n'ont attaqué Bagdad qu'après s'être assurés que Saddam s'était bien débarrassé de ses *«armes de destruction massive»*. Il ajoute : *«Ils n'agresseront jamais la Corée du Nord, qui, elle, n'hésiterait* pas à utiliser son redoutable arsenal». Même Kadhafi n'a été attaqué qu'après avoir livré son arsenal chimique aux États-Unis.

Prochain article : De Kaboul à Kiev, le nouvel ordre mondial. Acte III, Kaboul, l'ignominieux retour.

A.K.

(4) Le procès s'est déroulé dans une zone hautement sécurisée (Green zone) par l'armée américaine. Cela n'a pas empêché l'assassinat de quatre avocats de Saddam.

LA CARTE AGILIS

ÉLUE PRODUIT DE L'ANNÉE POUR

LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE

ELU PRODUIT DE L'ANNÉE
2022
إنتخِبَ مُنتَج العام
من المُستَهلِك التونسي

دراسة احصائية مستقلة مركزة على التجديد أجريت من قبل معهد العموري للدراسات على عينة متكونة من 2400 مستهلك تونسي

Agil

• Par Mohamed Ibrahim Hsairi

Les pays arabes du Golfe et la guerre en Ukraine: raisons d'une attitude insolite

Sans entrer dans les détails, l'on pourrait dire que, sommairement, les positions des pays arabes face à la guerre en Ukraine ont oscillé entre l'expression d'un soutien clair à Moscou par des pays qui sont historiquement les alliés de la Russie et l'abstention ou l'observation d'un certain silence et d'une certaine neutralité par des pays qui sont traditionnellement les alliés des Etats-Unis, et ce en passant ou bien par le refus de la condamnation de l'invasion de l'Ukraine, ou bien par sa condamnation d'une manière plutôt lacunaire et mitigée.

Parmi ces positions qui sont certes divergentes, mais qui ont, quand même, quelque chose de commun, celles des pays arabes du Golfe ont attiré l'attention et suscité les interrogations des analystes et des observateurs par leur surprenante distanciation, plus ou moins prononcée, vis-à-vis de la position des Etats Unis et des pays occidentaux. En plus de leur hésitation à s'aligner, comme d'habitude, sur la position américaine et occidentale, ces pays, et particulièrement l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis, qui sont des géants pétroliers et deux membres influents de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), se sont abstenus de souscrire aux efforts de l'administration du président Joe Biden visant à «étrangler» Moscou.

Je me propose également, dans cet article, d'essayer de comprendre les tenants et les aboutissants de cette attitude insolite qui pourrait augurer l'entrée des relations entre les pays du Golfe et les Etats-Unis dans une nouvelle phase.

S'agissant, tout d'abord, des raisons qui sont à l'origine de cette attitude, elles sont multiples et diverses.

A ce titre, il importe de noter que l'invasion de l'Ukraine est survenue à un moment où les désaccords entre les pays du Golfe et Washington n'ont pas cessé de se multiplier depuis plusieurs années, donnant lieu à de nombreuses frustrations qui n'ont pas manqué de crisper les relations entre les deux parties.

Il s'agit, en premier lieu et sur un plan plutôt personnel, de la fameuse affaire du meurtre du journaliste Jamal Khashoggi, commis par un commando saoudien à Istanbul en 2018. Ce meurtre a été imputé par la CIA au prince héritier saoudien Mohammed ben Salman, et a constitué, depuis, un tournant dans les relations de Riyad avec Washington. A cause de cette affaire, le président américain Joe Biden avait juré, lors de sa campagne électorale, de traiter le royaume comme un Etat «paria», et s'est abstenu, depuis la prise de ses fonctions, de prendre contact avec Mohammed ben Salman qui, faut-il le souligner, dirige de facto le royaume.

Sur un plan plus général, la position de l'administration du président Joe Biden à l'égard de la guerre au Yémen suscite le mécontentement de Riyad, d'une part, à cause du refus de Washington de qualifier «les rebelles Houthis» de terroristes, et d'autre part en raison de l'absence d'une réaction américaine forte et ferme après les attaques qui se sont multipliées contre les installations pétrolières saoudiennes depuis 2019.

Enfin et sur le plan régional, Riyad reproche à Washington, précisément au président Joe Biden, son ouverture envers l'Iran.

De même elle est préoccupée par la volonté de Washington de revoir à la baisse ses engagements au Moyen-Orient, pour pouvoir se consacrer à la mise en place de son projet de «pivot asiatique» destiné à faire basculer le centre de gravité de sa stratégie vers la zone indopacifique où elle devra faire face à sa nouvelle grande rivale, la Chine.

De surcroît, il est clair que les pays du Golfe sont de plus en plus méfiants à l'égard des Etats-Unis, après avoir été choqués, l'été dernier, par l'abandon chaotique et catastrophique de l'Afghanistan face à la progression des talibans. Par ailleurs, l'invasion de l'Ukraine a mis en lumière de nouvelles réalités régionales et mondiales. La Russie, depuis son réengagement, y compris militaire, au Moyen-Orient (précisément en Syrie), est perçue par les pays du Golfe comme un acteur incontournable dans la région. Elle l'est sans nul doute, d'autant plus qu'elle est devenue, pour eux, un partenaire essentiel dans le secteur énergétique, depuis la conclusion en 2016 de l'accord de coopération qui a donné naissance à l'Opep+.

Les pays du Golfe qui ont développé, ces dernières années, des intérêts économiques et stratégiques avec Moscou (y compris dans les secteurs de l'armement et du nucléaire) n'ont pas donc intérêt à trop faire pression sur le Kremlin.

Enfin, il faut dire que ces pays ont leurs propres intérêts présents et futurs qu'ils doivent défendre et sauvegarder.

L'envolée des prix du pétrole et du gaz provoquée par la guerre en Ukraine leur procure davantage d'entrées financières. Ils y voient une aubaine et une opportunité qui leur permettra, d'une part, de compenser les impacts de la crise de Covid 19, et d'autre part de préparer l'avenir, à un moment où le monde entier se tourne vers les énergies renouvelables et ne cesse de parler de la nécessaire et prochaine transition énergétique. Il est donc tout à fait logique que Riyad et Abu Dhabi ne cèdent pas aux pressions des États-Unis qui leur demandent incessamment

d'augmenter la production afin d'atténuer le prix du pétrole.

Qui plus est, l'Arabie Saoudite qui dirige avec la Russie l'Opep+ se doit de respecter les engagements pris dans le cadre de cette alliance pétrolière. D'ailleurs, le prince héritier d'Arabie saoudite a réaffirmé publiquement, dans un communiqué publié par l'agence officielle «Saudi Press Agency», son attachement à l'accord Opep+ avec la Russie. En outre, et bien que la relation stratégique avec les Etats-Unis reste pour les pays du Golfe une donnée de base, il semble qu'ils ne sont plus disposés à compter sur Washington comme le seul et l'ultime garant de la sécurité régionale. Ils ont donc besoin de diversifier leurs options et leurs partenaires. C'est dans ce cadre que s'inscrivent le renforcement de leurs liens avec la Russie, la consolidation de leur partenariat avec la Chine et le développement de leur coopération avec les autres puissances et les pays émergents. Et puis il ne faut pas oublier que si la Russie n'a plus les moyens financiers nécessaires pour maintenir sa présence en Syrie, ils craignent que le vide qui serait laissé par les forces russes ne soit comblé par de nouvelles forces iraniennes.

Cette éventualité les préoccupe sérieusement car elle risque de déstabiliser davantage la région et pourrait engendrer de nouvelles tensions entre sunnites et chiites. Dans tous les cas, les pays du Golfe semblent être conscients que l'équilibre des pouvoirs est en train de changer tant au niveau régional qu'au niveau mondial, et qu'ils doivent se préparer à un Moyen-Orient différent où ils ne veulent plus être vus comme des pantins des Américains. Désormais, ils auraient tendance à agir selon leurs propres priorités et intérêts, et il paraît que cette tendance est une tendance lourde, et non passagère.

La preuve en est que les Etats-Unis la prennent au sérieux et commencent à agir en vue de la cadrer et peut être de la renverser lorsque la guerre en Ukraine aura pris fin.

C'est ainsi que les américains ont provoqué et pris part activement au sommet du Néguev qui s'est tenu les 27 et 28 mars 2022 et qui visait à donner à Israël un rôle pivot dans la région, et qu'aujourd'hui, ils sont en train de mettre au point le Nopec, ce projet de loi américain qui vise à écraser le cartel de l'Opep, en ouvrant les membres de cette organisation et ses partenaires à des poursuites antitrust.

M.I.H.

AVIS DE VENTE

Appel d'offres 02/2022

SOCIETE
AL BUHAIRA
DE DEVELOPPEMENT
ET D'INVESTISSEMENT

البحيرة
ALBUHAIRA

La Société Al Buhaira de Développement et d'Investissement, **(AL BUHAIRA-INVEST** / ex : Société de Promotion du Lac de Tunis) lance un appel d'offres ouvert aux personnes physiques et morales tunisiennes ou étrangères, pour la vente, au plus offrant, de **dix (10) lots de terrain viabilisés** sis aux lotissements **La Perle du Lac et La Cité diplomatique**.

Les références et les caractéristiques techniques des dits lots sont indiquées ci-après :

Lotissement	Référence du Lot	Vocation selon Cahier des charges	Surface en m²	C.U.F.	C.O.S.	Hauteur max. en m/ Nbre d'étages
La Perle du Lac	D 36-1	Habitat semi collectif	2697	1,75	0,5	16 m/ R+3
	D 36-2		1982			
	D 38-2		2804			
	D 12-4	Immeuble collectif polyfonctionnel	2435	2,2	0,6	20 m/ R+4
	D 20-4		2434			
	D 24-3		2435			
	D 20-2		2435	3	0,6	28 m/ R+6
	D 24-1		2434			
La Cité Diplomatique	4 UT m 4	Animation et Loisirs	2814	0,2	0,2	6 m/ RDC
	5 UT m 4		2829			

Les personnes physiques ou morales, désirant participer à cet appel d'offres, sont invités à retirer le dossier d'appel d'offres auprès du siège de la Société **Al Buhaira-Invest** sis à : Rue du Lac Rodrigo de Freïtas, Les Berges du Lac Nord de Tunis - 1053 Tunis et ce, moyennant le règlement de la somme de 200 dinars (non remboursable).

Les offres doivent parvenir au siège d'**AL BUHAIRA-INVEST** au nom de **Monsieur le Directeur Général** de la société et ce, par voie postale ou par remise directe à son bureau d'ordre central, contre récépissé, sous plis fermé anonyme, ne portant que la mention « **Ne pas ouvrir/ Appel d'offres 02/2022 portant sur la vente de dix lots de terrain sis aux berges du lac nord de Tunis** ». Aucune autre mention permettant l'identification du soumissionnaire ne doit figurer sur l'enveloppe.

La **date limite de réception des offres** au siège d'**AL BUHAIRA-INVEST,** est fixée au **Jeudi 30 Juin 2022 à 17H00, le cachet du Bureau d'Ordre de la Société AL BUHAIRA-INVEST faisant foi**. Toute offre parvenue après la date limite et /ou non conforme aux clauses du cahier des charges sera considérée nulle et ne sera pas prise en compte.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle aura lieu conformément aux conditions prévues par le cahier des charges, **le Vendredi 1er Juillet 2022 à 10H00 du matin** au siège de la Société **AL BUHAIRA-INVEST**.

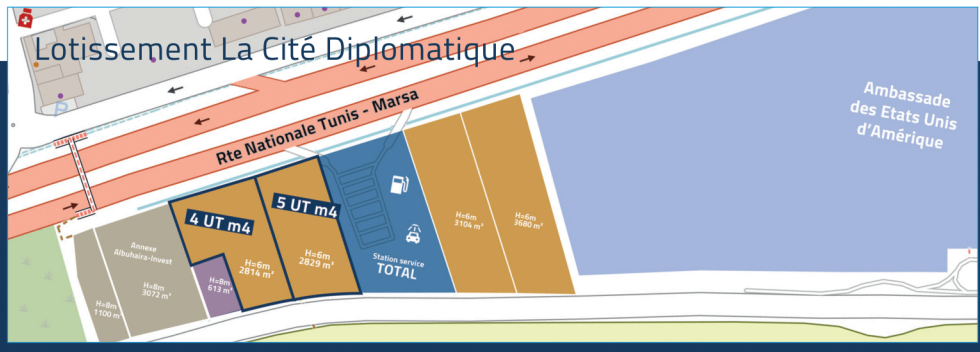

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'avis sur notre site :

www.albuhairainvest.com

ou contacter la Direction Commerciale :

Tél : 71 861 800

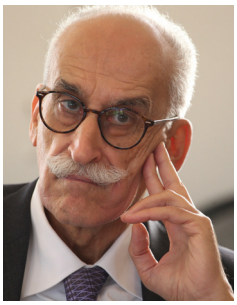

• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

La convivialité au temps des beys

■ Procession confrérique conduite par des notables.au début du XXes (in Md. El A. Ben Achour: Zaouïas et confréries, éd. Sagittaire,2004)

Longtemps et jusqu'au cœur du vingtième siècle, la convivialité tunisienne reposa sur un ensemble de valeurs primordiales partagées par tous les milieux sociaux. Toutefois, on imagine aisément qu'elle n'avait pas un caractère uniforme et que ses manifestations variaient selon que l'on se trouvait à la ville ou à la campagne, chez les sédentaires ou les nomades, chez les élites sociales ou dans le peuple.

Au temps des beys, comme durant les périodes plus anciennes, l'éthique musulmane constituait le socle de la convivialité. Dans ses rapports avec ses coreligionnaires, le croyant devait se plier à un ensemble de règles de politesse, de bienséance, de solidarité et d'assistance dont la référence majeure était l'islam, ses principes et sa culture. Les grandes fêtes étaient des fêtes religieuses et les événements qui constituaient les moments forts de la vie - les naissances, la circoncision, les mariages et la mort - mettaient en mouvement une convivialité conforme à des règles bien établies et aux étapes bien définies. A cet ensemble de valeurs et de pratiques s'ajoutaient et se mélangeaient divers usages que les sociétés de l'Orient musulman avaient en partage. Abondance des marques de politesse, sens aigu de la dignité, pouvoirs étendus des tenants de l'autorité non seulement politique et religieuse mais aussi tribale et familiale ; tous ces chefs ayant en contrepartie un devoir de protection au bénéfice des plus faibles, respect et obéissance des plus jeunes à l'égard des aînés, des femmes aux hommes. Tout cela s'exprimait dans des cadres sociaux rigides marqués par le sens de la hiérarchie, le goût des positions sociales bien définies et héritées, un contrôle social sévère (on se connaît, on s'entraide mais on se surveille et on se corrige aussi), par la séparation des sexes et la prééminence masculine.

Dans les villes, et particulièrement à Tunis, capitale politique, religieuse, intellectuelle et économique depuis le XIIIe siècle, la convivialité prenait des formes complexes enrichies par le raffinement discret propre aux vieilles cités musulmanes où le modèle à suivre était celui des lettrés, des magistrats et chefs religieux et des grands marchands. Cette urbanité, qui n'aimait guère l'ostentation et la fantaisie, s'accordait quelque souplesse à l'occasion des fêtes et liesses populaires.

La présence ancienne d'une communauté juive tunisienne qui partageait avec les musulmans un ensemble d'usages distinguait le milieu urbain par une cohabitation paisible, une culture de la tolérance et, malgré les préjugés, une aptitude de la population musulmane à la diversité culturelle et religieuse. A la fête de pessah, les juifs offraient à

■ Fantasia (aquarelle de Charles Lallemand, 1890)

■ Groupe du genre musical dit mjarred (oeuvre de Ali Guermassi, in Ali Louati, l'Aventure de l'art moderne en Tunisie)

leurs amis musulmans les galettes de pain azyme. Lors du sabbat, leurs voisins musulmans se chargeaient volontiers de quelques menues tâches proscrites ce jour-là. Dignitaires et notables musulmans les félicitaient à l'occasion de leurs fêtes et leur faisaient des cadeaux. On relève ainsi dans le livre de comptes du vizir Mohamed-El-Aziz Bou Attour pour le mois d'avril 1891, à l'occasion du pourim, un don aux membres de sa suite de *«cinq moutons, deux à Jarmoun, deux à David et un au fils de Bîchî»*.

La convivialité citadine s'exprimait dans des lieux déterminés. La maison était le lieu privilégié de la vie féminine. Tout était prétexte à des réunions agréables entre parentes et voisines : la préparation annuelle au début de la belle saison des provisions d'hiver (el 'oula) et les préparatifs d'une naissance, d'une circoncision, d'un mariage, en particulier la confection des gâteaux qui devaient impérativement être faits à domicile. Le ramadan et l'aïd, le mawlid (commémoration de la naissance du Prophète) et le jour de l'an hégirien étaient l'occasion d'une intense activité culinaire et l'on échangeait volontiers les préparations d'une maison à l'autre. Lors d'un décès, la maison connaissait une animation particulière qui avait pour but d'entourer constamment la famille en deuil. Ainsi, les parentes les plus proches étaient tenues, selon la tradition, de demeurer quelques jours dans la maison du défunt. Quant aux hommes, proches, amis et connaissances, ils ne manquaient pas de rendre visite à la famille lors des cérémonies prévues par la coutume. En matière de convivialité masculine, la maison ne pouvait s'ouvrir aux amis du maître que dans le cas des hauts personnages dont la demeure ou le palais étaient conçus de telle sorte qu'un salon de réception disposant d'un accès indépendant permît de recevoir des hommes sans porter atteinte à l'intimité de la famille. Si, d'une manière générale, l'habitation traditionnelle était repliée sur la famille et une domestique, les palais et grandes demeures disposant de vastes dépendances connaissaient une convivialité en quelque sorte verticale exercée par le maître de maison au profit de certaines de ses connaissances. Il était fréquent d'y rencontrer quelque honorable lettré désargenté comme, dans les années 1930, les cheikhs Manachou et Bach Tobji, qui passaient l'essentiel de l'année chez la princesse Kmar, chez les Bayram, les Ben Mrâd et les Ben Achour. Des amis de province de passage en ville étaient hébergés par un ancien camarade d'études. C'était

■ Café el Mrabet, Souk Ettrouk, Tunis (aquarelle de Charles Lallemand)

■ Joueurs de cartes (oeuvre de Zoubeïr Turki, idem)

le cas, nous rapporte Ben Dhiaf, du cheikh Sâlih Ben Abdeljabbar qui était l'hôte de son ami le grand mufti de Tunisie, Ibrahim el Riahi. Il n'est pas jusqu'au puissant Youssouf Saheb Ettâbaa qui ne donnait l'hospitalité à El Hâj Mohamed Sboui, chef de la tribu des Zlass, lorsqu'il séjournait à Tunis. Outre l'exemple connu des étudiants nécessiteux dont la nourriture était fournie par telle ou telle famille, ou encore celui de la prise en charge du précepteur des enfants. Il était courant que des immigrés soient recueillis un temps au sein d'une grande famille, comme le poète populaire Ahmed Ben Moussa dans la demeure des imams de la Grande mosquée Zitouna, les Mohsen. Cet usage se retrouvait également chez les femmes. Il était fréquent que la maisonnée comptât quelque dame des faubourgs ou de l'intérieur du royaume qui passait quelques semaines ou quelques mois au sein de la famille et qui tenait compagnie à la maîtresse de maison cloîtrée chez elle. En effet, si les femmes du peuple pouvaient sortir pour se rendre en groupe aux visites des morts au cimetière ou aux zaouias pour quelque pratique de dévotion maraboutique, le plus souvent prétexte à réunions amicales, les dames de la haute société étaient astreintes à un isolement heureusement tempéré par une maisonnée nombreuse, les visites et au printemps puis en été le loisir d'une villégiature dans les résidences familiales et leurs vastes jardins des environs de la ville. Le petit groupe des mères, sœurs, des cousines et des servantes pouvaient effectuer, sous bonne escorte, des promenades champêtres et, au plus fort de la canicule, prendre des bains de mer à l'abri des regards grâce à des pavillons sur pilotis conçus à cet effet. D'ailleurs, pour tous, hommes et femmes, adultes et enfants, le retour de la belle saison et de la villégiature (khlâa), le séjour dans les résidences d'été ajoutaient à la convivialité habituelle une exubérance

particulière. Les après-midi, les notables recevaient dans leurs jardins ombragés. Les nuits d'été étaient l'occasion de longues veillées entre amis. C'était aussi la saison des arts et le plaisir de se retrouver pour jouer et écouter du malouf, des chants soufis, de la poésie, d'autant qu'au XXe siècle, les associations musicales, théâtrales, sportives ne cessèrent de se développer.

Le hammam, élément essentiel de l'hygiène musulmane, constituait un autre lieu où s'exprimaient l'art de vivre et le goût de la conversation. Nombreux dans les médinas, ces bains étaient, en général, réservés aux hommes le jour et aux femmes le soir. Certains établissements étant exclusivement consacrés à l'un ou l'autre sexe. Lors des préparatifs du mariage, le hammam réunissait dans la bonne humeur la parentèle et les amies. Dans les souks, la convivialité, un peu claquemurée, était de mise. La proximité de la grande mosquée, la surveillance tatillonne des amines (chefs des corps de métiers), la culture économique répugnant à l'âpreté au gain, tout cela conférait à ce réseau essentiel des médinas une urbanité particulière. Artisans et commerçants, amenés à s'absenter un moment, n'avaient pas besoin de fermer leur boutique, souvent minuscule d'ailleurs. Il leur suffisait d'étendre symboliquement un mouchoir. Expression attachante de la bienséance, l'usage recommandait que, de bon matin, à l'ouverture, lorsqu'un marchand avait déjà reçu un client, il oriente subtilement le suivant vers son voisin encore en attente du premier acheteur, « pour la baraka» de l'un et de l'autre. Evidemment, des tensions et des conflits professionnels ne manquaient pas de survenir, surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle lorsque la concurrence étrangère mit en péril l'artisanat local.

Situés principalement dans les souks ou dans les faubourgs, les cafés étaient très appréciés. On y servait surtout le café turc dit qahwa zazwa (on dit, à présent, improprement qahwa 'arbî), le narguilé aussi. Quant au thé, il n'a été introduit que bien plus tard au XXe siècle avant de connaître la vogue qu'on lui connaît encore aujourd'hui. On y jouait au jacquet, aux cartes, aux dames. Avant l'arrivée de la T.S.F. (comme on disait aussi dans le parler tunisien), on y écoutait le fdâoui, conteur si habile à évoquer les prouesses des figures légendaires d'Antar et de Dhiab, et Zâzya héros et héroïne de la geste hilalienne. Les notables qui ne pouvaient recevoir chez eux mais dont la position sociale interdisait

■ Mariage dans le patio d'une maison (oeuvre de Noureddine Khayachi,1955, éd,Taj el Molk Khayachi, 2004).

■ Le bain des dames à La Marsa au XIXe siècle (aquarelle de Charles Lallemand)

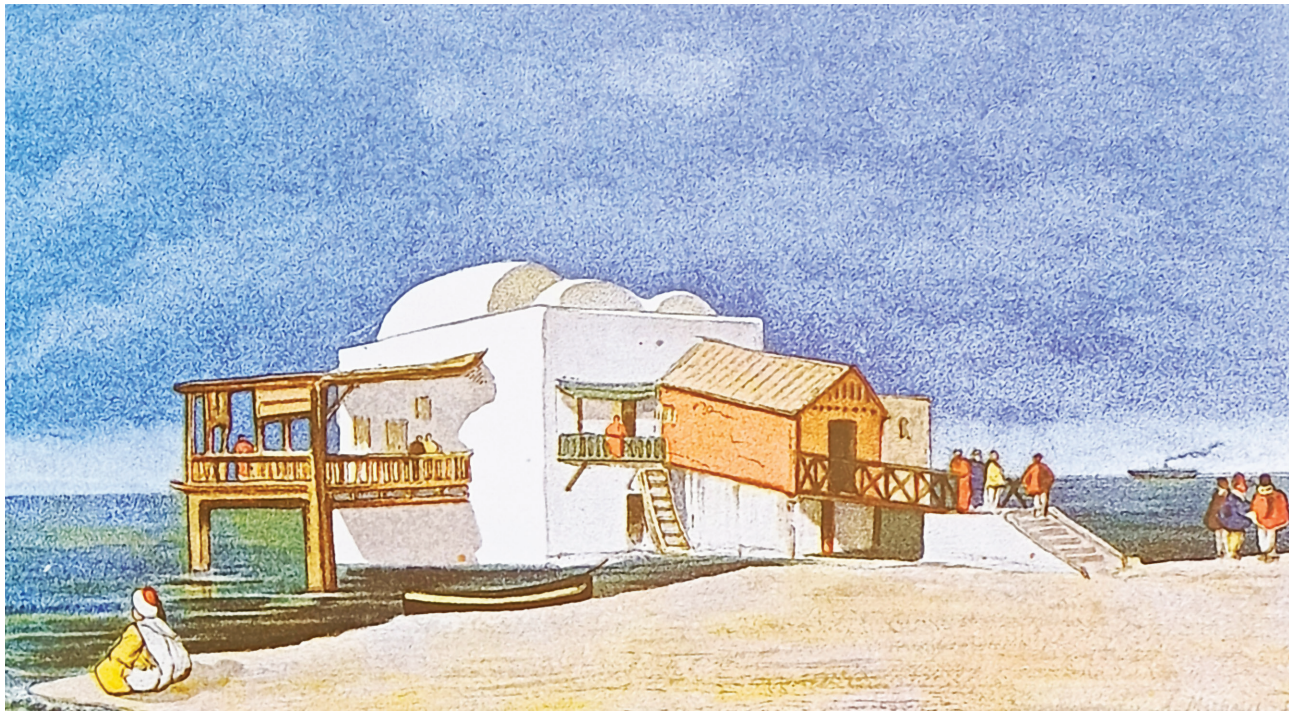

de fréquenter les cafés de la médina et des faubourgs se retrouvaient dans des locaux initialement conçus pour un usage commercial, aménagés pour boire un café et bavarder sans se mêler au petit peuple. Sous le Protectorat, la fréquentation des cafés chics des quartiers européens devint par contre une marque de distinction pour les élites musulmanes, exception faite des oulémas, bien entendu.

Hormis le dédale des souks, la rue était un espace peu apprécié des citadins, sinon pour les déplacements. Toutefois, la notion d'el houma (le quartier) était prégnante. Elle donnait lieu à une culture de la solidarité entre voisins et un devoir de protection de la part des personnages puissants ou influents qui y résidaient. Les rivalités entre jeunes des quartiers suivaient un certain code équivalant à une sorte de convivialité en creux, de sorte que les batailles rangées dégénéraient rarement.

L'importance des confréries religieuses et la vénération vouée aux saints et saintes du maraboutisme faisaient des zaouias des lieux de grande convivialité autour du rituel soufi. Les séances de dévotion ou propitiatoires entretenaient le lien social et les pèlerinages annuels (kharja, zarda) aux tombeaux des saints constituaient autant d'occasions plus ou moins fastueuses de retrouvailles, de rencontres, de festins et de spectacles. Au printemps, dans les environs champêtres de Tunis, la zaouia de Sidi Ali el Hattab, un des compagnons du fameux Sidi Belhassan (XIIIe siècle) accueillait ainsi des familles qui, logeant dans des chambres aménagées dans la cour, participaient au pèlerinage annuel tout en profitant de la douceur du climat et des veillées à la belle étoile.

Le peuple savait vivre, lui aussi, dans une ambiance propice aux bonnes relations et à la gaîté. Les réunions autour de poètes et de chanteurs, l'emploi d'un instrument de musique, né dans ce milieu parfois mal famé, le mezoued tissaient des relations amicales qui pouvaient dégénérer sous l'effet de l'alcool. On appréciait également le théâtre d'ombres (*karakouz*) ou de marionnettes («Ismaïl Bâchâ»). Quoique mal vue par la bienséance officielle, la consommation du haschich (connu sous le nom de *takrouri*), en vente libre jusqu'en 1952, donna naissance à la confrérie inoffensive des *tkârlîya*, bohêmes sympathiques, chantres de la philosophie populaire et amateurs de serins en cage. La convivialité prenait aussi, dans les milieux populaires, des formes pittoresques en raison de l'existence de communautés ethniques et ethnico-professionnelles qui, en des occasions dûment fixées, organisaient des processions hautes en couleur. La communauté noire se rendait ainsi en groupe à Sidi Saâd, leur saint vénéré et, jusqu'aux années 1940, nous dit le musicologue Mohamed El Garfi, les Kabyles zouaouas, descendants des fameux combattants beylicaux, organisaient au mois d'octobre leur «kharja» qui les conduisait de Sidi Chiha de Bab Souika jusqu'au mausolée de leur protecteur Sidi el Béchir à l'autre bout de la ville.

Les milieux interlopes n'étaient pas en reste. Depuis toujours, une vie nocturne développait une sorte de convivialité canaille qui n'était pas pour déplaire aux voyageurs étrangers et non des moindres, comme Flaubert, séjournant à Tunis en 1858 et fréquentant à son habitude danseuses et prostituées, ou bien encore Maupassant, qui se trouvant en Tunisie en 1887, nous conte sa découverte des maisons clandestines des bas quartiers de la médina : «*Avec des précautions infinies, on me fit pénétrer dans le logis des grandes courtisanes arabes. (…) Dans une maison publique? Oui, nous sommes dans une maison publique, et rien au monde ne m'a donné une sensation plus imprévue, plus fraîche, plus colorée que l'entrée dans cette longue pièce basse où ces filles parées dirait-on pour un culte sacré attendent le caprice d'un de ces hommes graves qui semblent murmurer le Coran jusqu'au milieu des débauches.*» (*Voyages en Tunisie. Chateaubriand, Dumas, Flaubert, Maupassant.* Textes établis par Pierre-Marc de Biasi, Cnrs éditions, 2020).

Au sein de la société européenne, consuls, dignitaires beylicaux comme les Bogo ou les Raffo et les riches négociants marseillais et génois, les médecins italiens réussissaient à créer une ambiance conforme aux habitudes du vieux continent. Installés dans le quartier franc (à proximité de la Porte Bab el Bhar), ils tenaient table ouverte, organisaient des bals, invitaient des troupes de théâtre de France et d'Italie. Sous le protectorat, le mode de vie européen s'épanouit dans la ville nouvelle et constitua progressivement un redoutable concurrent pour l'art de vivre traditionnel.

Dans le monde des campagnes, une convivialité exigeante se réclamait autant d'un antique héritage bédouin que de l'islam. Sa vertu centrale, universellement connue, était l'hospitalité donnée avec générosité à l'étranger de passage. Les temps forts de la vie sociale étaient l'occasion de réjouissances et de festins auxquels on associait un large éventail de personnes.

Le clou en était toujours les joutes équestres (ou fantasias), offertes par la famille de l'enfant circoncis ou du marié, connues sous le nom de mal'ab-s agrémentés de cavalcades ou d'exercices équestres plus légers appelés mdâourî, au son du tambour (tbal) et de la zokra sur fond de zgharît (« you-yous), ces cris d'allégresse encore en usage aujourd'hui chez les femmes des campagnes et des villes. Les activités agricoles et pastorales, comme les semailles, la moisson, le battage, la tonte à l'occasion desquelles la solidarité entre cultivateurs et l'entraide étaient de règle, donnaient lieu à des moments de joie autour d'un méchoui et de son couscous. On chantait, on appelait de ses vœux la baraka et l'on prenait soin de chasser le mauvais œil par un langage approprié. Tous les ans, le pèlerinage aux tombeaux des saints comme ceux de Sidi Bou Ali, le «sultan du Djérid», de Sidi Bou Hlel dans la région de Tozeur, drainait une foule nombreuse d'adeptes venus de différentes régions qui campaient avec leurs familles autour du mausolée pour un séjour d'une intense activité culturelle, sociale et économique.

Au tournant des années 1950, l'art de vivre à la tunisienne subit des changements. A Tunis d'abord, dans les grandes villes ensuite, de nouveaux usages apparurent en raison de l'influence européenne et l'essor d'une élite musulmane moderne. Timidement, puis de manière généralisée, on s'accoutuma aux réceptions mixtes, aux mariages à la mairie et dans les hôtels. Sous la république, surtout à la fin des années 1960, le caractère multiculturel, cosmopolite qui enrichissait la convivialité tunisienne, en particulier au temps du protectorat, dans les quartiers modernes des grandes villes et s'épanouissait dans les cafés, restaurants select, brasseries, cabarets et kiosques à musique ne cessa de décliner depuis le départ des Européens mais surtout des juifs. Ces derniers étaient les vrais acteurs de ce savoir-vivre à la fois traditionnel et ouvert sur les mœurs et loisirs européens qui faisait le charme tout méditerranéen de nos villes.

Aujourd'hui, en Tunisie comme ailleurs, les exigences de la vie moderne battent en brèche la convivialité traditionnelle, gomment les particularismes et perturbent les usages anciens liés à la politesse et au savoir-vivre. La sédentarisation et l'exode rural, l'émigration en Europe donnent aux relations sociales dans les milieux populaires un caractère hétérogène auquel, quoique sous une forme différente, la haute société n'échappe guère. En revanche, la convivialité actuelle est moins ségrégationniste, moins guindée, moins surfaite bien que snob parfois. L'émancipation féminine et l'élévation du niveau intellectuel de la population– malgré les efforts pernicieux d'activistes obscurantistes apparus au grand jour depuis 2011 – ont modifié les rapports entre hommes et femmes, et la mixité est entrée, vaille que vaille, dans les mœurs. Les difficultés matérielles qui affectent à présent des couches de plus en plus larges de la population, l'incivisme dans la rue, aggravé par les embarras de la circulation, donnent aux rapports entre les citoyens un caractère souvent agressif qui choque, quand il ne met pas en péril la sécurité des usagers. Aussi, l'évocation de la convivialité de jadis et naguère pourrait-elle contribuer, par le biais de l'enseignement et de la culture, à asseoir une urbanité attachée à ses racines et ouverte sur une modernité positive, c'est-à-dire fondée sur l'esprit civique et la discipline. La volonté politique incarnée par un Etat fort, conscient des défis qui menacent l'identité nationale serait, en la matière, d'une importance vitale.

Med.A.B.A

QNB VISA GOLD, des avantages à chaque instant !

Votre carte de paiement QNB VISA GOLD Nationale et Internationale vous offre des plafonds de paiement et de retrait confortables pour régler vos transactions, en toute sécurité, en Tunisie comme à l'étranger avec de nombreuses garanties d'assistance et d'assurance.

QNB

Appelez le 36 00 40 00 ou visitez *qnb.com.tn*

• Par Ammar Mahjoubi

Rome et l'échec final du "Dominium mundi"

"Le monde romain, entendu au sens large, méditerranéen et proche oriental, avait connu bien des tentatives hégémoniques que l'on peut qualifier d'empires, les plus impressionnantes et les plus durables, celles des Perses ou d'Alexandre, avaient pris la forme monarchique. Les tentatives faites par les cités, Athènes, Sparte, ailleurs Carthage ou Syracuse, avaient été beaucoup plus limitées dans l'espace et dans le temps. Seule de toutes les cités, Rome a réussi à conquérir un empire mondial, donc extrêmement diversifié et segmentarisé, et à le faire durer. Il est vrai qu'au bout de deux siècles, en même temps que s'achevait la phase de la conquête, la forme républicaine de l'Etat romain, à bout de souffle, faisait place à l'Empire, au sens politique cette fois, que la cité se transformait en monarchie." **(C. Nicolet, Rome et la conquête du monde méditerranéen, Nouvelle Clio, p.469).**

La compréhension historique d'un phénomène de cette ampleur, celui de la conquête d'un empire romain qui avait étendu son *"dominium"* sur le monde méditerranéen, des pays et des rives européens aux pays et aux rives du Proche-Orient, avait suscité des enquêtes diverses, menées par les historiens des siècles durant, depuis les temps antiques jusqu'à nos jours. Polybe, dans son livre VI, pensait en avoir décelé les arcanes, mais le rythme des changements dont il fut le témoin effaré, entre 172 et 146 av. J-C., modéra son optimisme et il dut, en avouant sa perplexité, montrer la vanité d'une explication unitaire. Depuis Thucydide et Polybe jusqu'aux modernes, cette recherche historique a pris des directions multiples, s'est étendue à nombre de domaines et, sans cesse renouvelée, elle a essayé de distinguer, selon les circonstances, les véritables décideurs et les motivations de la construction impériale. Elle a tenté de discerner les desseins des chefs politiques, magistrats, sénateurs, groupes de pression… s'est évertuée à montrer leurs intérêts, avoués ou dissimulés, leurs volontés plus ou moins libres, plus ou moins explicites, en essayant de reconnaître les sources de leurs informations géographiques, historiques, ethnographiques… et de comprendre, finalement, leur vision du monde.

La recherche, qui a concerné les motivations a montré celles de l'économie, sous sa forme la plus brutale d'abord, matérialisée par les profits individuels ou collectifs de la guerre, par le désir d'accaparer des biens rares ou nécessaires, métaux, bois et richesses agricoles ; plus élaborées étaient les motivations fiscales, les impôts et les prestations imposées aux provinciaux, dans les contrées conquises, pour en dispenser les citoyens romains et assurer leurs privilèges. D'autres motifs, souvent manifestes, impliquaient la ruine ou la destruction d'un concurrent plus ou moins inquiétant, d'un danger avéré ou potentiel. Il fallait aussi assurer la liberté de la navigation, éliminer la piraterie, bref imposer une *"pax romana"* avec le respect dû à Rome et à la *"majestas populi romani"*. Les temps forts de la conquête alternaient avec ses temps faibles, avec des étapes, des succès qui avaient entraîné Rome vers de nouveaux horizons et des obstacles, des revers qui l'avaient fait vaciller, même, s'arrêter ; et il convient aussi, enfin de confronter la vision des Romains avec celle de leurs adversaires, de leurs voisins et de leurs interlocuteurs.

Pendant les conquêtes et en rapport avec la religion et l'idéologie romaines, la "fides", la foi jurée, était souvent invoquée ; et après chaque victoire de Rome, les vaincus étaient censés effectuer une *"deditio"*, c'est-à-dire une remise de l'ensemble de leurs personnes et de leurs biens à la discrétion du vainqueur, avec un formulaire rituel transmis par Tite Live : "venire in fidem", en vertu duquel le peuple vaincu devait respecter quasi religieusement la domination (l'imperium) et la supériorité (la majestas) du peuple romain. La "fides" était ainsi source de rapports inégaux et de relations asymétriques, adoucis cependant par une franchise et une loyauté qui, jusqu'au IIIe siècle avant le Christ, avaient été la maxime de la République romaine ; mais les choses changèrent tant avec la guerre de Persée qu'avec la troisième guerre punique. La *"fides romana"*, qui était une relation réciproque impliquant des obligations de modération et de clémence de la part du vainqueur et se situait dans un contexte de clientèle, changea totalement de nature à partir de 191 av. J.-C. Certains décideurs, à Rome, lui imposèrent une conséquence contraignante et humiliante pour le vaincu, si bien que cette sorte d'alliance, certes asymétrique, découlant des traités jurés, devint à partir du IIe siècle av. J.-C. une obligation militaire et financière draconienne. Lors de la guerre de Persée, le roi fut capturé et le royaume de Macédoine fut détruit ; et pour ce qui concerne la guerre punique, il suffit de lire Polybe, qui a montré son caractère fourbe et machiavélique (Polybe XXXVI, 2, 6). Ce même caractère fourbe et machiavélique que revêtit, à plus de deux millénaires d'intervalle, la destruction de l'Irak par les Etats-Unis d'Amérique et leur volonté de pérenniser leur *"dominium mundi"*.

C'est aussi avec la troisième guerre punique qu'apparut, dans la politique romaine, l'initiative de la guerre préventive, l'idée d'abattre un ennemi qui avait disputé à Rome la suprématie à maintes reprises et qui, à l'occasion, pouvait la lui disputer de nouveau ; afin de garantir la domination romaine et d'écarter toute menace, réelle ou seulement potentielle. De cette politique de guerre préventive, qui soulevait des oppositions, la République romaine glissa, dès 168 av. J.-C., vers l'adoption d'une doctrine extrême, implacablement appliquée, qui prétendit que les rois et les peuples signataires d'un traité avec elle ne devaient leur liberté et leur existence même qu'à son bon vouloir, qu'à une mesure provisoire, révocable à tout moment, même si les traités signés les avaient déclarés, solennellement, libres, indépendants et amis du peuple romain. Doctrine qui prévalut pendant la guerre de Jugurtha : Rome revendiqua un droit de propriété et une créance fiscale sur le sol des royaumes numides, considéré comme un sol provincial, alors que ces royaumes avaient été proclamés libres et amis de Rome à l'issue de la troisième guerre punique.

Aux étapes consolidatrices de l'impérialisme romain et à l'évolution de ses motivations, de ses doctrines et de ses programmes politiques, vont faire suite les phases pendant lesquelles il ne cessa de se défaire. A partir de 235, avec la mort de Sévère Alexandre et la fin de la dynastie sévérienne, s'installa, un demi-siècle durant, une crise multiforme, malgré la consolidation incessante des institutions à l'interne et des frontières à l'externe à l'orée du IVe siècle, grâce à l'impulsion énergique de Dioclétien et au véritable redressement

réalisé par les empereurs illyriens. Si les recherches du siècle dernier ont permis d'exclure l'idée d'une décadence irrévocable, qui avait péjoré cette époque du Bas-Empire, elles ont cependant réaffirmé que la crise très grave du IIIe siècle, après la " pax romana " des deux premiers siècles de l'Empire, avait ébranlé les structures de l'Etat, avec des soubresauts qui se prolongèrent jusqu'à 285. Période de troubles et de récession qui déstabilisa le régime mis en place par Auguste et ses premiers successeurs. Ses aspects multiples furent d'abord militaires ; les incursions répétées des Germains en Europe, des Perses en Orient et des Maures en Afrique du Nord enfonçaient périodiquement le " *limes* ", et les victoires difficiles étaient sans cesse remises en question. Au grand jour apparut ainsi l'inadaptation de l'armée face aux assauts généralisés des " Barbares".

Petit à petit, un choix politique s'imposa aux empereurs, celui de renoncer à la domination universelle pour se concentrer sur l'organisation d'un domaine limité. Choix nécessité assurément par la situation de l'empire et les limites de ses moyens humains et matériels. Le premier résultat positif fut le retour général à l'ordre et à la paix. De Dioclétien à Julien, les ennemis extérieurs, Germains et Perses, furent contenus, en dépit d'une chaude alerte de 352 à 357 sur le Rhin et le Danube, mais la victoire romaine à Strasbourg finit par ramener la paix et même si l'empereur Julien trouva la mort en Orient en 363, ce fut au cours d'une offensive de l'armée romaine menée en territoire perse. Aux échecs cuisants et à la situation désespérée du IIIe siècle fit suite une tranquillité prolongée pendant près de trois quarts de siècle, malgré quelques conflits civils à l'interne.

Le régime instauré à cette époque prit une tournure autoritaire, avec une accentuation de l'absolutisme, la concentration du pouvoir entre les mains de l'empereur et le renforcement de la centralisation, afin que les décisions émanant de la Cour puissent être plus rapidement exécutées. A l'affirmation de son commandement militaire, proche des soldats, l'empereur ajouta à l'interne une mesure de relâchement relatif, qui visa surtout la bureaucratie tatillonne. Rome cessa d'être capitale et résidence impériale unique, et des diocèses ainsi que des préfectures du prétoire régionales furent institués au-dessus des provinces, devenues plus nombreuses en raison de leur partition. Au niveau des cités, les curies municipales conservèrent une large autonomie.

Des transformations sociales profondes affectèrent la noblesse ; l'ordre équestre disparut et l'aristocratie sénatoriale, totalement reformée, accueillit de nouvelles élites. Mais les ordres sociaux continuèrent à segmenter la société ; chaque catégorie ayant conservé ses définitions, ses droits et ses devoirs. Ce qui explique la véhémence des reproches adressés par les historiens à cette classification sociale du IVe siècle, sclérosée en une série de castes séparées par des barrières infranchissables, qui interdisaient pratiquement toute mobilité. Mais l'époque de Constantin et de sa dynastie n'aurait pas, d'après A.Chastagnol, mérité cette critique, car la mobilité sociale, précisément, aurait été un trait fondamental de la période qui connut une véritable restructuration des ordres sociaux. Les anciens éléments qui, auparavant, appartenaient à l'ordre équestre rejoignirent l'ordre sénatorial et les sénateurs de Constantinople furent recrutés parmi les bureaucrates et les notables de la cité. Dans les provinces, les élites des cités vécurent aussi une époque de promotions sociales par l'accès des notables à l'ordre nobiliaire, alors que l'éducation et l'obtention d'un niveau de culture garantissaient l'accès aux grades de l'armée, aux emplois de la bureaucratie et aux fonctions du clergé. C'est surtout après le règne de Julien (361-363) et après cette mise en place des structures nouvelles que la société romaine fut figée en castes héréditaires étanches.

C'est aussi à cette époque que la distinction entre les riches et les pauvres devint très nette et se généralisa, aggravée par les réformes monétaires de Constantin. Les riches détenaient la monnaie d'or et d'argent, alors que les pauvres faisaient usage de la monnaie de billon, et leur indigence s'accroissait à mesure que se dévalorisait le métal vil face à l'or. Dans le domaine religieux, enfin, la conversion de Constantin ouvrit la voie large à une transformation considérable, mais paganisme et christianisme continuèrent longtemps à voisiner, surtout dans les familles aristocratiques. En certaines régions, les provinciaux s'étaient ralliés en masse à la religion du Christ, notamment dans les provinces africaines et en Orient, à un point tel que la nouvelle croyance s'y généralisa très vite, alors qu'en occident elle ne se répandit qu'après un délai de trente ans. Avec ce contraste entre Orient et Occident, l'Empire encore uni au IVe siècle s'achemina vers le partage, symbolisé par la fondation de Constantinople et encore plus par la division de l'ordre sénatorial en deux aristocraties distinctes en 357, préfigurant la partition politique réalisée pratiquement à partir de 396.

A.M.

SIMPAR

ISO 9001

Résidence Onyx

Chotrana 1

www.simpar.tn

Tel: 29 921 003 - 71 840 244 - 29 921 011

La Méjda et le Le Zaïm Amour du pouvoir et pouvoir de l'amour
Par Maher Kamoun
2022, 680 pages, 70 DT

Wassila et Bourguiba en toute romance

De l'histoire, elle est proposée à la légende. Wassila Ben Ammar, la seconde épouse de Bourguiba, mais aussi le grand amour de sa vie, ne cesse d'inspirer les historiens et désormais les romanciers. Vingt-trois ans après son décès le 22 juin 1999, elle est au cœur d'un « récit historique romancé » que lui consacre Maher Kamoun sou le titre de *La Méjda et Le Zaïm, Amour du pouvoir et pouvoir de l'amour*. Un troisième livre qui s'ajoute en quelques années à divers portraits approfondis et de genres différents retraçant la saga de celle qui a marqué de son empreinte, souvent discrète, les premières décennies de l'indépendance.

En historien rigoureux, Noureddine Dougui revient sur son parcours sous le titre de *Wassila Bourguiba: la main invisible*, publié en 2020 aux éditions Cérès. Dans le même élan, son collègue, Nizar Ben Saad, publie chez KA' édition *Un destin, la Mejda : une femme de charme dans les coulisses de l'histoire : Wassila Ben Ammar, seconde épouse de Bourguiba* (1912-1999). Sans lui dédier tout un ouvrage, Chedli Klibi avait brossé son portrait soigneusement ciselé dans son livre Habib Bourguiba, Radioscopie d'un règne, paru aux Editions Déméter, en janvier 2012. Son amie de longue date, Jacqueline Gaspar, avait tiré de leurs entretiens, entre 1972 et 1973, un livre intitulé *Wassila Bourguiba*, paru chez Déméter en novembre 2012. Mais, le sujet reste loin d'être épuisé, tant le personnage est exceptionnel.

Maher Kamoun ne pouvait s'empêcher de s'engouffrer dans la brèche, lui aussi, à sa manière. Ni historien, ni romancier, ce juriste, énarque, longtemps grand commis de l'Etat et auteur de précis juridiques, s'est découvert un don de portraitiste, croisant l'histoire et le roman. Le talent s'affirmera au fil des ouvrages publiés : *Bourguiba, ombres et lumières, La régence de Tunis sous le règne des Beys, Lella El Baya Qmar, Abou El Mahasen El Wazir Youssef Saheb Ettabaâ, La dérive des Husseinites* et *Le sang coule au Bardo*. La boucle est bouclée avec Wassila.

Comme dans un montage cinématographique, Maher Kamoun fait télescoper l'histoire récente de la Tunisie, à partir du début du XXe siècle, avec celle de Wassila (née en 1912), du mouvement national, de Bourguiba, et de la République naissante. Cette restitution, dans le contexte de l'époque, est intéressante pour mieux comprendre le déroulement des évènements, l'implication de Wassila dans l'action politique et son affirmation auprès de Bourguiba. De l'admiratrice, elle passe à la militante, puis à l'égérie et l'inspiratrice. Certains n'hésitent pas à la qualifier de conspiratrice… Sa relation avec Bourguiba est très complexe. Entre passion, bien qu'elle déclare souvent ne l'avoir jamais aimé, et compassion, lorsque Bourguiba connaîtra ses successives dégradations de santé, puis la rupture, consacrée par leur divorce «inique», en 1986, quatre décennies d'une intense relation aura fortement marqué ce couple.

Idylle, complicité et tourmente

Lentement, Maher Kamoun remonte aux origines, peint, à travers les Ben Ammar, des aspects de la société tunisoise au cours de la première moitié du siècle dernier, introduit le lecteur au cœur du mouvement nationaliste et installe Wassila en plein décor. Il illustre l'évocation de l'histoire avec de petites histoires, glanées ici et là, et surtout des dialogues imaginés. Si les faits sont établis, ces dialogues sont complètement imaginés, comme le souligne l'auteur, mais font le charme de cet ouvrage. Ils lui apportent émotion, suspense et vivacité. La langue est celle des maisons de la médina et de la banlieue nord, puis du palais de Carthage. Entre Wassila, sa mère, des membres de sa famille, Bourguiba, ses compagnons et ses ministres, les échanges sont écrits comme dans un roman, ou, mieux, pour un film. La finesse de Wassila, son génie politique et son habileté y sont consacrés en art de charme, de séduction et de pouvoir.

Même ceux qui connaissent bien la saga du couple Wassila-Bourguiba découvriront dans ce récit romancé d'autres facettes, très peu évoquées auparavant. La mission de Wassila Bourguiba auprès de la Société des Nations (ancêtre de l'ONU), à Paris, ou auprès de Salah Ben Youssef à Genève, les multiples tentatives de Wassila d'apaiser Bourguiba de son ire contre certains de ses compagnons ou de ses ministres, son influence sur la vie politique, son aura auprès de chefs d'Etat étrangers et les derniers mois avant le divorce, ne manquent pas d'intérêt.

Roman d'une vie, d'une passion, d'un désamour, d'un apogée et d'une déchéance, l'ouvrage de Maher Kamoun vient cultiver une mémoire, plus légendaire qu'historique, de plusieurs générations. Ceux qui n'ont pas vécu cette époque y découvriront une ambiance toute particulière et des acteurs qui ont été significatifs au cours de cette période. Sur près de 680 pages, sous une plume raffinée, on replonge avec délectation dans un vrai roman nourri d'histoire et d'histoires.

Les fausses évidences dans la pensée islamique
Par Abdelmajid Charfi
Editions Mohammed Ali Hammi, 2022, 166 pages, 17D500

L'esprit et la Lettre
Par Abdelamajid Charfi
Sud Editions, 2022, 266 pages, 32 DT

Abdelmajid Charfi

L'esprit, la lettre et les fausses évidences

A peine libéré de sa charge de président de l'Académie Beit al-Hikma en juin 2021, Abdelmajid Charfi est revenu à l'écriture. Reprendre un ouvrage inachevé et réunir en un volume des textes épars, il partage une réflexion éclairante sur l'islam, *«loin des diktats des autorités établies et des slogans creux»*. Coup sur coup, il publie en langue arabe *Les fausses évidences dans la pensée islamique* (Editions Mohammed Ali Hammi) et, en langue française, *L'esprit et la lettre* (Sud Editions). La ligne directrice de ces deux livres relève d'une même mission : libérer l'islam des «clôtures dogmatiques» et les musulmans de la main- mise asservissante de certains «oulémas» et mouvements islamistes. Battant en brèche tant d'idées reçues, et dénonçant de nombreuses supercheries, il offre une lecture de l'islam dépouillée de fausses interdictions et d'interprétations non justifiées.

Les fausses évidences

Que *«d'affirmations»* prises pour des obligations imposées par le Coran et le Hadith qui volent en éclats sous la plume du professeur Abdelmajid Charfi dans son livre «Les fausses évidences dans la pensée islamique» ! La citation avant toute prise de parole de la mention *«Au nom de Dieu, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux»*, l'institution de la peine de mort, l'obligation du port de la voile, l'islam religion de l'Etat, le respect du calendrier lunaire hégirien, le consensus obligatoire des oulémas et autres sont complètement passés à la trappe.

Riche de son érudition et de sa vaste connaissance des textes sacrés ainsi que de nombreuses exégèses et analyse, il poursuit son œuvre pédagogique pour rétablir d'utiles vérités. Dans un langage simple, accessible à tous, soigneusement rédigé et adossé à une documentation bien fournie, il revient sur de nombreux préceptes tels qu'ils avaient été instaurés en leur temps, pour vérifier de leur conformité au contexte actuel. Ni mufti, ni imam, le professeur Charfi examine le contenu, les interprétations, les conditions d'application et la rationalité de ces « diktats » à la lumière de notre vécu et de nos valeurs aujourd'hui.

«Ceux qui parlent au nom de Dieu ou de l'islam, écrit-il en introduction, *depuis que les représentants de l'institution officielle ont perdu le monopole dont ils jouissaient en la matière (…), ne connaissent de la religion que ce qu'ils avaient appris sur les bancs de l'école de manière dogmatique qui ne les aide pas à réfléchir par eux-mêmes à ce qui leur a été enseigné, ou ce qu'ils avaient pu lire de littérature qui a fait dériver la religion vers une idéologie militante non moins dogmatique (…). Ils sont incapables de connaître les conditions historiques et des formes d'interprétation et d'instrumentalisation».* Et d'ajouter : *«Ceux qui se sont imposés, ou ont été investis par les dirigeants en vue d'éclairer les gens et de les guider, selon leurs prétentions, vers la voie de la droiture, sont en fait attachés à défendre leurs sièges et ceux de leurs dirigeants pour des raisons matérielles et morales. Pour atteindre leurs objectifs, ils utilisent deux moyens essentiels. Le premier est le bourrage des crânes par des citations du Coran, du Hadith et des mentions attribuées aux aînés, sans nécessairement la moindre justification de l'occasion ou de l'opportunité (…). Le second moyen est de faire peur de la sanction, en cultivant un sentiment de culpabilité. Ils essayent ainsi d'amener à la soumission tous ceux qui s'opposent à leurs propos, et de les manipuler à leur guise.»*

Le professeur Charfi œuvre pour une réflexion libre et responsable qui rompe avec l'esprit grégaire et l'obscurantisme, et exerce son esprit critique. Les exemples qu'il analyse sont nombreux. Vouloir avant tout propos commencer par *«Au nom de Dieu…»* est inapproprié. L'islam politique considère que l'accession au pouvoir et son maintien passent par l'entraînement des sociétés musulmanes à afficher des signes de religiosité dans tous les aspects de la vie courante, comme si la mention de *«Au nom de Dieu…»*, à toute occasion, justifiée ou non, devenait une conformité respectueuse des préceptes. La condamnation à mort et son exécution ne sont guère une sanction appropriée, puisque l'islam incite au pardon. Le voile n'a jamais été imposé réellement dans les textes à toute la gent féminine. Comment voulez-vous que l'islam soit la religion de l'Etat, alors que celui-ci est une institution, et non une personne ? Le calendrier lunaire hégirien est-il approprié de nos jours ? Faut-il se soumettre, sans discernement à ce qu'on veut imposer comme le consensus des oulémas, muftis et imams ? De quel droit veulent-ils réglementer la vie des musulmans et leur délivrer des certificats de religiosité ?

Textes sacrés relus, resitués dans leur contexte et analysés à la lumière d'une abondante littérature passée en revue, Abdelmajid Charfi démantèle une à une tant de fausses évidences. Un livre très agréable à lire, qui libère l'islam de tant de diktats non avérés.

L'esprit et la Lettre

Sollicité par Béchir Ben Yahmed, fondateur, après Jeune Afrique, du mensuel La Revue, le professeur Abdelmajid Charfi a accepté de faire partie de l'équipe et de livrer pendant près de dix ans une pensée libre sur un sujet de son choix. La seule contrainte était celle du format en nombre de mots précis, dans un style accessible à tous les lecteurs dans leur éclectisme. La moisson est aussi bien fournie que variée. Au fil des années, les lecteurs de La Revue ont pu bénéficier d'un éclairage avisé sur des questions essentielles, théoriques et d'actualité, qui n'ont cessé d'interroger les musulmans et les non-musulmans.

Réunir en un seul volume les textes parus est une œuvre utile. Le professeur Abdelmajid Charfi s'y est attelé pour répondre à de nombreuses demandes émanant de chercheurs de plusieurs pays, aucune institution ne disposant de la collection complète de La Revue. *«J'ai choisi de mettre mes articles, écrit-il en préface, sous la bannière "L'esprite et la lettre", que je garde comme titre pour le présent recueil, parce que j'estime que le littéralisme est une maladie dont souffre la religiosité la plus courante, pas uniquement en islam mais dans toutes les traditions des grandes religions. Or, incontestablement, c'est l'esprit qui vivifie, qui permet l'épanouissement spirituel et aide à transcender les problèmes de toutes sortes.»*

Les thèmes sont attractifs : Comment parler de l'islam ? Les dérives du discours sur l'islam, le malentendu sur l'Ijtihad, ce que cache le voile, les musulmans et le vin, vaincre la mort, une grande supercherie : la finance islamique, les islamistes et la morale, ni les barons, ni les barbus…Ou encore: échanges avec Geert Wilders.

Le recueil est organisé en trois parties: approches théoriques, questions d'actualité et verse et controverse. En épilogue, est publiée une interview du professeur Charfi recueillie par Hamid Barrada.

Des textes instructifs qui gardent toute leur actualité et enrichissent le déba

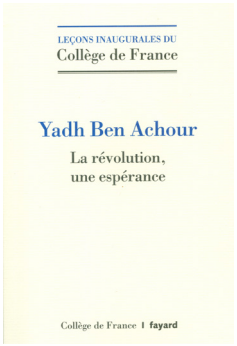

La révolution, une espérance
Par Yadh Ben Achour
Editions Fayard, 2022,
12 €

Yadh Ben Achour
La révolution, une espérance

Prononcée au Collège de France à Paris, le 4 novembre 2021, la leçon inaugurale du professeur Yadh Ben Achour vient de paraître aux Editions Fayard. Sous l'intitulé *La révolution, une espérance*, il étudie « *l'ambiguïté de son déroulement dans le contexte récent des révolutions arabes* ». Ben Achour a tout d'abord rappelé son cadre historique «*au regard de la théologie politique islamique classique et sous l'angle de l'anthropologie historique.*»

Professeur invité au Collège de France sur la chaire annuelle Mondes Francophones (2019-2020), Yadh Ben Achour devait s'acquitter, dans un premier cours, de cet exercice tant suivi de leçon inaugurale, solennellement prononcée devant ses pairs et un large public. La sienne sera la 305e depuis la fondation du Collège de France en 1530 qui « a pour principale mission d'enseigner, non des savoirs constitués, mais ''le savoir en train de se faire''. Le regard porté par Yadh Ben Achour, dans ce cadre, sur les mutations profondes qui s'opèrent en Tunisie tout au long de ces dernières années contribue à éclairer une transformation en cours et à mieux comprendre ses enjeux.

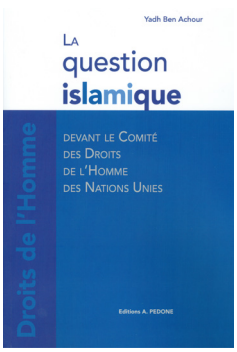

La question islamique devant le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies
Par Yadh Ben Achour
Editions A. Pedone,
2022, 18 €

La question islamique

Yadh Ben Achour examine dans cet essai les positions du Comité des droits de l'Homme des Nations unies dont il est membre, sur les lois et les pratiques des pays musulmans, aussi bien dans leur dimension religieuse qu'à travers leurs aspects social, juridique et politique. Il estime que le Comité a réalisé une œuvre riche et nuancée en matière de défense et de promotion des droits de l'Homme dans les pays de l'Islam. «*Le point fort de sa jurisprudence, c'est qu'il a su tenir une balance droite entre les impératifs de protection de l'islam en tant que communauté, particulièrement dans les pays où l'islam est minoritaire, et les impératifs de contrôle et de sanction des comportements ou des législations islamiques attentatoires aux droits et libertés consacrées par le Pacte*», conclut-il.

NOUVEAU
commandez directement en ligne sur
www.leadersbooks.com
Livraison gratuite

VIENT DE PARAÎTRE

Raouf Menjour

Mémoire de basketteur

Cent ans de basket en Tunisie

Volume : **164 pages** • Format : **23 x 27,5 cm**

Bon de commande

Moins de 10 exemplaires ..... **x 80 DT Total**

10 exemplaires et plus ..... **x 60 DT Total**

Offre spéciale : Dix exemplaires et plus 60 DT (le livre)

Nom et prénom ou Raison sociale :.....

Adresse de livraison :.....

.....

Code postal

Tel

Je joins mon règlement au nom de PR Factory

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Virement

CBB : TN59 08 008 000671001274071

Date et signature

Rue Abdelwaheb Jilani, Ennour Building,
Cité des Sciences, 1082 Tunis - Mahrajène
Tel +216 71 232 111 / Fax : +216 71 750 333
www.leaders.com.tn

www.leadersbooks.com.tn

Lu pour vous

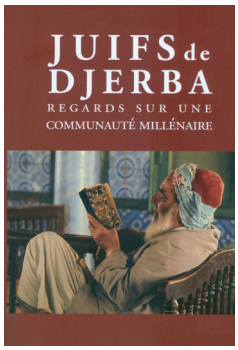

Les Juifs de Djerba Regards sur une communauté millénaire
Par Lucette Valensi et Abraham L. Udovitch, avec des photos de Jacques Pérez
Editions Déméter Eclat, 2022, 190 pages, 49,500 DT

Les Juifs de Djerba : ce qui a changé

Quarante ans après, qu'est-ce qui a changé pour la communauté juive de Djerba ? En reprenant le livre *Juifs en terre d'Islam, Les communautés de Djerba*, paru en 1984 à Paris aux Editions des Archives contemporaines, les auteurs Lucette Valensi et Abraham L. Udovitch, avec des photos de Jacques Pérez, reviennent sur ce qui est demeuré inchangé, ce qui a évolué et ce qui a changé. Dans leur livre *Les Juifs de Djerba. Regards sur une communauté millénaire*, qui vient de paraître aux Editions Déméter, ils revisitent l'histoire, les symboles de l'identité, le pèlerinage à la Ghriba et la vie au quotidien d'une communauté en symbiose dans son pays.

« En nombre, ils ont peu varié, lit-on en guise d'introduction. Ils comptaient alors un peu plus d'un millier d'individus, ils sont aujourd'hui 1 400. Mais, Hara Sghira n'abrite plus que cinq familles juives, qui ne suffisent donc plus à entretenir l'école, le dispensaire, les services nécessaires à une communauté qui se voulait autrefois autonome. Signe de progrès, elle n'a plus de pauvres, pas même de lecteurs de la Torah qui iraient chaque jour prier à la Ghriba. Un seul, aujourd'hui, assure cet office. Signe d'ouverture à l'économie moderne et au monde politique contemporain: c'est un Juif de Hara Sghira, M. René Trabelsi, agent de voyages, qui a occupé trois ans la position de ministre du Tourisme dans le gouvernement tunisien.»

Tandis que les familles juives qui y résident encore vont trouver à Hara Kebira les services que le culte et l'éducation religieuse exigent, la population du village a fortement augmenté et le tissu urbain s'est dilaté, au point que la synagogue de la Ghriba n'est plus isolée dans les vergers d'oliviers. De coquettes habitations les ont remplacés.

Lu pour vous

• Par Abdeljelil Karoui

En traversant les Quatrains en déshérence d'Abdelaziz Kacem
(Extraits)

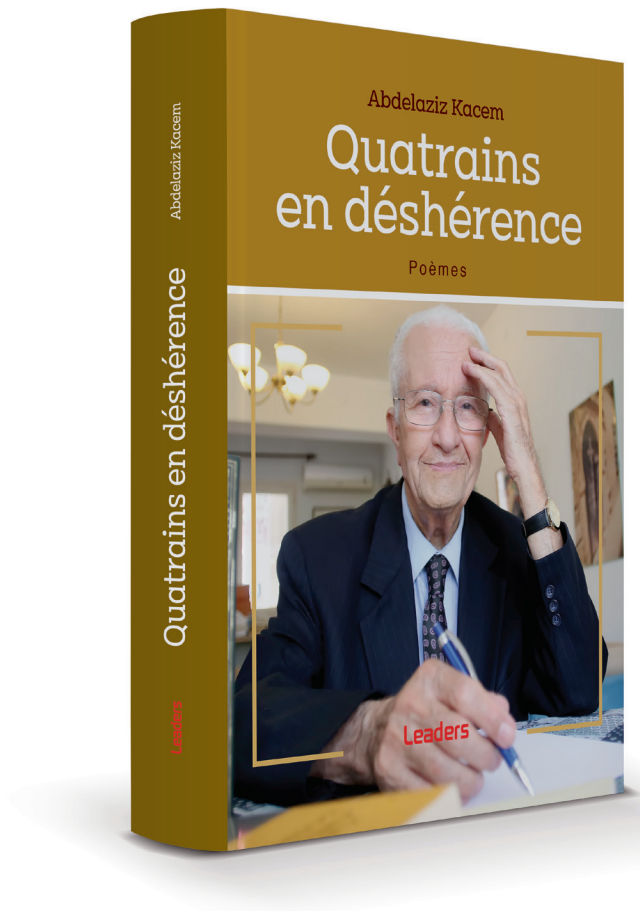

C'est pour moi un plaisir et un honneur d'entrevoir avec vous quelques trésors d'une œuvre qui est sans doute la quintessence de ce que l'auteur a déjà réalisé de plus beau, de plus attachant et aussi de plus redoutable pour la piétaille, pour la tourbe et les tartuffes de tout poil.
Je ne lui ferai pas l'injure de le présenter, je m'arrêterai juste un moment sur ses traits les plus marquants. C'est d'abord un homme des deux rives et comme il se plaît à le dire, il est poète bilingue, possédant « une langue mère et une langue nourrice ». Cette posture, entre deux entités, deux langues et deux civilisations, lui a valu une double notoriété dans sa matrice orientale et dans le ponant, sa matrice d'adoption.[…]

Il eut l'heur de participer en Belgique, en septembre 1970, à la *«Biennale internationale de la poésie»*. Et depuis, il a pris une part active à ces biennales où se retrouvent quelque trois cents poètes du monde entier. En 1994, il a eu l'honneur d'être le mentor d'une biennale consacrée à l'amour. Il est même devenu membre du conseil d'administration de cette institution et mieux encore président d'honneur, en remplacement de Léopold Sédar Senghor, décédé.

Montrer patte blanche pour accéder à la poésie ne veut pas dire que par un acte d'ostracisme tous les profanes en sont exclus. Ceux-ci savent d'eux-mêmes que le culte du verbe exige que, quand on y officie, on doit être détenteur de quelques clés qui aident à partager l'acte poétique. En effet, celui-ci n'est jamais œuvre close et définitive, il est plus que jamais à compléter, à ajuster, à apprécier, à savourer par l'auditeur ou le lecteur expert émérite dans l'art de l'évaluation des mots.

Finalement, quoique précieuse, l'analyse des différents poèmes est impossible, tout un livre serait à écrire. Je m'en tiendrai donc aux thèmes de prédilection de l'auteur qui chapeautent souvent plusieurs poèmes, tantôt se suivant et tantôt en ordre dispersé.
Je commencerai par le thème de l'interpénétration des cultures. Conscient de son appartenance à deux cultures et à deux civilisations, le poète ne se fait pas faute d'illustrer cette cohabitation dialectique des cultures depuis l'Antiquité, à travers la mythologie et l'histoire. Nous pouvons citer parmi bien des exemples *«Le prologue»*, *«Aux portes de Cordoue»* et *«Une esquisse pour Carthage»*. C'est ainsi que dans *«Le prologue»*, il annonce, d'entrée de jeu, la couleur concernant sa vocation ubiquitaire qui embrasse les deux rives en assumant allègrement toutes les contradictions, autant celles liées à la nature des choses que celles en rapport avec les vicissitudes de l'histoire. L'ubiquité a trait à l'espace Orient-Occident et au temps, passé et présent. Ne dit-il pas qu'il a pris bien des fois des chemins de traverse vers Alep et vers les Hautes-Alpes. Même un espace unique ou une même personne sont un point focal de dualité sinon de contradiction. On le voit secourir un chrétien d'Orient (Siméon le Stylite) et vibrer de tous ses sens, face à l'Occident de l'Orient ou l'Orient occidental : l'Andalousie.

Le thème des affres du style est illustré par deux poèmes *«Au bord des affres»* et *«L'impasse du dire»*. Ces poèmes révèlent au grand jour ce qu'il en coûte au poète pour recueillir « ce souffle infime dans l'éternité du dire ». Il s'agit d'un accouchement sous un double signe, la souffrance et le miracle. Cet accouchement, quoique portant un fruit, n'a pas été précédé par l'intervention d'un quelconque partenaire. De même Socrate n'a pas eu besoin d'une femelle pour l'accouchement des idées, tout comme Marie pleine de grâce a pu se passer d'un mari pour enfanter Jésus. Si notre poète accouche au forceps de ses enfants-mots, le fruit de cette opération doit être heureux pour que la belle trouvaille soit justement savourée et adoptée par l'usage et entérinée par l'Académie s'il s'agit d'un néologisme.

Le thème de l'impérialisme américain et ses conséquences est illustré par : *«Quatrains pour Bagdad»*, *«11 septembre»* et *«Hermès-Mercure à New York»*. Dans *«Quatrains pour Bagdad»*, l'auteur ne peut maîtriser son angoisse à l'idée qu'est en jeu le sort d'un pays jadis carrefour de la science et des lettres et dont l'histoire remonte à la nuit des temps. Il ne saurait accepter que ce qui était un point focal de la civilisation fût devenu un point de mire pour l'annihilation d'un pays et d'une histoire.

Déchiré à vif, le cœur du poète frémit aux échos des noms qui frappent ses oreilles: Athènes, Bagdad, Ulysse, Sindbad, Aristote, Averroès. Tout ce monde peut-il ne plus se reconnaître, renier une empathie qui en a fait une même entité ? La vocation de passeur du poète est en crise. D'abord par la piètre dégringolade de l'Orient et ensuite par la superbe et l'impitoyable cynisme de l'Occident particulièrement exacerbé chez l'Oncle Sam :

En ces temps où l'on peine
à sonder son ego,
J'ai deux Moi à porter, sans visa,
sans visage.
L'esprit piaffe en coursier atteint
de vertigo.
Et l'étoile du Nord est, pour l'heure,
hors d'usage.

À comparer ce poème *«Quatrains pour Bagdad»* au suivant *«11 septembre»*, il est aisé de constater qu'il fait la part belle au premier et réduit à la portion congrue le second. Quoi d'étonnant quand on songe que quoique atroce, l'attaque des deux tours intervient un peu comme la conséquence d'une politique néfaste de crimes amoncelés et prémédités au Moyen-Orient et bien au-delà. Du reste, le poète associe comme par une macabre ironie du sort le 11 septembre à la même date, 28 ans auparavant où le criminel Pinochet occupait le palais de la Moneda et où Salvador Allende se suicida, sous les bombes des putschistes manipulés par la CIA.

«Le pèlerinage à Ferney-Voltaire». Ce poème occupe la place symbolique du centre du recueil. Dans une conjoncture noire où les masses incultes

sont manipulées volontiers par les détenteurs des pétrodollars pour en faire des marionnettes dansant selon l'air qu'ils veulent bien leur faire entendre, le poète a perdu sa fonction de mage et dans son désarroi, il interpelle le patriarche de Ferney.

Le poème se termine par cette très belle strophe où le poète préfère le génie teinté d'athéisme à l'ineptie enrobée de sacré:

Oui j'ai touché à leur sacré
criminogène
Et qui guère ne vaut un seul
vers sacrilège
De l'aveugle voyant d'al-Maara
qui dit
Leur fait aux nuls des temps passés
et à venir

Le thème le plus cher sans doute au poète est celui de l'amour et de la beauté abordé selon des angles divers où rivalisent agrément et passion. Nous pouvons noter une séquence où figurent: «*Quatrains pour Psyché*», «*La Corbeille de Béatrice*» et «*La Sans pareille*». Là le poète se place tantôt sous l'égide de la mythologie, matérialisée par L'Âne d'Or, tantôt il rejoint La Divine Comédie pour partager le culte de Béatrice, l'égérie de Dante. Enfin il médite sur le sort d'une beauté immortalisée par le peintre Sandro Botticelli, il s'agit de Simonetta Vespucci (1453 -1476), dite La Sans Pareille.

«Quatrains pour Psyché» a pour source d'inspiration *Les métamorphoses ou l'Âne d'Or d'Apulée*. Mais avant Abdelaziz Kacem, d'autres poètes ont exploité ce même thème. D'abord, La Fontaine, aimant à butiner des fleurs là où il les trouve et plus particulièrement dans la pépinière orientale, il s'est avisé de broder sur ce même canevas où le prosateur relaye le poète dans un conte intitulé Les Amours de Psyché et de Cupidon.

Après La Fontaine, Molière reprend en 1671 ce même thème à la demande de Louis XIV pour une tragédie-ballet […] Abdelaziz Kacem à son tour va voguer dans ces eaux où les ondes orientales et occidentales se mêlant peuvent, au-delà des ressacs et des naufrages éventuels, générer les fruits de mer les plus succulents. À vrai dire, il y a plus qu'un hiatus entre le poème d'Abdelaziz Kacem et son modèle initial. D'abord, parce qu'il y a loin entre un conte et un poème, fût-il le plus long du recueil. Ensuite, parce que la mythologie cède partiellement le pas à un univers où prévaut le réel, sans que pâtissent le moins du monde, merveilleux, rêves et poésie. Alors que chez Apulée, la vedette était Vénus qui ne cessait de tourmenter Psyché qui lui faisait ombrage, chez Abdelaziz Kacem, c'est le poète en tant que co-amant, avec le dieu Cupidon, qui est omniprésent de bout en bout. Et celle qu'il vénère et idéalise, pour en faire une déesse, à des attributs souvent aux couleurs de l'Orient, elle est la princesse Boudour qui sort de chez Schéhérazade.

Un autre thème, que le poète ne cesse de traiter dans ce recueil et ailleurs, est la bigoterie rampante. Abdelaziz Kacem ne saurait se départir d'un royal mépris que lui inspire la bigoterie ancienne et moderne, apprêtée sous toutes les sauces. Quatre poèmes en font une cinglante peinture : «*Quatorze siècles de réclusion*», «*Le wahhabite*», «*Le wahhabistan*» et «*Les séropositifs*»

Sans discontinuer le poète poursuit de son humeur narquoise ceux qui, se drapant de bigoterie, font la sainte-nitouche. Il en dénonce les menaces souterraines et les effets pernicieux sur les petites gens. Aussi, quand besoin est, utilise-t-il tout un arsenal de quolibets et de brocards distillés avec finesse et à propos. Il s'en prend à l'accoutrement grotesque et ridicule de cette détestable engeance.

La cordelette enserre en double
anneau sa coiffe.
Double zéro, préservatif
contre-intellect.
Son ample et longue mante achève
le folklore

Enfin pour clore le recueil : «*Une esquisse pour Carthage.*» Ce poème est une manière de pathétique pèlerinage à travers les vicissitudes de l'histoire de Carthage, depuis sa prospérité où «*la figue et la vigne rendaient si fou l'imprécateur Caton l'Ancien*», jusqu'à son inexorable fin. Sur cette terre de Phénicie, l'auteur, marchant sur les brisées de Flaubert, entend «*dérouiller son imaginaire*» et méditer sur le sort de cette cité dont la glorieuse fondatrice avait inspiré Virgile et Berlioz et dont la destinée finale en dit long sur les aléatoires entreprises humaines, fussent-elles les plus grandioses.

Ce poème est en même temps un hommage à Chedli Klibi en qui le poète voit un modèle et un alter ego digne d'accomplir un acte hautement symbolique avec son homologue le maire de Rome : la signature de la paix en bonne et due forme, après les trois guerres dites puniques.

Pour conclure, ce recueil mérite amplement et sans plus tarder de figurer dans nos programmes universitaires. Mais hélas, nul n'est prophète en son pays et puis reconnaissons que l'Université reste une invétérée conservatrice. Elle compte tranquillement, pour la consécration d'une œuvre, sur le temps, juge infaillible à son gré. Peut-être attend-elle aussi la disparition de l'auteur.

A.K.
Professeur émérite de langue
et de littérature françaises
Université de Tunis

حكايـة
حـب
DEPUIS
TOUJOURS
Boga
PÊCHE
ABRICOT
Boga
FRUITS
ROUGES
Boga mon Amour
PUBLICIS IMPACT

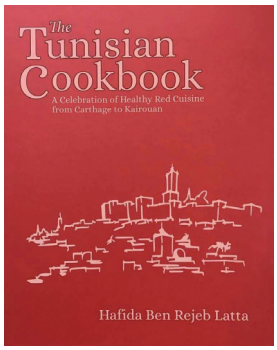

The Tunisia Cookbook
A Celebration of the Healthy Red Cuisine of Tunisia
Hafida Ben Rejeb Latta
With a Foreword
by Dr Simon Poole
Nomad Publishing, £25.00

The Tunisia Cookbook

De Hafida Ben Rejeb Latta

Les fins gourmets anglophones en seront régalés. Voici finalement un bon livre de recettes culinaires tunisiennes puisées dans la pure tradition familiale. Il vient de paraître à Londres, chez Nomad Publishing, sous le titre de *The Tunisia Cookbook A Celebration of the Healthy Red Cuisine of Tunisia*, et on le doit à Hafida Ben Rejeb Latta. Plus qu'un livre de recettes, une immersion dans le patrimoine tunisien, sa gastronomie et ses saveurs.

Hafida est une femme exceptionnelle. Née à Kairouan en 1944, elle a été élevée dans la maison de son grand-père, le regretté écrivain et poète Salah Souissi el Quayrawani. Après avoir obtenu son diplôme de l'École nationale d'administration de Tunis, elle a travaillé comme assistante du ministre de la Culture et de l'Information de l'époque, Si Chedli Klibi, et a enseigné l'arabe aux volontaires du Corps de la paix. Ayant épousé un diplomate britannique, elle a quitté la Tunisie pour vivre et enseigner au Pakistan, au Liban, en Jordanie, aux Émirats arabes unis et dans de nombreux autres pays depuis sa base anglaise. Elle a deux fils : un diplomate britannique et un journaliste pétrolier. Hafida a également obtenu une maîtrise en éducation de l'université de Londres. Une vie bien remplie est décrite dans son autobiographie : *«A Daughter of Kairouan»*, publiée en anglais en 2017.

«Ce guide complet de la grande variété des plats traditionnels tunisiens, écrit en avant-propos Dr Simon Poole, considéré comme l'un des grands experts mondiaux de la saine alimentation méditerranéenne, est une fête pour les sens. Mais aussi beaucoup plus - un festival de l'héritage remarquable de cette ancienne nation. (…) La cuisine tunisienne est peut-être l'un des plus grands trésors non découverts de la Méditerranée. Elle reflète le fier héritage du pays, qui embrasse et assimile les aliments et les goûts exotiques d'autres cultures. Depuis les marins phéniciens qui ont apporté l'olivier et les explorateurs espagnols qui sont revenus avec des tomates du Nouveau Monde, jusqu'aux commerçants qui ont introduit les herbes et les épices du Moyen-Orient si appréciées par les anciens médecins pour leurs propriétés bénéfiques pour la santé, la Tunisie a toujours été un creuset de sociétés et de traditions alimentaires.»

«Hafida, poursuit-il, notre guide éminemment qualifiée, apporte sa connaissance intime des recettes locales transmises de génération en génération - un éloge à la cuisine saine et au mode de vie tunisien. Les saveurs délicates des légumes du jardin contrastent avec les assaisonnements piquants, en harmonie avec l'omniprésente huile d'olive extravierge régionale issue de cultivars anciens qui font aujourd'hui l'objet de recherches contemporaines, révélant de profonds bienfaits pour la santé au cœur du régime méditerranéen.»

La parution du livre a été célébrée lors d'une présentation suivie de dégustation, organisée par l'ambassadeur de Tunisie à Londres, Nébil Ben Khedher. *«C'est un événement très spécial soulignera-t-il, qui va au-delà de la simple présentation d'un livre de cuisine, pour célébrer le remarquable patrimoine alimentaire de la Tunisie peut-être. (…) Je tiens en particulier à féliciter Hafida pour sa passion et sa détermination à mener à bien son projet qu'elle veut offrir comme un «cadeau à sa patrie la Tunisie»*, un pays qu'elle a quitté très jeune pour épouser un diplomate britannique.

Mohamed Harmel, une figure de la gauche tunisienne»
Par Habib Romdhane et Rachid Mcharek
Editions Nirvana, 2022, 260 pages, 28 DT.

Mohamed Harmel

Comment aurait-il été communiste aujourd'hui ?

Revisiter le parcours du premier secrétaire du Parti communiste tunisien, Mohamed Harmel (1929- 2011), et relire de nombreux extraits de ses écrits et déclarations, à la lumière particulièrement de la guerre en Ukraine, prend une dimension singulière. Comment aurait-il réagi aujourd'hui ? Quelle aurait été son attitude à l'égard de Moscou ? Et quelle position aurait-il adoptée face aux Etats-Unis d'Amérique, l'Europe et l'Otan ? Le livre qui lui est consacré en hommage, sous le titre de *Mohamed Harmel, une figure de la gauche tunisienne* (Editions Nirvana), ne pouvait aborder cette accélération récente de l'actualité géopolitique. Il permet cependant de découvrir de multiples facettes militantes de Mohamed Harmel et de comprendre le sens de son engagement communiste. Ses coauteurs, Habib Romdhane et Rachid Mcharek, fournissent des éclairages utiles.

Pendant près de 60 ans, il n'avait, en effet, cessé d'œuvrer, avec ses camarades de lutte, pour faire triompher des idéaux communistes, bravant prisons en Tunisie, dès 1950, puis en 1963, exil en Urss (1963-1971), interdiction du parti, et brimades jusqu'à l'autorisation du parti le 18 juillet 1981. Un nouveau parcours commencera alors pour Mohamed Harmel, marqué notamment par la création en 1993 du mouvement Ettajdid, dont il sera élu secrétaire général. Elu député à l'Assemblée nationale (1994, puis 1999), il sera le premier député de l'opposition à présider une commission parlementaire, celle de l'immunité. En 2008, il sera désigné membre de la Chambre des représentants.

La biographie, sommaire, servira de trame de fond pour évoquer la pensée de Mohamed Harmel et sa contribution à la conceptualisation de la ligne politique du Parti communiste puis du mouvement Ettajdid. L'analyse permet de mieux comprendre la lecture renouvelée du contexte social et politique en Tunisie et des grandes transformations dans le monde, en s'inspirant des théories révolutionnaires et avant-gardistes, pour sa mise en œuvre rationnelle et innovante, dans une quête continue de l'interaction du théorique avec le vécu, comme l'explique Hichem Skik dans sa préface. De nombreux témoignages ont été apportés sur le parcours et la pensée de Mohamed Harmel : Boujemaa Remili, Salah Zeghidi, Latifa Lakhdhar, Habib Kazdaghli, Baccar Gherib…

Textes fondateurs, analyses et témoignages viennent enrichir ce livre. Au-delà de l'hommage à Mohamed Harmel, il offre une contribution utile à l'étude de l'histoire politique récente en Tunisie.

FM

Jawhara

الدنيا و ما فيها

ناجي الزعيري

سماح مفتاح

خليفة بن سالم

صباح الورد

FOLLOW US

• Aïcha Filali

Aïcha Filali

La mémoire autrement

Revisiter photos officielles et familiales, affiches et journaux, du temps de Bourguiba, des années soixante, pour les rétablir dans de nouveaux supports : Aïcha Filali s'y est exercée. Dans une exposition intitulée *« Mémoire en raccourcis »* ou تونس، بورقيبة وأشياء أخرى (Galerie Elmarsa), elle présente des retables peints et collés, des montages numériques, et divers collages et tissus imprimés.

«J'ai toujours visité les églises à l'affut de retables, confie Aïcha Filali. *Mon intérêt pour ces objets vient de l'attirance que j'éprouve à l'égard des ouvrages en trois dimensions, surtout à caractère durable. Avant d'être le réceptacle d'images liturgiques, les retables sont surtout des « meubles » articulés en plusieurs volets, triptyques ou polyptiques, pouvant se présenter ouverts ou entrebâillés révélant un type de représentation symbolique proche de l'esprit des miniatures que j'affectionne.»*

«La période dont je rends compte dans ce travail, ajoute-t-elle, *est celle de mon enfance. Aussi les souvenirs vécus se mêlent-ils aux éléments documentaires que je collectais au fur et à mesure que le projet se précisait. C'est sans doute ce qui explique le caractère de familiarité indéniable que ces traces revêtaient pour moi. Dans les archives manipulées (photographies, magazines, périodiques et autres supports de propagande, nombreux à cette époque), l'image du président Bourguiba est omniprésente. C'était la figure de proue de la période et rien des affaires de l'Etat naissant, ou de la communauté, dans quelque domaine que ce soit, ne se faisait sans lui. Il était donc difficilement contournable.»*

«Dans une autre série de travaux, et de fil en aiguille, au sens propre du terme, indique Filali, *j'ai choisi d'imprimer sur tissu un certain nombre de photographies officielles où trône également le président Bourguiba, sans cesse photographié au moindre déplacement».*

La traduction de la «*poussière d'individus*» dans cette seconde série de travaux a consisté à masquer à la broderie les visages de toutes les personnes figurant dans les photos. Tous ces visages, effacés, ne laissent que la figure du leader, découverte, rayonnante..

Walid Kamoun

Le talent et la passion au service de la science

Walid Kamoun, un jeune Tunisien de 45 ans, vient d'être couronné de l'honneur de diriger l'équipe de 120 chercheurs du département de recherche & développement en oncologie au groupe Servier. Avec un staff de 21.800 personnes de par le monde, Servier est un leader pharmaceutique de renommée mondiale en cardiologie et qui, maintenant, ambitionne de devenir un acteur tout aussi reconnu et innovant en oncologie.

Walid est un fleuron de l'école de Bourguiba. C'est en effet dans un lycée public qu'il fait ses études secondaires avant de suivre ses parents à la faculté de médecine de Tunis. Là, au terme de quatre années d'études, il comprend que sa véritable vocation n'est pas l'exercice de la médecine, mais la recherche fondamentale. Aussi n'hésite-t-il pas à changer de cap et à partir pour les États-Unis à la poursuite de cette passion. Au bout de cinq années d'études à l'université de Caroline du Nord, à Charlotte, il obtient un doctorat en biologie vasculaire et un master en science informatique spécialisé dans l'analyse quantitative des images.

Cette formation multidisciplinaire lui permet de commencer sa carrière professionnelle au Massachusetts General Hospital—l'hôpital rattaché à l'école de médecine de Harvard—où il entreprend des recherches sur l'angiogenèse des tumeurs du pancréas et du glioblastome, et ceci dans un environnement multidisciplinaire par excellence, à l'interface de la médecine, de la biologie et de l'ingénierie. En 2011, il choisit de s'orienter vers l'industrie en intégrant Merrimack Pharmaceutical dont il dirige l'équipe de chercheurs sur les nano-thérapies, en particulier celles à base d'anticorps, une recherche qui a contribué au développement d'un médicament efficace dans le traitement du cancer du pancréas. Pendant les quatre dernières années, il a dirigé l'unité de recherche de thérapie cellulaire et d'oncologie translationnelle précoce à la compagnie japonaise Takeda.

Dans ces diverses institutions, Walid a eu la chance de baigner dans des atmosphères où tout porte au travail. Très souvent, il s'oubliait dans son laboratoire jusqu'au petit matin en compagnie de ses souris, à qui il consacrait le plus grand soin et respect car c'est aussi au prix de leur sacrifice que la science médicale a pu faire tant de progrès. Dans ces milieux hyper- compétitifs, tous ses collègues lui reconnaissent une bienveillance innée et un esprit de collaboration inégalé car il a toujours su tenir à distance les sirènes de la gloire personnelle. Ce sont ces deux qualités, en plus de ses compétences avérées, qui lui ont permis de se hisser au sommet de la communauté scientifique et qui en ont fait un de ses leaders.

Bourguiba, qui vénérait par-dessus tout la science et les lumières de l'esprit, serait heureux de savoir qu'un de ses petits-enfants est aujourd'hui à la tête d'une grande équipe à la pointe de la recherche scientifique pour développer des remèdes définitivement efficaces contre le cancer. Que le travail de ces chercheurs soit couronné de succès et que les politiques de la santé publique garantissent l'accès de tous à ces remèdes afin que plus personne ne meure du cancer.

RadioMed

une vague de bonheur

Écoutez-nous sur :

NABEUL HAMMAMET
100.0 FM

CAP BON GRAND TUNIS
104.1 FM

FM | MOBILE | WEB | PODCASTS

@RadioMedTunisie | RadioMedTN | Radio Med

Téléchargez notre application maintenant
Sur Google Play !!

GET IT ON Google Play

Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie

www.radiomedtunisie.com

(+216) 72 32 85 00

(+216) 72 32 85 60

marketing@radiomedtunisie.com

Success Stories

Dr Moez Limayem

Nominé président de l'Université de Floride du Nord

Fulgurante réussite universitaire tunisienne aux Etats-Unis d'Amérique. Moez Limayem, Ph.D., a été choisi par le conseil d'administration de l'Université de Floride du Nord (UNF) pour devenir le président de l'Université. Le vote de confirmation, qui semble acquis, aura lieu lors de la réunion du Conseil des gouverneurs prévue les 29 et 30 juin 2022. Jusque-là, Dr Limayem est le doyen Lynn Pippenger du Muma College of Business de l'Université de Floride du Sud (USF) depuis 2012. Il est responsable de l'administration, de la planification stratégique et de la gestion financière du collège, qui accueille plus de 7 000 étudiants sur trois campus. Pur produit de l'Institut supérieur de Tunis, Dr Moez Limayem recueille une haute appréciation académique en Amérique du Nord.

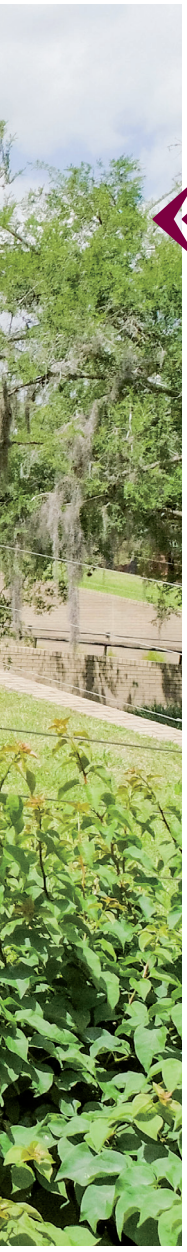

« *Le Dr Limayem a fait ses preuves en tant que leader innovant et accompli, doté de la vision nécessaire pour faire progresser l'Université,* a déclaré Kevin Hyde, président du conseil d'administration de l'UNF. *Le conseil d'administration apprécie tout particulièrement ses connaissances approfondies et son expérience au sein du système universitaire de l'État de Floride et de l'USF, une institution désignée comme «prééminente». À l'heure où nous célébrons le 50e anniversaire de l'UNF, nous sommes impatients de voir le Dr Limayem mettre à profit son expérience, son leadership et son style engageant pour continuer à bâtir sur notre histoire solide, à accroître les opportunités pour les étudiants et à renforcer le rôle essentiel de l'université dans la région et au-delà. Nous sommes ravis de le présenter à l'ensemble de la communauté de l'UNF».*

En tant que doyen, M. Limayem a amélioré le profil du collège et, avec son équipe, a levé plus de 126 millions de dollars, dont de nombreux dons de plusieurs millions de dollars pour soutenir la réussite des étudiants, la préparation à la carrière et l'esprit d'entreprise.

La réussite des étudiants a été l'une des caractéristiques du décanat de M. Limayem à l'USF. Grâce à l'ajout d'un centre de réussite des étudiants et à diverses initiatives, le taux de rétention des étudiants de première année est passé à 95 % et le collège peut se vanter d'avoir de bons taux de placement. Depuis 2021, M. Limayem a également dirigé les efforts déployés à l'échelle de l'université en matière de préparation et de placement professionnels, de stages et de développement des talents des étudiants.

Avant de travailler à l'USF, M. Limayem était doyen associé pour la recherche et les programmes d'études supérieures au Sam M. Walton College of Business de l'université de l'Arkansas, où il supervisait tous les programmes d'études supérieures en affaires, y compris les programmes de maîtrise, de doctorat et de formation des cadres. Il a également occupé le poste de directeur académique des programmes MBA.

M. Limayem a publié de nombreux articles, dont beaucoup portent sur l'intersection de la technologie avec le monde de la consommation, de l'enseignement et des affaires. Il est le lauréat de nombreux prix universitaires et professionnels, dont deux distinctions reconnaissant les efforts déployés pour favoriser la diversité et l'inclusion- le prix de l'excellence en matière de diversité au Sam Walton College of Business de l'UA et le prix de la diversité, décerné lors du sommet sur la diversité du système USF. En mars, il a été nommé parmi les Power 100 : Tampa Bay's Most Influential Business Leaders of 2022 par le Tampa Bay Business Journal.

M. Limayem est membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce de la région de Tampa Bay et de l'Association to Advance Collegiate Schools of Business International. Il a obtenu son MBA et son doctorat en administration des affaires à la Carlson School of Management de l'université du Minnesota. Avant sa carrière universitaire, il a travaillé dans le secteur privé en tant qu'analyste de systèmes et consultant en informatique.

Hommage à

M'hammed Driss

Un visionnaire

Un entrepreneur dans l'âme, un visionnaire et un amoureux de Sousse, du Sahel et de la Tunisie ! M'hammed Driss était tout cela à la fois, la grandeur d'âme et la générosité du cœur en plus. Quasi centenaire, avec sa disparition à l'âge de 98 ans (il est né le 23 octobre 1923), il laisse le souvenir d'un bâtisseur du tourisme, de l'industrie et de l'aquaculture. Son père, Si Taïeb, instituteur fort respecté, l'incitait à pousser loin ses études, mais c'est le monde du commerce et des affaires qui l'attirera dès son jeune âge. L'heureux destin voudra que le Lycée français international de Sousse, fondé par sa fille Zohra, porte son nom…

Le mérite de M'hammed Driss sera de savoir bien saisir les bonnes opportunités qui se présentaient. Il se lancera dans le commerce d'équipements hydrauliques, mais la collectivisation du commerce viendra freiner son élan. Le seul secteur laissé alors à l'initiative des investisseurs privés était le tourisme. Sousse offre des plages magnifiques, mais plusieurs « experts » étrangers avaient jugé que le tourisme balnéaire ne pouvait réussir dans les grandes villes côtières, comme Sousse ou Sfax. Sans se résigner, M'hammed Driss s'avisera à construire un petit hôtel de 50 lits à Boujaafar. Avec ses propres économies et l'appui de la STB, il y parviendra, en choisissant comme enseigne tout bonnement «*Marhaba*». Le président Bourguiba viendra l'inaugurer lui-même le 18 mars 1965. Une saga commence : toute une chaîne d'hôtels s'égrène…

Une fibre sociale

Tout en veillant sur ses hôtels au quotidien, M'hammed Driss se lancera dans l'industrie, créant le Comptoir national du plastique, qui deviendra rapidement un porte-drapeau du secteur. Toujours pionner, il créera la première ferme d'aquaculture… Dans tout ce qu'il a entrepris, il a toujours érigé le personnel au cœur de son action, les réunissant en membres d'une même et grande famille. Cette fibre sociale sera marquante. A ses enfants, Hichem, Aïcha, Zohra et Mériem, il inculquera le sens du patriotisme et la primauté des valeurs

S'il s'investit pleinement dans ses entreprises, M'hammed Driss vit une passion exceptionnelle pour la ville de Sousse. Il siègera pendant plusieurs années au conseil municipal, y apportant une précieuse contribution. Mais c'est à l'Etoile sportive du Sahel, son club favori, qu'il se dédiera le plus, aux côtés de son président, Dr Hamed Karoui. Pendant plus de vingt ans, il sera en effet son premier adjoint et restera toute sa vie durant un fervent supporter de l'Etoile et son grand mécène. Les dirigeants, les entraîneurs et les joueurs successifs, comme le public, lui ont toujours voué respect et considération.

Véritable icône du tourisme, M'hammed Driss était également une figure de proue du sport et une école de labeur, de droiture et de valeurs.

Billet

• Par Habib Touhami

Nation, Etat, pouvoir local et régional

Les Tunisiens s'apprêtent à se prononcer sur l'extension du pouvoir local et régional après avoir vécu longtemps sous la sujétion pesante d'une verticalité autoritaire touchant à tous les domaines. Pour la démocratie comme pour la citoyenneté, cette extension est devenue nécessaire, indispensable même, dans la mesure où elle correspond à l'air du temps et qu'elle pourrait pallier certaines faiblesses de la démocratie représentative telle qu'elle fonctionne mal en Tunisie et ailleurs. Mais elle ne doit en aucun cas remettre en cause l'unité nationale ou l'autorité du pouvoir central.

Jusqu'ici, l'Etat-nation issu de l'indépendance du pays et élevé au rang de dogme a donné la primauté aux considérations socioéconomiques globales au détriment des considérations locales et régionales particulières. Si cette conception de l'Etat et de son rôle pouvait se justifier au regard de l'héritage colonial, des moyens humains, naturels et financiers disponibles et des contraintes du développement au début du processus, elle ne peut plus l'être au regard de l'aggravation des déséquilibres régionaux et locaux, qu'ils soient effectifs ou ressentis, du coût et du temps de réalisation de certains projets d'infrastructures de base. Construire un lycée, une école primaire ou un dispensaire relève encore de l'autorité centrale qui détient seule le pouvoir de décider. Ce n'est ni sensé, ni économe. Est-ce à dire que pour corriger ces défauts, le pouvoir central doit être « ligoté » et empêché de remplir ses missions naturelles?

Certainement pas ! En fait, tout peut être reconsidéré en fonction d'un partage judicieux des compétences entre pouvoir central et pouvoir local et régional. Certes, il faut donner aux communes et aux régions des attributions qui leur sont propres, mais pour que cela ait un sens, il faut les doter aussi des moyens humains et financiers qui vont avec. Nous en sommes loin pour l'instant. Deux questions subsidiaires se posent. La première est de savoir comment classer les investissements publics en catégories (A, B, C) et comment en répartir les responsabilités entre les entités concernées. La seconde, plus délicate, est de savoir s'il faut concéder aux localités et aux régions des compétences fiscales en propre ou instituer une péréquation répartissant les dotations nationales réservées à cet effet en fonction du retard de développement et non pas en fonction de la seule démographie. Ni la première question ni la seconde n'ont eu de réponse jusqu'ici.

Contrairement à ce que croient les tenants compulsifs de la démocratie de base, cette problématique est d'une grande complexité et doit être résolue avant toute consultation populaire sur le sujet. S'il advient qu'à l'issue du référendum envisagé, la déraison et l'improvisation triomphent malgré tout, aucune onction démocratique ne suffirait à légitimer le sacrilège commis. En effet, le risque est grandissime de voir la Tunisie se morceler en une multitude de mini-Etats hostiles, à la mode de l'Andalousie décadente d'antan. Dans ce cas, ce sont les localités et les régions en retard de développement qui en souffriraient le plus, sans parler évidemment de l'Etat et de la Nation tunisienne elle-même.

H.T.